

**PLANS ANNUELS  
DE GESTION DES DÉPENSES  
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

**2024 • 2025**



# PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

**2024 • 2025**

pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025

Déposés à l'Assemblée nationale conformément  
à l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)  
par madame Sonia LeBel,  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.  
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera  
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant  
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse [communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)

Budget de dépenses 2024-2025  
**Plans annuels de gestion des dépenses  
des ministères et organismes**

Dépôt légal – Mars 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-96994-5 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-96995-2 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)  
ISSN 1929-1175 (en ligne)

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
2. Contenu du volume Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.....	7
3. Modifications à la structure de présentation des portefeuilles.....	10
4. Termes apparaissant au Sommaire du budget de dépenses et aux sous-sections sur la planification budgétaire.....	11

### SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses.....	15
-------------------------	----

### PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	19
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	31
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	41
Conseil exécutif.....	59
Culture et Communications.....	71
Cybersécurité et Numérique.....	93
Économie, Innovation et Énergie.....	103
Éducation.....	123
Emploi et Solidarité sociale.....	139
Enseignement supérieur.....	155
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs.....	169
Famille.....	185
Finances.....	197
Immigration, Francisation et Intégration.....	221

Justice .....	231
Langue française .....	251
Relations internationales et Francophonie .....	257
Ressources naturelles et Forêts .....	267
Santé et Services sociaux.....	281
Sécurité publique .....	301
Tourisme .....	319
Transports et Mobilité durable .....	331
Travail .....	347

---

**NOTES  
EXPLICATIVES**

---





## 1. OBJET DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume **Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes** présente notamment les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques. À cet effet, la présidente du Conseil du trésor a la responsabilité de déposer à l'Assemblée nationale les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres, en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

De plus, le volume regroupe les explications des données budgétaires des entités sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, c'est-à-dire le ministère, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, reflétant ainsi la réalité budgétaire du portefeuille leur étant dévolu. Il vise à expliquer l'information budgétaire des portefeuilles ministériels présentée au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

## 2. CONTENU DU VOLUME PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Le volume se divise en deux sections.

La première section présente le sommaire du Budget de dépenses 2024-2025. Ce sommaire porte sur les dépenses budgétaires totales.

La seconde section présente les plans annuels de gestion des dépenses pour chacun des portefeuilles ministériels, composés de quatre sous-sections faisant état de données clés du portefeuille, de sa mission, de l'allocation des ressources ainsi que des actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique et, lorsque cela s'applique, de deux sous-sections supplémentaires présentant l'information budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires ainsi que celle des organismes budgétaires en annexe.

Ainsi, pour chacun des portefeuilles ministériels, sont présentées :

- une première sous-section « Le portefeuille en quelques données » qui présente les données clés représentant bien l'essentiel du portefeuille, en lien avec ses activités, sa clientèle et ses résultats;
- une seconde sous-section « La présentation du portefeuille » qui décrit sommairement la mission du ministère et, lorsque cela s'applique, des organismes budgétaires, des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille;
- une troisième sous-section « La planification budgétaire du ministère et des organismes budgétaires » qui expose le budget de dépenses de programmes du ministère et des organismes budgétaires, lorsque cela s'applique, suivi de l'explication des variations significatives pour chaque programme, ainsi que le budget d'investissements, suivi de l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, comprenant les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles et les prêts, placements, avances et autres coûts;
- une quatrième sous-section « Les choix budgétaires » qui énonce les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions entreprises par le ministère afin de permettre l'atteinte de ces derniers, par orientation du plan stratégique;

- lorsque cela s'applique, une cinquième sous-section « La planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires » qui fait état de la planification budgétaire des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires et comprend l'explication des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements;
- lorsque cela s'applique, une sixième sous-section « Les organismes budgétaires » qui se veut une annexe présentant les dépenses des organismes budgétaires.

## **PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES**

Cette section présente l'information budgétaire sommaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne, dont l'information détaillée est contenue dans le volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée d'un tableau « Budget de dépenses » qui compare le budget de dépenses 2024-2025, incluant les mesures du Budget 2024-2025, intégrées au Fonds de suppléance, à la dépense probable comparative 2023-2024, laquelle exclut les éléments sans récurrence au Budget 2024-2025.

## **DEUXIÈME SECTION : PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Cette section présente, par portefeuille sous la responsabilité d'un ministre en titre et, lorsque cela s'applique, d'un ministre responsable, la mission du ministère et, le cas échéant, les organismes budgétaires, les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires qui composent le portefeuille. Elle présente ensuite l'allocation des ressources ainsi que les actions entreprises par le ministère pour atteindre les objectifs fixés dans son plan stratégique.

### **LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES**

Cette sous-section présente, en un coup d'œil, un portrait du portefeuille en quelques données clés, sous forme d'encadrés, lesquelles représentent bien l'essentiel de celui-ci, en lien avec sa mission, ses activités, sa clientèle et ses résultats. Ces données portent autant sur le ministère et ses organismes budgétaires que sur ses fonds spéciaux et ses organismes autres que budgétaires.

### **LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE**

Cette sous-section présente sommairement la mission du ministère et, le cas échéant, la mission des organismes budgétaires, l'objet des fonds spéciaux et la mission des organismes autres que budgétaires composant le portefeuille. L'information est présentée en parties distinctes par type d'entité.

L'énoncé de mission fait ressortir la nature de l'organisation, de sa clientèle, de ses domaines d'activités et de sa finalité. Pour les fonds spéciaux et les organismes autres que budgétaires, le texte de présentation inclut une énumération des principales sources de financement.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, en deux parties distinctes, la planification en lien avec le budget de dépenses et le budget d'investissements du ministère et, le cas échéant, des organismes budgétaires.

### Le budget de dépenses

La partie concernant le budget de dépenses débute par une brève description des dépenses de programmes du portefeuille, puis de chaque programme, suivie de l'explication des variations significatives des dépenses de programmes.

S'il y a lieu, une précision est ajoutée à la suite de la description des dépenses de programmes du portefeuille concernant le montant total des éléments intégrés au Fonds de suppléance, essentiellement les mesures du Budget 2024-2025.

Ensuite, la partie est complétée des tableaux suivants, soit :

- un tableau « Le budget de dépenses par programme » qui compare le budget de dépenses 2024-2025 à la dépense probable 2023-2024 et qui présente le budget comparatif 2023-2024, incluant une comparaison avec le total des éléments intégrés au Fonds de suppléance ainsi que des éléments sans récurrence au Budget 2024-2025, s'il y a lieu;
- le cas échéant, un tableau « Les éléments intégrés au Fonds de suppléance » qui présente le détail de ces éléments, soit essentiellement les mesures du Budget 2024-2025 ou un tableau présentant les mesures du Budget intégrées au budget de dépenses.

### Le budget d'investissements

La partie sur le budget d'investissements présente l'explication des variations significatives des prévisions d'investissements, lesquelles comprennent les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

Ensuite, la partie est complétée par un tableau « Le budget d'investissements » qui compare le budget d'investissements 2024-2025 au budget d'investissements 2023-2024 pour les immobilisations autres qu'en ressources informationnelles, les immobilisations en ressources informationnelles ainsi que les prêts, placements, avances et autres coûts.

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Cette sous-section présente, pour l'exercice financier 2024-2025, un état des actions envisagées par le ministère pour atteindre les objectifs de son plan stratégique 2023-2027. Cet état peut inclure la présentation des priorités qui ont guidé l'élaboration du cadre financier 2024-2025 et des grandes priorités gouvernementales.

Ainsi, cette sous-section présente les objectifs fixés dans le plan stratégique, puis les actions envisagées par le ministère afin d'atteindre ces derniers.

À cette fin, chaque orientation du plan stratégique fait l'objet d'une présentation distincte comme suit :

- rappel de l'orientation du plan stratégique accompagnée de sa description sommaire;

- présentation des actions envisagées par le ministère, permettant de mieux comprendre la stratégie utilisée afin d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique avec les ressources mises à sa disposition. Ces actions sont présentées pour chaque orientation en plus de fournir des renseignements sur les moyens mis en œuvre pour la réalisation des objectifs associés à l'orientation.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

Cette sous-section est composée de deux parties distinctes, la première concernant l'information budgétaire des fonds spéciaux et la seconde, celle des organismes autres que budgétaires.

Ces informations sont constituées de l'explication, pour l'exercice financier 2024-2025 par rapport à celui de 2023-2024, des variations significatives de revenus, de dépenses et d'investissements, et ce, pour chacun des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires du portefeuille.

Ensuite, la sous-section est complétée des tableaux suivants, soit :

- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des fonds spéciaux ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2024-2025 et 2023-2024 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2024-2025 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements à approuver par l'Assemblée nationale;
- un tableau « Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires » qui compare les revenus, les dépenses et les investissements pour chacun des organismes autres que budgétaires ainsi que la contribution financière du ministère responsable pour les exercices financiers 2024-2025 et 2023-2024 et, le cas échéant, le total des mesures du Budget 2024-2025 et des autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions de dépenses et d'investissements.

## **LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

Cette sous-section se veut une annexe, lorsque requise, présentant un tableau « Les dépenses des organismes budgétaires » qui fournit le nom de tous les organismes budgétaires, leur budget de dépenses pour l'exercice financier 2024-2025 ainsi que la dépense probable de l'exercice financier 2023-2024.

## **3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES PORTEFEUILLES**

Des modifications ont été apportées à la structure de présentation du Budget de dépenses 2024-2025 par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice financier 2023-2024. Ces modifications peuvent porter sur un ministère ou un organisme budgétaire, notamment sur les programmes ou les éléments de programmes qui les composent, de même que sur certains fonds spéciaux, organismes autres que budgétaires ou comptes à fin déterminée. Elles permettent notamment de refléter les changements de statut, de dénomination ainsi que de nouvelles orientations gouvernementales ou des réorganisations internes.

Ces modifications, présentées par portefeuille, se retrouvent à la section 3 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

#### **4. TERMES APPARAISSANT AU SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET AUX SOUS-SECTIONS SUR LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE**

La définition des principaux termes se retrouve aux sections 4 à 6 des notes explicatives du volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.



---

## **SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES**

---





**Budget de dépenses<sup>1</sup>**

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2024-2025	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2024-2025 (incluant les mesures)	Dépense probable 2023-2024	Dépense probable comparative 2023-2024 <sup>2</sup>	Variation	
						M\$	%
Assemblée nationale <sup>3</sup>	190,4	-	<b>190,4</b>	185,5	185,5	4,9	<b>2,6</b>
Personnes désignées par l'Assemblée nationale <sup>3</sup>	151,9	-	<b>151,9</b>	147,1	147,1	4,9	<b>3,3</b>
Affaires municipales et Habitation	3 042,9	187,3	<b>3 230,2</b>	3 207,1	2 997,1	233,1	<b>7,8</b>
Agriculture, Pêcheries et Alimentation <sup>4</sup>	1 236,6	11,0	<b>1 247,6</b>	1 217,6	1 217,6	30,0	<b>5,8</b>
Conseil du trésor et Administration gouvernementale <sup>5</sup>	18 354,2	(1 845,5)	<b>16 508,7</b>	12 373,0	12 373,0	4 135,7	<b>6,5</b>
Conseil exécutif	717,3	5,0	<b>722,3</b>	819,5	819,5	(97,2)	<b>(11,9)</b>
Culture et Communications	895,3	43,9	<b>939,2</b>	916,0	913,4	25,9	<b>2,8</b>
Cybersécurité et Numérique	123,7	48,6	<b>172,3</b>	150,6	188,0	(15,8)	<b>(8,4)</b>
Économie, Innovation et Énergie	1 545,4	50,5	<b>1 595,9</b>	1 828,4	1 823,9	(228,0)	<b>(12,5)</b>
Éducation	18 699,5	381,0	<b>19 080,5</b>	17 594,8	17 725,7	1 354,9	<b>7,6</b>
Emploi et Solidarité sociale	5 095,0	82,1	<b>5 177,1</b>	5 171,3	5 096,5	80,6	<b>1,6</b>
Enseignement supérieur	8 821,7	9,5	<b>8 831,2</b>	8 470,7	8 495,5	335,7	<b>4,0</b>
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	541,6	6,1	<b>547,7</b>	555,7	555,7	(8,0)	<b>(1,4)</b>
Famille <sup>6</sup>	3 511,5	16,0	<b>3 527,5</b>	3 926,9	3 640,6	(113,0)	<b>4,7</b>
Finances	202,3	3,0	<b>205,3</b>	153,8	196,9	8,5	<b>4,3</b>
Immigration, Francisation et Intégration	731,1	80,0	<b>811,1</b>	548,1	783,9	27,2	<b>3,5</b>
Justice	1 596,4	13,5	<b>1 609,9</b>	1 524,9	1 517,0	92,9	<b>6,1</b>
Langue française	68,0	1,0	<b>69,0</b>	64,8	64,8	4,2	<b>6,4</b>
Relations internationales et Francophonie	169,0	-	<b>169,0</b>	172,0	169,9	(0,9)	<b>(0,5)</b>
Ressources naturelles et Forêts	519,2	101,0	<b>620,2</b>	721,9	508,4	111,8	<b>22,0</b>
Santé et Services sociaux	53 638,0	730,1	<b>54 368,1</b>	52 248,3	51 624,0	2 744,1	<b>5,3</b>
Sécurité publique	2 001,7	39,3	<b>2 041,0</b>	2 107,0	2 065,6	(24,6)	<b>(1,2)</b>
Tourisme	219,0	7,2	<b>226,2</b>	243,8	243,6	(17,3)	<b>(7,1)</b>
Transports et Mobilité durable <sup>7</sup>	2 764,1	28,8	<b>2 792,9</b>	2 356,8	1 891,3	901,6	<b>8,0</b>
Travail	36,3	0,6	<b>36,9</b>	46,5	35,8	1,1	<b>3,2</b>
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	<b>(600,0)</b>	-	-	(600,0)	-
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>124 272,2</b>	-	<b>124 272,2</b>	<b>116 751,8</b>	<b>115 280,0</b>	<b>8 992,2</b>	<b>7,8</b>
Service de la dette	6 433,1	-	<b>6 433,1</b>	6 214,3	6 214,3	218,8	<b>3,5</b>
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>130 705,3</b>	-	<b>130 705,3</b>	<b>122 966,1</b>	<b>121 494,3</b>	<b>9 211,0</b>	<b>7,6</b>

---

## Sommaire du budget de dépenses

- <sup>1</sup> Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- <sup>2</sup> L'information portant sur le détail de la conciliation entre la dépense probable 2023-2024 et la dépense probable comparative 2023-2024 se retrouve au volume « Stratégie de gestion des dépenses - Renseignements supplémentaires ».
- <sup>3</sup> L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- <sup>4</sup> En incluant aux mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance une somme de 40,5 M\$ en 2024-2025 provisionnée au Fonds de suppléance pour assurer le financement du Programme de crédit de taxes foncières agricoles, la variation est de 70,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,8 %.
- <sup>5</sup> En excluant, du Budget de dépenses 2024-2025 et de la dépense probable comparative 2023-2024, le programme 5 – Fonds de suppléance et en considérant la mesure du Budget intégrée au Fonds de suppléance pour le Conseil du trésor et Administration gouvernementale de 4,2 M\$, la variation est de 61,1 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,5 %.
- <sup>6</sup> En excluant l'impact financier, au Budget de dépenses 2024-2025, d'un versement anticipé en 2023-2024 de 285,0 M\$ pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation est de 172,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 4,7 %.
- <sup>7</sup> En excluant du Budget de dépenses 2024-2025, une compensation de 750,0 M\$ versée au Fonds des réseaux de transport terrestre à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts, la variation est de 151,6 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,0 %.

---

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES  
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---



---

## AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Organisation municipale en 2023</p> <p><b>1 130</b></p> <p>municipalités locales</p> <p><b>87</b> municipalités régionales de comté</p> <p><b>2</b> communautés métropolitaines</p>	<p>Plan québécois des infrastructures 2024-2034</p> <p><b>7,2 G\$</b></p> <p>pour les infrastructures municipales</p> <p><b>3,8 G\$</b></p> <p>pour les logements sociaux et communautaires</p>	<p>Habitation</p> <p><b>136 832</b></p> <p>logements à loyer modique et abordables au 31 mars 2023</p> <p><b>70 885</b></p> <p>audiences au Tribunal administratif du logement en 2022-2023</p>
<p>Développement régional et métropolitain</p> <p><b>269,8 M\$</b></p> <p>en aide financière prévue par le Fonds régions et ruralité en 2024-2025</p> <p><b>17,0 M\$</b></p> <p>en aide financière prévue au Fonds signature métropole en 2024-2025</p>	<p>Partenariat avec les gouvernements de proximité</p> <p><b>647,0 M\$</b></p> <p>en transferts pour le partage de la croissance d'un point de la TVQ en 2024-2025</p> <p><b>651,3 M\$</b> en transferts pour les compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics en 2024-2025</p>	<p>Intégrité municipale</p> <p><b>1 566</b></p> <p>dossiers ouverts en matière d'intégrité municipale à la suite de divulgations ou d'enquêtes à l'initiative de la Commission municipale en 2022-2023</p> <p><b>98 %</b> des divulgations traitées en 180 jours ou moins</p>
<p>Aménagement du territoire</p> <p><b>238</b></p> <p>avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement et de développement en 2022-2023</p> <p><b>360,4 M\$</b> pour le Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire</p>	<p>Eau potable et eaux usées</p> <p><b>254,6 G\$</b></p> <p>soit la valeur de remplacement des infrastructures municipales d'eau et de la voirie au-dessus des conduites en 2023</p> <p><b>52 %</b> des municipalités ont atteint leur objectif de consommation résidentielle d'eau potable en 2021</p>	<p>Changements climatiques</p> <p><b>10</b></p> <p>bureaux de projets en inondations en 2023-2024</p> <p><b>29,0 M\$</b></p> <p>prévus pour soutenir financièrement des projets dans le cadre des travaux du Bureau de projets en érosion et submersion côtières en 2023-2024</p>

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

La mission du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation consiste à agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyens. Le Ministère soutient l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales, de la ministre responsable de l'Habitation et du ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, a pour mission de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, le Tribunal administratif du logement a pour mission de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires et de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Le Fonds régions et ruralité (FRR) a été institué en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1). La création du FRR fait suite à la mise en œuvre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, conclu le 30 octobre 2019.

Le FRR vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes équivalents en matière de développement local et régional, en plus d'être affecté à toute autre mesure de développement ou de rayonnement des régions ou de coopération intermunicipale.

Le FRR comporte quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions;
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC;
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévoit que les revenus du Fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

## **ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

Les activités de la SHQ sont financées par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que par des revenus autonomes.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 3 042,9 M\$ en 2024-2025 avant la considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes;
- le financement bonifié en 2023-2024 visant la construction de nouveaux logements sociaux et abordables.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 187,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1 Soutien aux activités ministérielles**

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est pas significative.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Modernisation des infrastructures municipales**

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, des infrastructures collectives ou des infrastructures pour mitiger ou atténuer les impacts des changements climatiques, dont les inondations.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'intérêt associées au remboursement du service de la dette des projets réalisés dans le cadre des programmes d'infrastructures.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités**

Ce programme englobe des mesures de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- l'augmentation des paiements de compensations tenant lieu de taxes.

#### **PROGRAMME 4**

##### **Développement des régions et des territoires**

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux MRC dans l'exercice de leurs compétences pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est pas significative.

#### **PROGRAMME 5**

##### **Promotion et développement de la région métropolitaine**

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.



La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'augmentation des sommes prévues pour la mesure « Revitaliser l'Est de Montréal » annoncée au Plan budgétaire du Québec de mars 2023;
- la diminution des dépenses en lien avec le soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal, pour lequel l'engagement du gouvernement prend fin en 2024-2025.

#### PROGRAMME 6

##### **Commission municipale du Québec**

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans des municipalités et organismes municipaux, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux et des actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou l'accompagnement d'une municipalité.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est pas significative.

#### PROGRAMME 7

##### **Habitation**

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du Tribunal administratif du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locataires et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations résultant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le financement bonifié en 2023-2024 pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	87 413,2	127,4	87 285,8	87 285,8
2. Modernisation des infrastructures municipales	157 961,9	16 950,7	141 145,5	141 011,2
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	1 457 421,9	224 635,5	1 228 502,4	1 232 786,4
4. Développement des régions et des territoires	269 847,7	(8,5)	269 856,2	269 856,2
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	142 122,5	2 615,8	139 506,7	139 506,7
6. Commission municipale du Québec	13 374,9	18,4	13 356,5	13 356,5
7. Habitation	914 708,0	(408 547,0)	979 655,0	1 323 255,0
<b>Sous-total</b>	<b>3 042 850,1</b>	<b>(164 207,7)</b>	<b>2 859 308,1</b>	<b>3 207 057,8</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	187 300,0	187 300,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	210 000,0	-	(210 000,0)
<b>Total</b>	<b>3 230 150,1</b>	<b>233 092,3</b>	<b>2 859 308,1</b>	<b>2 997 057,8</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Poursuivre l'aide offerte par le programme Allocation-logement	60 300,0
Financer adéquatement l'exploitation des habitations à loyer modique - Financer le déficit d'exploitation des habitations à loyer modique	55 400,0
Financer le Programme d'adaptation de domicile	26 500,0
Poursuivre et bonifier le programme favorisant l'accession à la propriété dans la région du Nunavik	16 600,0
Financer adéquatement l'exploitation des habitations à loyer modique - Financer le déficit d'exploitation de logements sociaux au Nunavik	10 700,0
Maintenir et mettre en place des services de proximité au cœur des villes et des villages	10 000,0
Aider les municipalités et offices d'habitation pour le 1 <sup>er</sup> juillet	7 800,0
<b>Total</b>	<b>187 300,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	345,0	-	345,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 413,6	149,0	1 264,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 758,6</b>	<b>149,0</b>	<b>1 609,6</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2024-2025 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques présentées dans son Plan stratégique 2023-2027.

### ORIENTATION 1

#### RENFORCER LE SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES MUNICIPAUX

Un accompagnement bonifié du Ministère s'avère essentiel pour mieux soutenir le milieu municipal, notamment en travaillant en collaboration avec les autres ministères et organismes gouvernementaux pour favoriser une meilleure cohérence de l'action gouvernementale à l'égard des municipalités. Le Ministère renforcera son approche en matière d'accompagnement pour améliorer l'adéquation entre les ressources disponibles et les besoins du milieu municipal dans toute leur complexité. Le Ministère continuera d'adapter ses moyens, ses programmes et ses stratégies aux défis des municipalités de toute taille en tenant compte des particularités régionales.

#### Actions envisagées

- Soutenir financièrement les interventions des municipalités visant à prévenir ou à limiter les impacts des inondations ainsi que de l'érosion et de la submersion côtières;
- Soutenir financièrement la réalisation d'actions en matière de changements climatiques prévues dans les plans climat des MRC;
- Offrir des formations aux organismes municipaux sur différents thèmes liés à la transition climatique;

- Accompagner les municipalités dans la démarche d'élaboration de leur plan de gestion des actifs en infrastructures d'eau;
- Développer des outils d'accompagnement adaptés aux municipalités permettant de favoriser la diversification des revenus municipaux et le recours à l'écofiscalité;
- Poursuivre l'accompagnement spécialisé des municipalités en finances municipales.

## **ORIENTATION 2**

### **CRÉER DES CONDITIONS PROPICES À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS**

En complément à l'accompagnement direct, le Ministère travaillera à mettre en place des conditions propices à l'aménagement et au développement de milieux de vie dynamiques et durables. Pour ce faire, il agira prioritairement sur la coopération intermunicipale, sur l'aménagement du territoire et sur la promotion d'une saine démocratie municipale. Il poursuivra également ses efforts de concertation interministérielle à l'égard du développement des territoires et son soutien direct à la vitalisation des milieux.

#### **Actions envisagées**

- Promouvoir l'offre d'accompagnement du Ministère en matière de coopération intermunicipale et de regroupement de municipalités;
- Accorder plus d'importance au financement de projets de coopération intermunicipale associés aux services essentiels;
- Signer des ententes avec les MRC concernées afin de leur verser une aide financière leur permettant de mettre à jour leur schéma d'aménagement et de développement;
- Mener des démarches d'accompagnement auprès des ministères et organismes concernés afin d'accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants;
- Soutenir les directions régionales en matière de vitalisation afin de leur donner les outils nécessaires pour leur accompagnement;
- Renforcer les liens entre les conférences administratives régionales (CAR) et la Table gouvernementale aux affaires territoriales en invitant les présidents de CAR à y présenter leurs travaux;
- Collaborer avec les associations municipales au déploiement d'une campagne de communication grand public pour informer les citoyens sur le rôle et les champs d'intervention des municipalités;
- Développer et mettre en ligne une zone d'information sur les affaires municipales destinée aux citoyens;
- Élaborer une formation en ligne abordant le thème de la civilité des relations entre les différents acteurs de la vie démocratique municipale.

### **ORIENTATION 3**

#### **OFFRIR UN ENVIRONNEMENT STIMULANT**

Pour maintenir et accroître sa performance, le Ministère veut offrir un environnement stimulant à son personnel. Dans cette optique, d'ici 2027, il travaillera prioritairement sur l'expérience employé et la transformation numérique.

#### **Actions envisagées**

- Mettre en œuvre un plan de mobilisation du personnel;
- Augmenter l'offre de formations aux membres du personnel sur les outils numériques existants et promouvoir les services et outils numériques afin de maximiser leur utilisation;
- Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques en sobriété numérique;
- Susciter l'innovation et la créativité des membres du personnel à travers des activités d'intelligence collective.

### **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

#### **FONDS SPÉCIAL**

##### **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'inscription de dépenses additionnelles en 2023-2024 conformément à la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds régions et ruralité					
Revenus	<b>271 924,0</b>	269 839,0	271 719,0	269 839,0	<b>205,0</b>
Dépenses	<b>281 677,4</b>	-	352 129,5	-	<b>(70 452,1)</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- le financement bonifié pour la construction de nouveaux logements sociaux et abordables en 2023-2024;
- la diminution des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

La variation des dépenses s'explique principalement par une dépense ponctuelle en 2023-2024 visant la construction de nouveaux logements sociaux et abordables.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des montants prévus pour la rénovation du parc de logements sans but lucratif.

**Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société d'habitation du Québec					
Revenus	<b>1 783 609,8</b>	824 821,8	2 106 934,0	1 103 233,1	<b>(323 324,2)</b>
Dépenses	<b>2 090 151,0</b>	-	2 371 591,0	-	<b>(281 440,0)</b>
Investissements	<b>317 011,8</b>	-	277 225,3	-	<b>39 786,5</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>1</sup>	<b>93 518,7</b>	-	-	-	<b>93 518,7</b>
Investissements	<b>(79 595,0)</b>	-	-	-	<b>(79 595,0)</b>

<sup>1</sup> Le montant de 93,5 M\$ comprend 169,5 M\$ pour les mesures du Budget 2024-2025 ainsi qu'une diminution de 76,0 M\$ pour les autres éléments de variation.

## ANNEXE 1

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	<u>2024-2025</u>	<u>2023-2024</u>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commission municipale du Québec	<b>13 374,9</b>	13 356,5
Tribunal administratif du logement	<b>30 973,2</b>	30 854,9

---



---

## AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>PIB du secteur bioalimentaire québécois<sup>2</sup></p> <p><b>30,2 G\$</b></p> <p>soit <b>7,1 %</b> de l'économie du Québec</p>	<p>Emplois du secteur bioalimentaire québécois</p> <p><b>517 570</b></p> <p><b>11,8 %</b> de l'emploi total au Québec</p> <p>Au moins <b>10,0 %</b> de l'emploi dans <b>14</b> des <b>17</b> régions administratives du Québec</p>	<p>Investissements du secteur bioalimentaire québécois</p> <p><b>2,6 G\$<sup>3</sup></b></p> <p>soit <b>3,4 %</b> des investissements au Québec</p>
<p>Demande alimentaire au Québec</p> <p><b>59,6 G\$</b></p> <p>ventes alimentaires au détail et dans les services alimentaires</p> <p>dont <b>34,4 G\$</b> en contenu québécois</p>	<p>Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois</p> <p><b>11,4 G\$</b></p> <p>soit <b>10,1 %</b> des exportations du Québec</p> <p><b>69,0 %</b> vers les États-Unis</p>	<p>Politique bioalimentaire 2018-2025</p> <p><b>7</b></p> <p>cibles pour 2025</p> <p><b>2,6 G\$</b></p> <p>pour financer des initiatives découlant de la Politique et de son renouvellement<sup>4</sup></p>

<sup>1</sup> Données sujettes à des révisions périodiques

<sup>2</sup> Données pour l'année 2022, en dollars enchaînés de 2017

<sup>3</sup> En production, pêches et en transformation

<sup>4</sup> Discours sur les budgets de mars 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automnes 2020 et 2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

### ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

#### L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (l'Institut) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012) qui a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'organisation peut également offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

L'Institut acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent du gouvernement du Québec, des contributions des étudiants et clientèles externes et des revenus qu'il tire de ses activités.

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) qui a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, la Société attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

L'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

La Société acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent notamment du gouvernement du Québec, des contributions des entreprises et des revenus qu'elle tire de ses activités. La Société reçoit également des contributions du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 236,6 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation de certaines mesures budgétaires des années antérieures;
- l'augmentation de certains programmes d'aide financière.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 11,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments**

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique, de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation de certaines mesures budgétaires des années antérieures;

- l'augmentation de certains programmes d'aide financière;
- des réaménagements budgétaires entre le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » et le programme 2 « Organismes d'État » du portefeuille pour financer les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

**PROGRAMME 2  
Organismes d'État**

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, de former des personnes compétentes en agroalimentaire et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation d'une mesure visant à appuyer l'essor du secteur bioalimentaire du Québec, annoncée dans le cadre du Budget 2023-2024;
- des réaménagements budgétaires entre le programme 2 « Organismes d'État » et le programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments » du portefeuille pour financer les investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	794 717,2	2 099,0	772 329,3	792 618,2
2. Organismes d'État	441 880,1	16 917,1	433 902,9	424 963,0
<b>Sous-total</b>	<b>1 236 597,3</b>	<b>19 016,1</b>	<b>1 206 232,2</b>	<b>1 217 581,2</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	11 000,0	11 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 247 597,3</b>	<b>30 016,1</b>	<b>1 206 232,2</b>	<b>1 217 581,2</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesures du Budget<sup>1</sup></b>	
Soutenir les investissements agricoles à caractère durable	10 000,0
Poursuivre le soutien à AgrÉcoles	1 000,0
<b>Total</b>	<b>11 000,0</b>

<sup>1</sup> À ces mesures s'ajoute une somme de 40,5 M\$ en 2024-2025 provisionnée au Fonds de suppléance pour assurer le financement du Programme de crédit de taxes foncières agricoles portant la variation à 70,5 M\$.

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>		<b>2023-2024</b>
	<b>Budget d'investissements</b>	<b>Variation</b>	<b>Budget d'investissements</b>
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	<b>17 811,2</b>	9 877,3	7 933,9
Immobilisations en ressources informationnelles	<b>5 480,2</b>	(553,0)	6 033,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	<b>500,0</b>	-	500,0
<b>Total</b>	<b>23 791,4</b>	<b>9 324,3</b>	<b>14 467,1</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### INVESTIR POUR L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET LA PRODUCTIVITÉ

L'autonomie alimentaire passe par l'amélioration de l'offre et de la demande d'aliments québécois. Aussi bien les fournisseurs bioalimentaires que les consommateurs et les responsables des achats alimentaires dans les grands réseaux de distribution, la restauration, l'hôtellerie et les institutions doivent s'investir pour y arriver. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire s'inscrit dans un environnement d'affaires complexe et d'envergure internationale. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance, pour les entreprises bioalimentaires, de renforcer leur chaîne d'approvisionnement, en particulier dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et de diversifier leurs marchés. En effet, les marchés (Québec et hors Québec) offrent des occasions de développement pour les entreprises bioalimentaires et on y trouve un éventail de produits pour satisfaire les attentes et les besoins diversifiés des consommateurs.

#### Actions envisagées

Pour la réalisation de l'orientation 1, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- poursuivre le déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques afin de mobiliser les établissements visés ne s'étant pas encore dotés d'une cible d'achat local;
- accompagner et soutenir les entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits sur les marchés québécois et extérieurs;
- soutenir la croissance de la production et de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant les investissements.

### ORIENTATION 2

#### INTENSIFIER LES PRATIQUES DURABLES ET NOTRE RÉPONSE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le développement durable prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités. L'ambition d'une plus grande autonomie alimentaire doit donc se concrétiser en tenant compte des enjeux du développement durable au Québec. Les enjeux économiques (« fait au Québec », marché local et exportations, investissements, main-d'œuvre et innovation) se conjuguent à ceux de la durabilité environnementale et sociale (ex. : agriculture durable, lutte contre les changements climatiques, santé humaine et animale, bien-être animal, gaspillage alimentaire, attentes des consommateurs, acceptabilité sociale).

La priorité accordée au développement durable du secteur bioalimentaire et à la lutte contre les changements climatiques s'est concrétisée dans le cadre de plusieurs politiques ou stratégies gouvernementales ou ministérielles notamment la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde (Politique bioalimentaire) et sa cible sur l'augmentation des pratiques d'affaires responsables, le Plan d'agriculture durable 2020-2030 et le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

Le secteur bioalimentaire doit collectivement se donner les moyens de contribuer à l'économie durable du Québec, à la lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la santé de la population, des animaux et de l'environnement. Cela passe par la maîtrise des risques sanitaires, l'innovation de même que les pratiques d'affaires des entreprises bioalimentaires et de la clientèle du Ministère.

### **Actions envisagées**

Pour la réalisation de l'orientation 2, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- contrôler la salubrité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires;
- augmenter le nombre d'entreprises admissibles ayant reçu au moins une visite d'accompagnement visant l'amélioration collective des pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux;
- soutenir les activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- soutenir l'engagement des entreprises bioalimentaires dans le cadre de mesures ciblées visant principalement l'implantation de pratiques d'affaires responsables ainsi que de pratiques agroenvironnementales;
- déployer différentes interventions visant à contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du secteur bioalimentaire à l'aide de certaines mesures phares du Plan d'agriculture durable 2020-2030 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Ministère.

### **ORIENTATION 3**

#### **VALORISER NOTRE TERRITOIRE ET NOS ENTREPRENEURS BIOALIMENTAIRES**

Le territoire est vaste et chaque région a ses propres atouts, défis et spécificités. La Politique bioalimentaire et le Plan d'agriculture durable 2020-2030 mettent en exergue la nécessité d'articuler les multiples fonctions du secteur bioalimentaire et les logiques de développement sectoriel et territorial, lesquelles impliquent une multitude d'acteurs en provenance de différents milieux (ex. : ordres de gouvernement fédéral, provincial et municipal, entreprises, associations).

La valorisation du territoire et des entrepreneurs passe par la mobilisation et l'engagement des acteurs concernés au regard d'enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire. Elle favorise le développement des collectivités en générant des retombées durables sur l'activité bioalimentaire et l'environnement, le maintien du tissu social ainsi que la conservation du patrimoine dans les régions.

#### **Action envisagée**

Pour la réalisation de l'orientation 3, le Ministère entend déployer ses efforts dans l'action suivante :

- maintenir la mobilisation des acteurs du secteur bioalimentaire lors d'exercices de concertation pour mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

#### **ORIENTATION 4**

##### **AMÉLIORER LES EXPÉRIENCES CLIENT ET EMPLOYÉ**

En cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de ressources humaines et de transformation numérique, le Ministère mise avant tout sur l'amélioration des expériences de sa clientèle et de ses employés pour se distinguer au regard de sa performance organisationnelle et de son attractivité.

Ce contexte exige également un effort concerté pour améliorer les expériences client et employé en ce qui concerne trois grandes préoccupations : la satisfaction de la clientèle, la gestion innovante des ressources humaines et la transformation numérique de services clés.

##### **Actions envisagées**

Pour la réalisation de l'orientation 4, le Ministère entend déployer ses efforts dans les actions suivantes :

- maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services clés du Ministère;
- offrir des outils efficaces à la clientèle et au personnel des laboratoires d'expertise en les optimisant selon leurs besoins;
- poursuivre la stratégie d'amélioration de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

#### **L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC**

Aucune variation significative des revenus, des dépenses et des investissements n'est constatée.

#### **LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurance de la Société.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.



**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de technologie agroalimentaire du Québec					
Revenus	<b>40 245,7</b>	37 198,9	39 213,3	35 205,5	<b>1 032,4</b>
Dépenses	<b>43 271,8</b>	-	42 350,5	-	<b>921,3</b>
Investissements	<b>17 700,0</b>	-	18 220,2	-	<b>(520,2)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
La Financière agricole du Québec					
Revenus	<b>622 397,0</b>	372 678,7	619 420,1	374 426,8	<b>2 976,9</b>
Dépenses	<b>712 046,4</b>	-	687 702,2	-	<b>24 344,2</b>
Investissements	<b>43 370,0</b>	-	41 889,6	-	<b>1 480,4</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	<b>10 000,0</b>	-	-	-	<b>10 000,0</b>
Investissements	<b>1 958,3</b>	-	-	-	<b>1 958,3</b>

## ANNEXE 1

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	11 346,1	11 711,7
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 543,1	4 866,5

---

## CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes gouvernementales 2024-2025  <b>124,3 G\$</b>  dont <b>60,2 G\$</b> en masse salariale	Plan québécois des infrastructures 2024-2034 du gouvernement  <b>153,0 G\$</b>	Effectifs gouvernementaux (prévus pour 2023-2024)  <b>571 880 ETC</b>
Contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2022-2023  <b>31 599</b>	Valeur totale des contrats gouvernementaux de 25 000 \$ et plus accordés en 2022-2023  <b>26,0 G\$</b>	Dossiers traités par le greffe du Secrétariat du Conseil du trésor  <b>2 500</b>  en moyenne par année

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, de l'Autorité des marchés publics, du Centre d'acquisitions gouvernementales, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de l'Office des professions du Québec et de la Société québécoise des infrastructures.

### SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor. Il soutient les activités de celui-ci et assiste sa présidente dans l'exercice de ses fonctions ainsi que le gouvernement dans ses responsabilités d'employeur. Il appuie et encadre les ministères et les organismes du secteur public dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des ressources de l'État ainsi qu'en matière de marchés publics et de performance de l'Administration gouvernementale.

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil du trésor en vue, notamment :

- de préparer annuellement le budget de dépenses, en tenant compte des particularités de chacun des ministères et des organismes, de s'assurer de la cohérence de ce dernier avec la politique budgétaire du gouvernement et d'en réaliser le suivi;
- de soumettre annuellement au gouvernement un budget d'investissements pluriannuel à l'égard des infrastructures publiques, de même qu'un rapport de l'utilisation qui en a été faite, pour dépôt à l'Assemblée nationale;
- d'assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique ainsi que de régulateur et de coordonnateur des négociations de l'administration publique;
- de veiller à une bonne gouvernance et d'encadrer la gestion des ressources humaines et financières ainsi que les marchés publics;
- de faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes;
- de faire évoluer le cadre de gestion axée sur les résultats et son application par les ministères et les organismes, notamment par l'utilisation de données opérationnelles et d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer le degré d'atteinte des engagements;
- de soutenir, par le biais du Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale sur toute question ayant des retombées importantes pour la région ou concernant son développement social, culturel, touristique et économique.

## **Commission de la fonction publique**

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » compte un organisme budgétaire, soit la Commission de la fonction publique. Comme tribunal administratif, cette dernière entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

## **FONDS SPÉCIAL**

### **FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale a pour objet de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31).

Les revenus du Fonds proviennent d'une affectation des crédits alloués au ministre responsable par le Parlement.

## **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

L'Autorité des marchés publics (AMP) est chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics incluant les organismes municipaux. Elle est également responsable d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant le régime d'intégrité des entreprises, notamment celles relatives à l'inadmissibilité aux contrats publics et à l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public.

L'AMP peut notamment examiner la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat d'un organisme public de sa propre initiative, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée, à la suite d'une demande présentée par la présidente du Conseil du trésor ou par la ministre des Affaires municipales ou à la suite d'une communication de renseignements.

L'AMP peut également, dans certaines circonstances, examiner l'exécution d'un tel contrat.

L'AMP doit s'assurer que la gestion contractuelle d'un organisme public désigné par elle ou par le gouvernement s'effectue conformément au cadre normatif.

L'AMP est également chargée d'effectuer une veille des contrats publics et des sous-contrats publics afin notamment d'analyser l'évolution des marchés et des pratiques contractuelles des organismes publics et d'identifier les situations problématiques affectant la concurrence.

La Loi sur les contrats des organismes publics confère à l'AMP divers pouvoirs, dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat. Lorsque la vérification ou l'enquête concerne un organisme municipal, toute décision de l'AMP prend la forme d'une recommandation au conseil de l'organisme.

L'AMP peut également faire enquête sur la commission d'une infraction prévue au chapitre VII.1 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, chapitre A-33.2.1) ou à la section I du chapitre VIII.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. L'AMP peut par ailleurs imposer des sanctions administratives pécuniaires aux entreprises qui font défaut de respecter la Loi sur les contrats des organismes publics ou ses règlements, dans les cas et aux conditions qui y sont prévus.

Les revenus de l'AMP proviennent principalement du portefeuille ministériel.

#### CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables, y compris les principes énoncés à l'article 2 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Le CAG offre également la possibilité aux ministères et organismes de lui confier un mandat pour l'acquisition de biens et services particuliers, incluant ceux en technologies de l'information, ainsi que du soutien en matière de publicité et de placement médias. Le CAG peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque ces biens ne sont plus requis.

Le CAG finance ses activités notamment par des crédits du portefeuille ministériel. Il peut également tirer des revenus de la tarification ainsi que d'autres formes de rétribution pour la prestation des services qu'il offre. Cette tarification et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon les biens et services fournis ou offerts ou selon la clientèle desservie.

#### COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

À cette fin, la Commission, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, peut notamment :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;

- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission veille aussi à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

Les revenus annuels de la Commission proviennent principalement de la subvention du gouvernement du Québec.

La Commission reçoit également des contributions de partenaires ainsi que des revenus autonomes (locations de salles, stationnements, droits d'entrée, activités éducatives, redevances et revenus d'intérêts).

## OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

L'Office des professions du Québec (l'Office) est un organisme autonome qui relève de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, laquelle, par décret, est la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Office veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public de façon à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité.

Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

## SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est un organisme dont la mission consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont l'emplacement, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale de manière à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

La SQI tire ses revenus principalement de la tarification de ses services.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » s'établit à 994,0 M\$ en 2024-2025. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la révision des coûts des régimes de retraite.

Quant au Fonds de suppléance, il inclut notamment une somme additionnelle de 4,2 M\$ pour le portefeuille afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Soutien au Conseil du trésor**

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Soutien aux fonctions gouvernementales**

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Commission de la fonction publique**

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est pas significative.



#### PROGRAMME 4

##### **Régimes de retraite et d'assurances**

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances. Il regroupe les contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

#### PROGRAMME 5

##### **Fonds de suppléance**

Ce programme vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier, celles pour les infrastructures subventionnées ainsi que certaines mesures qui sont annoncées au Budget. La dépense probable résiduelle s'explique par le niveau de dépenses requis pour procéder à la fermeture de l'année financière, principalement au regard des dépenses nécessaires pour financer les infrastructures subventionnées.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique notamment par les sommes intégrées pour les mesures du Budget 2024-2025 et pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi que par l'augmentation des dépenses d'infrastructures subventionnées planifiées au Plan québécois des infrastructures 2024-2034 et par celle des obligations de mise hors service des immobilisations.

#### PROGRAMME 6

##### **Soutien aux infrastructures gouvernementales**

Ce programme est responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures. Il élabore l'encadrement (politiques, stratégies et directives) nécessaire afin d'assurer une gouvernance optimale des investissements et des projets d'infrastructures publiques et il voit à sa mise en œuvre dans l'application de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3).

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

#### PROGRAMME 7

##### **Promotion et développement de la Capitale-Nationale**

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin, au Secrétariat à la Capitale-Nationale, de la bonification du programme d'appui aux actions régionales annoncée au Budget 2019-2020.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	102 562,2	8 572,5	97 464,7	93 989,7
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	263 238,3	2 500,6	257 737,7	260 737,7
3. Commission de la fonction publique	5 881,2	55,9	5 825,3	5 825,3
4. Régimes de retraite et d'assurances	538 819,0	48 532,1	490 286,9	490 286,9
5. Fonds de suppléance	17 360 200,0	5 924 355,3	12 791 448,5	11 435 844,7
6. Soutien aux infrastructures gouvernementales	13 886,5	1 249,5	12 637,0	12 637,0
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	69 629,4	(4 032,3)	73 661,7	73 661,7
<b>Sous-total</b>	<b>18 354 216,6</b>	<b>5 981 233,6</b>	<b>13 729 061,8</b>	<b>12 372 983,0</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	(1 845 500,0)	(1 845 500,0)	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>16 508 716,6</b>	<b>4 135 733,6</b>	<b>13 729 061,8</b>	<b>12 372 983,0</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesure du Budget du portefeuille</b>	
Maintenir l'attractivité de la Capitale-Nationale	4 200,0
<b>Mesures du Budget des autres portefeuilles</b>	
Santé et Services sociaux	(730 100,0)
Éducation	(381 000,0)
Affaires municipales et Habitation	(187 300,0)
Ressources naturelles et Forêts	(101 000,0)
Emploi et Solidarité sociale	(82 100,0)
Immigration, Francisation et Intégration	(80 000,0)
Économie, Innovation et Énergie	(50 500,0)
Cybersécurité et Numérique	(48 600,0)
Culture et Communications	(43 900,0)
Autres portefeuilles	(145 200,0)
<b>Total</b>	<b>(1 845 500,0)</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 1 800,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts », inclus principalement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice, ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

## Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	2 060,0	750,0	1 310,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 270,0	(67,4)	2 337,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 800 125,0	1 327 471,7	472 653,3
<b>Total</b>	<b>1 804 455,0</b>	<b>1 328 154,3</b>	<b>476 300,7</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les quatre principaux enjeux identifiés dans son Plan stratégique 2023-2027, soit la gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs, la planification optimale des investissements publics en infrastructures, la transformation de l'administration publique et l'expérience employé au cœur de la performance de l'organisation, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'année 2024-2025.

### ORIENTATION 1

#### RENFORCER LA SAINTE GESTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

La situation économique du Québec, combinée à des ressources budgétaires et humaines limitées, exigera une gestion optimale des dépenses gouvernementales et des effectifs afin de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires et dans l'amélioration des services publics.

#### Actions envisagées

- Assurer la gestion optimale des dépenses et des effectifs en :
  - effectuant un suivi budgétaire rigoureux visant le respect de la politique budgétaire du gouvernement ainsi qu'une allocation optimale des sommes disponibles, le cas échéant;
  - posant les actions nécessaires en vue du respect du niveau des économies fixé par le gouvernement;
  - effectuant un suivi régulier de la consommation des heures rémunérées des organismes publics;
  - poursuivant le renouvellement des conventions collectives ou des ententes venues à échéance le 31 mars 2023 visant les travailleurs de l'État, de même que les négociations avec les différents groupes de professionnels qui assurent la prestation de services publics, dans le respect du cadre financier gouvernemental.

## **ORIENTATION 2**

### **ASSURER UNE PLANIFICATION EFFICACE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES**

Compte tenu de l'importance d'avoir un parc d'infrastructures qui répond aux besoins actuels, et de le maintenir en bon état pour les générations futures, le Secrétariat du Conseil du trésor mettra sur une planification optimale des investissements publics en infrastructures.

#### **Actions envisagées**

- Doter le Québec d'infrastructures modernes afin de répondre aux priorités actuelles et futures en :
  - assurant le respect du niveau annuel des investissements publics planifiés en infrastructures afin d'encadrer les répercussions futures de ces investissements sur les dépenses et la dette gouvernementales;
  - effectuant une répartition adéquate des investissements entre le maintien et la bonification du parc afin d'en assurer sa pérennité et de léguer des infrastructures en bon état aux générations futures.

## **ORIENTATION 3**

### **AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

En tant que ministère responsable de l'encadrement des organisations publiques en matière de gestion des ressources, le Secrétariat du Conseil du trésor mettra sur la transformation de l'administration publique pour accroître l'efficacité de l'État.

#### **Actions envisagées**

- Tirer profit du levier économique des marchés publics pour favoriser l'achat québécois et le développement durable en :
  - poursuivant la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics, débutée en février 2022, faisant de l'achat québécois et responsable une priorité;
  - produisant de l'information de gestion, à partir notamment des données inscrites au Système électronique d'appels d'offres (SEAO), afin de permettre aux organismes publics d'identifier leurs acquisitions responsables et d'en faire le suivi.
- Se démarquer comme un employeur de choix en :
  - mettant en œuvre la nouvelle Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028 par l'intermédiaire du suivi du plan d'action annuel et du cadre d'évaluation de la stratégie;
  - favorisant l'embauche de candidats partout sur le territoire du Québec par l'intermédiaire du Plan gouvernemental de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique;
  - poursuivant la transformation des milieux de travail afin de créer des environnements de travail et des espaces collaboratifs vivants qui permettent une expérience employé enrichie et agissent sur l'attraction et la rétention des ressources;
  - offrant des bureaux gouvernementaux partagés pour accueillir les employés régionalisés dans des milieux de travail accueillants et inspirants.

- Consolider la performance en :
  - outillant les directions de ressources humaines et les gestionnaires à l'égard des meilleures pratiques en matière d'évaluation de la performance individuelle du personnel;
  - accompagnant les ministères et les organismes en matière de performance.
- Favoriser la culture de l'innovation en :
  - misant sur la révision des programmes et l'amélioration continue afin de s'assurer que les programmes sont administrés de façon efficace et efficiente et de permettre de transformer les façons de faire de l'administration publique;
  - poursuivant les efforts visant à alléger les redditions de comptes requises par le Secrétariat du Conseil du trésor auprès des organismes publics.

#### **ORIENTATION 4**

##### **FAIRE DE L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE**

Le Secrétariat du Conseil du trésor fera face, au cours des prochaines années, aux défis de la rétention et de l'attraction des talents. La mobilisation des employés est l'un des moyens à privilégier par les organisations pour relever ces défis.

##### **Actions envisagées**

- Renforcer l'expérience employé du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor en :
  - mettant à profit le portrait global obtenu à la suite du sondage gouvernemental sur l'expérience employé afin d'établir un plan d'action approprié et assorti de mesures concrètes;
  - misant sur la qualité des services offerts aux organismes publics.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### **FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**

La variation des revenus s'explique principalement par une bonification ponctuelle de la contribution du portefeuille ministériel au Fonds en 2024-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation des subventions à verser en 2024-2025.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la région de la Capitale-Nationale					
Revenus	29 500,0	29 500,0	27 500,0	27 500,0	2 000,0
Dépenses	29 500,0	-	27 500,0	-	2 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution de la subvention en provenance du portefeuille ministériel.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

**CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

La variation des revenus s'explique principalement par une contribution additionnelle du portefeuille ministériel au projet de nouveau système de gestion des acquisitions gouvernementales.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- le développement de nouveaux projets en ressources informationnelles;
- l'augmentation de la dépense d'amortissement.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- les travaux d'aménagement d'un bâtiment qui sera utilisé pour les activités de disposition des biens excédentaires dans la région de Montréal;
- le début des travaux de développement du système de gestion des acquisitions gouvernementales.

#### COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la variation de la contribution ministérielle considérant la fin de travaux en 2023-2024 de projets confiés à la Commission, dont celui de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fin de travaux en 2023-2024 des projets confiés à la Commission, dont celui de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain.

#### OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du taux de contribution des membres des ordres professionnels, lequel a été augmenté de 0,50 \$ afin d'être fixé à 29,50 \$ en 2024-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

#### SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus de projets prévus, lesquels sont constatés à l'avancement des travaux;
- la tarification en location d'espaces.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de projets prévus, lesquelles sont constatées à l'avancement des travaux;
- l'augmentation de la rémunération;
- l'augmentation des frais de fonctionnement et des dépenses d'intérêt;
- l'augmentation attendue de la dépense d'amortissement à la suite de la livraison de nouveaux projets.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la hausse des coûts pour le développement des systèmes.



### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
<b>Autorité des marchés publics</b>					
Revenus	<b>37 085,4</b>	33 437,4	37 164,9	33 812,9	<b>(79,5)</b>
Dépenses	<b>37 985,3</b>	-	36 715,0	-	<b>1 270,3</b>
Investissements	<b>506,1</b>	-	503,0	-	<b>3,1</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
<b>Centre d'acquisitions gouvernementales</b>					
Revenus	<b>59 077,4</b>	32 763,2	57 750,1	30 821,1	<b>1 327,3</b>
Dépenses	<b>57 171,1</b>	-	54 536,2	-	<b>2 634,9</b>
Investissements	<b>10 321,6</b>	-	1 536,8	-	<b>8 784,8</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
<b>Commission de la capitale nationale du Québec</b>					
Revenus	<b>27 029,9</b>	22 567,3	49 566,8	46 985,8	<b>(22 536,9)</b>
Dépenses	<b>35 403,3</b>	-	35 326,6	-	<b>76,7</b>
Investissements	<b>5 725,4</b>	-	29 314,6	-	<b>(23 589,2)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	<b>6 441,3</b>	-	-	-	<b>6 441,3</b>
<b>Office des professions du Québec</b>					
Revenus	<b>13 232,0</b>	-	12 846,0	-	<b>386,0</b>
Dépenses	<b>14 238,0</b>	-	13 679,0	-	<b>559,0</b>
Investissements	<b>100,0</b>	-	100,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société québécoise des infrastructures					
Revenus	<b>3 888 639,4</b>	5 059,4	3 633 679,1	4 959,4	<b>254 960,3</b>
Dépenses	<b>3 885 026,0</b>	-	3 622 883,2	-	<b>262 142,8</b>
Investissements	<b>354 813,5</b>	-	329 120,5	-	<b>25 693,0</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	<b>63 751,7</b>	-	-	-	<b>63 751,7</b>

**ANNEXE 1**

**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

**Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commission de la fonction publique	<b>5 881,2</b>	<b>5 825,3</b>



---

## CONSEIL EXÉCUTIF

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Soutien à la prise de décision gouvernementale</p> <p><b>2 178</b></p> <p>dossiers présentés au Conseil des ministres</p>	<p>Législation</p> <p><b>27</b></p> <p>projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation</p>	<p>Communications gouvernementales</p> <p><b>2 386</b></p> <p>activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale</p>
<p>Opération haute vitesse</p> <p><b>1,1 G\$</b></p> <p>en financement accordé à ce jour</p> <p><b>100 %</b> des foyers rejoints</p>	<p>Activités de mission</p> <p><b>369</b></p> <p>initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, de relations avec les Premières Nations et Inuit</p>	<p>Centre de la francophonie des Amériques<sup>2</sup></p> <p><b>1 500</b></p> <p>élèves ayant bénéficié d'ateliers ou de projets</p>

<sup>1</sup> Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Ministère, à moins d'avis contraire.

<sup>2</sup> Données extraites du Rapport d'activités 2022-2023 du Centre de la francophonie des Amériques

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

De plus, le Ministère est responsable de mandats particuliers, qui sont réalisés par les quatre secrétariats de mission et le bureau de coordination suivants :

- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes. Il soutient le ministre responsable dans sa mission, notamment en veillant au respect des compétences constitutionnelles du Québec de même qu'à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Le Secrétariat a aussi pour mandat de favoriser les interactions avec la société civile canadienne et de coordonner les relations avec la francophonie canadienne. Enfin, le réseau des bureaux du Québec au Canada fournit un soutien aux entreprises québécoises qui souhaitent développer leurs marchés au Canada, attirer des investissements et identifier des opportunités d'affaires et de partenariat, notamment en collaboration étroite avec Investissement Québec International;
- le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;

- le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité assiste le ministre responsable dans la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État en réalisant notamment des analyses et des travaux législatifs. Le Secrétariat est aussi responsable de développer et de maintenir en ces matières une expertise reconnue, et ce, au bénéfice des autorités ministérielles et de l'appareil gouvernemental;
- le Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité assiste le ministre des Finances dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées;
- le Bureau de coordination de la lutte contre le racisme assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la réalisation des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le bureau de coordination agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

## **ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES**

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Il s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Le Centre privilégie la créativité et l'innovation, la solidarité et la coopération dans le respect d'un devoir de mémoire.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 717,3 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin progressive, au Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité, des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 5,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Cabinet du lieutenant-gouverneur**

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2024-2025 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2023-2024.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif**

Ce programme vise à assurer le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique notamment par la mise en œuvre de mesures d'optimisation administrative.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Relations canadiennes**

Ce programme vise la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

Le budget de dépenses 2024-2025 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2023-2024.

#### **PROGRAMME 4**

##### **Relations avec les Premières Nations et les Inuit**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière de relations avec les Premières Nations et les Inuit.



La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par les indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit.

#### PROGRAMME 5

##### **Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité**

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions, et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation du budget pour renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique.

#### PROGRAMME 6

##### **Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité**

Ce programme vise à compléter les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit là où il n'est pas offert, de qualité et à coûts comparables au service offert en milieu urbain. De plus, ce programme contribuera à améliorer la couverture cellulaire sur l'ensemble du territoire habité et du réseau routier du Québec, afin de répondre à des enjeux de sécurité et de connectivité sur le territoire. Finalement, le programme vise à soutenir les projets spéciaux de connectivité nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des régions éloignées.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les Québécois à l'Internet haute vitesse.

**Le budget de dépenses par programme**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	777,7	-	777,7	777,7
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	126 453,6	(1 993,9)	124 283,9	128 447,5
3. Relations canadiennes	16 814,2	160,1	16 622,6	16 654,1
4. Relations avec les Premières Nations et les Inuit	423 832,5	8 222,9	411 694,6	415 609,6
5. Institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	16 469,3	553,1	15 916,2	15 916,2
6. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	132 927,6	(109 135,3)	248 857,2	242 062,9
<b>Sous-total</b>	<b>717 274,9</b>	<b>(102 193,1)</b>	<b>818 152,2</b>	<b>819 468,0</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	5 000,0	5 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>				
	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>722 274,9</b>	<b>(97 193,1)</b>	<b>818 152,2</b>	<b>819 468,0</b>

**L'élément intégré au Fonds de suppléance**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Renforcer les partenariats avec les Premières Nations	5 000,0
<b>Total</b>	<b>5 000,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

## Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	125,8	-	125,8
Immobilisations en ressources informationnelles	2 863,0	499,9	2 363,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	106,5	-	106,5
<b>Total</b>	<b>3 095,3</b>	<b>499,9</b>	<b>2 595,4</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles contribuent à l'efficacité de l'État. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère continuera à procurer l'appui nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les priorités gouvernementales, ainsi que les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Également, le Ministère s'assurera d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des titulaires d'un emploi supérieur afin de les accompagner et de les soutenir dans le développement de leurs compétences stratégiques.

#### Actions envisagées

- Assurer une coordination et une définition des priorités stratégiques du gouvernement et de son programme législatif;
- Assurer un fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres qui facilite la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Renforcer l'offre de services du Secrétariat aux emplois supérieurs de manière à soutenir le développement des compétences stratégiques des titulaires d'un emploi supérieur et de la relève, afin qu'ils puissent réaliser leurs mandats de la façon la plus efficace possible.

## **ORIENTATION 2**

### **RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET OPTIMISER LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE**

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales.

Le Ministère poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres ainsi que de l'information relative à son fonctionnement. Il s'engage également à optimiser la communication entre l'État et la population, en accordant au numérique une place de choix. Ainsi, il s'efforcera d'augmenter l'offre, sur Québec.ca, de contenus gouvernementaux qui répondent aux besoins des citoyennes et citoyens.

Le Ministère s'engage aussi à accroître la transparence en collaborant avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique pour mettre de l'avant les modalités d'un gouvernement ouvert par le décloisonnement des bases de données de l'État.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre le soutien offert aux différentes parties prenantes afin d'accroître l'accessibilité des mémoires soumis au Conseil des ministres;
- Notamment par une optimisation des ressources octroyées pour les communications gouvernementales, rehausser la quantité et la qualité des informations sur Québec.ca relatives aux activités du gouvernement et de l'ensemble de ses ministères, afin de mieux répondre aux besoins de la population québécoise à cet égard;
- Par différentes actions liées au gouvernement ouvert, continuer à accroître la transparence globale des ministères et organismes.

## **ORIENTATION 3**

### **AMÉLIORER LES SERVICES À LA CLIENTÈLE ET AUX PARTENAIRES**

Le Ministère soutient le gouvernement dans sa volonté d'augmenter l'efficacité de l'État par la transformation numérique. Il projette de moderniser ses outils de travail afin d'améliorer la prestation de services à la clientèle et aux partenaires, notamment dans le cadre de la prestation des services des programmes d'aide financière visant la francophonie canadienne.

Aussi, le Ministère coopèrera également avec les organismes publics pour conseiller et accompagner leurs responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels afin qu'ils répondent efficacement aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, il s'assurera que ses employées et employés aient les compétences requises pour les soutenir vers une transformation numérique permettant une performance organisationnelle accrue.

Par ailleurs, il collaborera avec les ministères lors des négociations avec le gouvernement fédéral dans différents domaines de l'action publique. Entre autres, il soutient le ministère des Finances dans les négociations sur le financement des transferts en santé.

Par l'intermédiaire de son réseau de représentation du Québec au Canada, le Ministère a appuyé, entre 2019 et 2022, plus de 1 200 démarches commerciales d'entreprises québécoises. Il poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin d'augmenter les exportations et les échanges économiques avec le Canada.

### **Actions envisagées**

- Élargir et bonifier le rôle stratégique du Ministère auprès des responsables en accès aux documents et en protection des renseignements personnels dans les organismes publics, en lien avec l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Promouvoir et augmenter la participation du personnel du Ministère à des activités de formations visant le développement de compétences numériques portant, par exemple, sur l'utilisation d'outils technologiques, l'adoption de comportements favorisant la sécurité informatique et la gestion à l'ère du numérique;
- Déployer une nouvelle plateforme numérique de subventions pour le Programme d'appui à la francophonie canadienne du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, laquelle facilitera notamment le dépôt des demandes, et assurer son fonctionnement efficace.

## **ORIENTATION 4**

### **CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES**

Le gouvernement fait de la pleine participation des Premières Nations et des Inuit une priorité majeure à la prospérité du Québec.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera les relations avec les Premières Nations et les Inuit, dans une perspective de développement socioéconomique, et consolidera des partenariats de nation à nation. Il facilitera la transmission et la promotion des langues et des cultures autochtones et travaillera avec ses partenaires gouvernementaux afin d'améliorer la sécurité dans les milieux autochtones.

De plus, il modernisera l'approche québécoise avec les Premières Nations et les Inuit pour être en mesure de régler des enjeux ponctuels dans une perspective d'acceptation et d'appui aux communautés, particulièrement en ce qui concerne les enfants. Enfin, le Ministère continuera de soutenir les projets que les nations autochtones jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

### **Actions envisagées**

- Poursuivre l'offre de soutien aux familles autochtones concernées, dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de leurs enfants;
- Poursuivre la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027, qui comprend six chantiers, 52 mesures et prévoit des investissements de près de 141,1 M\$;
- Poursuivre la mise en œuvre du Fonds d'initiatives autochtones IV, qui prévoit une aide financière globale de 188,4 M\$ sur cinq ans (2022-2023 à 2026-2027), destinée aux milieux autochtones du Québec.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

### ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

#### CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de la contribution de certains partenaires.

La variation de dépenses s'explique principalement par la fin du remboursement d'un contrat de location-acquisition pour des améliorations locatives.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le réaménagement des espaces de travail au cours de l'exercice 2023-2024.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Centre de la francophonie des Amériques					
Revenus	2 910,9	2 669,9	3 044,3	2 758,5	(133,4)
Dépenses	3 132,2	-	3 345,3	-	(213,1)
Investissements	53,0	-	79,1	-	(26,1)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ANNEXE 1****L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commission d'accès à l'information	<b>13 115,9</b>	12 593,9





---

## CULTURE ET COMMUNICATIONS

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Bibliothèques publiques autonomes soutenues ou affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques <sup>1</sup>  <b>927</b>	Ententes de développement culturel conclues avec les municipalités et les MRC <sup>1</sup>  <b>210</b>	Programmes d'aide financière <sup>2</sup>  <b>194,6 M\$</b>  en soutien aux clientèles
Médias communautaires soutenus <sup>1</sup>  <b>155</b>	Ententes signées avec des partenaires jeunesse <sup>3</sup>  <b>274</b>	Institutions muséales agréées et soutenues <sup>1</sup>  <b>124</b>

<sup>1</sup> Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère de la Culture et des Communications

<sup>2</sup> Budget de dépenses 2024-2025 (excluant le service de la dette)

<sup>3</sup> Plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Culture et des Communications

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture, des communications, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture québécoise a été créé. Son mandat est d'assister le ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

### Conseil du patrimoine culturel du Québec

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications. Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois. De par ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil avise et conseille le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) et de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1). De plus, il entend des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

## FONDS SPÉCIAUX

### FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE

Lors du Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture. Les revenus du Fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

### FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le Fonds comporte cinq volets :

- Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;
- Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;
- Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales;
- Volet 5 : études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

À compter de l'exercice 2024-2025, le Fonds cessera de percevoir des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac. À partir de cette date, les revenus du Fonds proviendront des subventions du gouvernement du Québec.

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mandat d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Enfin, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. L'organisme est aussi chargé de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Les revenus annuels de BAnQ proviennent de subventions du gouvernement du Québec et de contributions de la Ville de Montréal. Les autres revenus sont générés par les amendes, la location d'espaces de stationnement, les ventes et la prestation de services divers.

#### CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion. Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec.

#### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique, destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des droits de scolarité perçus et d'ententes de service.

#### MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

Le Musée d'art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés notamment par des subventions fédérales, la billetterie, la location d'espaces et d'expositions, les activités éducatives et culturelles ainsi que les commandites et autres dons.

#### MUSÉE DE LA CIVILISATION

Le Musée de la Civilisation a pour mandat de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Les revenus proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes générés notamment par la visite d'expositions, les commandites financières, les événements privés et spéciaux, la location d'espaces, la boutique et les contributions de la Fondation du Musée.

#### MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

Le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Le MNBAQ reçoit également des subventions ou des contributions du gouvernement du Canada, de sa fondation ou d'autres partenaires. Les autres revenus sont notamment générés par la visite d'expositions, la location et la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions, les activités éducatives et culturelles, la boutique, la location d'espaces et les services alimentaires.

#### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a pour mandat spécifique de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à accroître la qualité des produits et des services, ainsi que la capacité de celles-ci à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également pour mandat de protéger, de mettre en valeur et de gérer un parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

Pour ce faire, la SODEC :

- élabore des programmes et administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la mise en marché, la diffusion et l'exportation des œuvres, favorisant ainsi la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissements, de subventions ou d'aides remboursables en vertu de différents programmes d'aide;
- offre les services d'une banque d'affaires dans les différents domaines de la culture et des communications. Les outils financiers comprennent le prêt et la garantie de prêt;
- gère, pour le gouvernement du Québec, les mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles. Celles-ci prennent la forme de crédits d'impôt remboursables liés à la production d'œuvres. Le rôle de la SODEC consiste à évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets;
- mène des recherches et des analyses sectorielles ou y participe, et coordonne le travail de diverses commissions consultatives;
- est partenaire du Fonds d'investissement de la culture et des communications et du Fonds Capital Culture Québec.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes résultant essentiellement d'honoraires de gestion des crédits d'impôt, de revenus d'intérêts ainsi que de revenus de loyer du parc immobilier patrimonial.

### SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement, les bars et les services que la Société de la Place des Arts de Montréal offre aux producteurs. L'organisme exploite également des espaces locatifs (bureaux, restaurants).

### SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des revenus de publicité et de location d'antennes et de locaux.

### SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

La Société du Grand Théâtre de Québec a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement et la production de spectacles.

---

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 895,3 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin de différentes mesures budgétaires antérieures.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 43,9 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Direction, administration et soutien à la mission**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la diminution du financement associé à différentes mesures budgétaires antérieures.

#### PROGRAMME 2

##### **Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin de mesures budgétaires antérieures.

PROGRAMME 3

Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers jeunesse à portée interministérielle et à administrer le plan d'action jeunesse.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la diminution du financement associé à différentes mesures budgétaires antérieures.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
<b>Dépenses de programmes</b>				
1. Direction, administration et soutien à la mission	78 406,2	(1 777,7)	72 268,3	80 183,9
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	769 558,8	(8 240,1)	782 258,9	777 798,9
3. Jeunesse	47 353,5	(10 616,7)	57 490,2	57 970,2
<b>Sous-total</b>	<b>895 318,5</b>	<b>(20 634,5)</b>	<b>912 017,4</b>	<b>915 953,0</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	43 900,0	43 900,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	2 600,0	-	(2 600,0)
<b>Sous-total</b>	<b>939 218,5</b>	<b>25 865,5</b>	<b>912 017,4</b>	<b>913 353,0</b>
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 536,0	(156,0)	3 692,0	3 692,0
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>942 754,5</b>	<b>25 709,5</b>	<b>915 709,4</b>	<b>917 045,0</b>



**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesures du Budget</b>	
Assurer le financement du Plan d'action jeunesse 2024-2029	16 900,0
Bonifier la programmation à Télé-Québec	10 000,0
Poursuivre la Stratégie d'aide aux médias	6 400,0
Appuyer les organismes culturels	4 800,0
Poursuivre la mise en place du passeport culturel pour les jeunes	3 000,0
Adapter le financement du secteur audiovisuel	2 800,0
<b>Total</b>	<b>43 900,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>		<b>2023-2024</b>
	<b>Budget d'investissements</b>	<b>Variation</b>	<b>Budget d'investissements</b>
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	<b>540,0</b>	-	540,0
Immobilisations en ressources informationnelles	<b>5 642,5</b>	3 422,2	2 220,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6 182,5</b>	<b>3 422,2</b>	<b>2 760,3</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

FAIRE DÉCOUVRIR LA CULTURE QUÉBÉCOISE, PARTICULIÈREMENT AUX JEUNES, ET EN ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION AU QUÉBEC, AU CANADA ET À L'INTERNATIONAL

Le Québec souhaite stimuler la curiosité des jeunes envers la culture québécoise et le travail de ceux et celles qui la portent. Il entreprendra des actions pour élargir les publics et susciter de nouvelles habitudes de consommation.

De la même façon, les contenus produits au Québec se trouvent devant une concurrence mondiale et doivent être mis en valeur à l'extérieur de ses frontières pour mieux rayonner.

Le Québec doit ainsi miser sur les occasions offertes en vue d'atteindre de nouveaux publics et d'assurer la vitalité du secteur culturel. L'enjeu consiste aujourd'hui à assurer de meilleures conditions de diffusion et de mise en marché de la culture à l'étranger.

### Actions envisagées

- Élaborer le Passeport culturel dans le but de promouvoir la culture québécoise en langue française, d'en favoriser la découverte et d'en accroître l'accessibilité auprès des jeunes;
- Réaliser un appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise;
- Assurer le soutien à des projets favorisant la mise en marché des produits et services culturels québécois sur les marchés étrangers par le biais des programmes d'appui aux initiatives internationales. Les vitrines culturelles et les présences collectives québécoises au Canada et à l'étranger sont parmi les initiatives phares pour développer les marchés hors Québec;
- Appuyer les projets par les représentations du Québec à l'étranger;
- Poursuivre les efforts pour renforcer la coopération en vue de stimuler les échanges culturels en réciprocité avec des régions et des États fédérés du monde;
- Participer à des forums internationaux afin de faire valoir les intérêts du Québec, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie;
- Optimiser au Canada et à l'international le rayonnement offert aux productions télévisuelles québécoises par le biais de TV5 Monde, de TV5MONDEplus et de TV5 Québec Canada.

**ORIENTATION 2****FAIRE RAYONNER DAVANTAGE LES CONTENUS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE**

Le rayonnement essentiel d'un contenu culturel auprès des publics repose de plus en plus sur sa découvrabilité dans les moteurs de recherche et les plateformes numériques. Les prochaines initiatives de développement culturel numérique du Ministère permettront d'affirmer une présence en ligne durable et attractive pour les contenus culturels québécois francophones et ainsi amplifier la vitalité, le rayonnement et les retombées de la culture québécoise.

**Actions envisagées**

- Assurer le financement d'initiatives en matière de développement culturel numérique, pour affirmer une présence en ligne durable et attractive pour les contenus culturels québécois francophones, sur les marchés québécois comme hors Québec;
- Déposer le rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels;
- Assurer le soutien financier à des acteurs du milieu culturel afin qu'ils puissent s'approprier les normes de description communes propres à leurs secteurs;
- Piloter les rendez-vous professionnels internationaux sur la découvrabilité;
- Réaliser des sondages, des travaux et des études pour l'élaboration d'un indice de rayonnement et de découvrabilité des contenus culturels québécois en ligne;
- Contribuer au développement d'outils destinés à accroître l'intelligence d'affaires ainsi que la consommation culturelle québécoise par la population;
- Participer à des forums internationaux et entretiens avec des partenaires étrangers.

**ORIENTATION 3****FAVORISER L'INNOVATION ET L'ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES INDUSTRIES ŒUVRANT EN CRÉATIVITÉ NUMÉRIQUE ET LE PROMOUVOIR AU QUÉBEC AINSI QUE SUR LES MARCHÉS CANADIENS ET INTERNATIONAUX**

Les entreprises de la créativité numérique favorisent l'innovation dans le milieu culturel et contribuent à bonifier ce que ce dernier peut offrir comme expérience aux différents publics. Le Québec se démarque déjà dans ce secteur à fort potentiel de développement : plusieurs créatrices et créateurs de renom ainsi que des acteurs économiques d'envergure mondiale sont présents sur son territoire. Il entend donc accroître l'accessibilité, la diffusion et le rayonnement des produits de la créativité numérique et soutenir leur développement par des entreprises ainsi que des créatrices et créateurs québécois. Il souhaite également contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises et à la création d'emplois dans toutes les régions.

**Actions envisagées**

- Mettre en place la Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028, visant à soutenir la croissance et le rayonnement de la créativité numérique au Québec et à l'international;
- Réaliser un appel de projets pour le rayonnement de la culture québécoise (créativité numérique);

- Réaliser un appel de projets en créativité numérique dans les sociétés d'État et organismes nationaux;
- Effectuer des démarches de concertation interne et au sein du portefeuille et collaborations interministérielles, dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de la stratégie (2025-2028), visant une réponse cohérente aux enjeux prioritaires des industries culturelles et créatives;
- Appuyer des projets en créativité numérique par le programme Appui aux initiatives internationales et par les représentations du Québec à l'étranger.

#### **ORIENTATION 4**

##### **POSITIONNER LE PATRIMOINE COMME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Le patrimoine est encore trop souvent présenté comme un obstacle au développement. Loin d'entraver le progrès, le patrimoine est de plus en plus considéré comme un actif et une ressource à utiliser pour la mise en valeur de l'identité, le développement de la société et la vitalité des territoires. Ces bénéfices culturels, économiques, sociaux et environnementaux, qui sont reconnus à l'international, doivent être exploités en collaboration avec de multiples partenaires et présentés aux Québécoises et Québécois.

##### **Actions envisagées**

- Renforcer le partenariat avec le milieu municipal sur la gestion du patrimoine et soutien et développement des partenariats avec les organismes en patrimoine;
- Faire l'inventaire des bâtiments patrimoniaux appartenant à l'État dans le cadre du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;
- Assurer le soutien à la réalisation des inventaires;
- Effectuer des démarches pour le développement de projets de mutualisation en patrimoine;
- Assurer le soutien d'initiatives de valorisation du patrimoine.

#### **ORIENTATION 5**

##### **MAXIMISER L'INFLUENCE DES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES JEUNES POUR QUE CELLES-CI ET CEUX-CI PUISSENT CONTRIBUER À FAÇONNER LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

Le gouvernement souhaite aider les jeunes Québécoises et Québécois à bien vivre les multiples transitions de leur parcours afin qu'elles et ils aient toutes les chances de réussir ce dernier vers l'autonomie.

La participation à la vie citoyenne et l'engagement des jeunes dans leur milieu constituent des moyens concrets d'assurer à la jeunesse une influence significative. L'action gouvernementale doit donc permettre aux jeunes de prendre part aux réflexions collectives. C'est en s'appropriant la place qui leur revient que ces jeunes pourront se reconnaître dans les orientations et les décisions d'avenir qui sont prises. Elles et ils seront alors en mesure de prendre le relais des générations précédentes et de contribuer à construire le Québec de demain.

##### **Actions envisagées**

- Renouveler le Plan d'action jeunesse 2024-2029;

- Soutenir les organisations qui déploient des projets qui permettent aux jeunes de porter leur voix dans la collectivité;
- Réaliser un appel de projets pour le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal;
- Réaliser un appel de projets Mobilisation, développement et accompagnement des jeunes Autochtones;
- Réaliser un appel de projets du programme Échanges entre générations;
- Établir de nouveaux partenariats en lien avec les besoins identifiés dans le plan d'action jeunesse.

## **ORIENTATION 6**

### **RENFORCER L'EXPÉRIENCE EMPLOYÉ**

Le Ministère constitue un milieu de travail où les employées et employés seront entendus avec ouverture et respect. Il souhaite que la communication entre les gestionnaires et leurs équipes soit fluide et bidirectionnelle. Il vise à ce que le personnel soit engagé envers l'organisation, mais il préconise également un accueil de ses besoins et de ses opinions. Des employées et employés mobilisés et engagés auront une influence positive sur le développement et la performance de l'organisation, et ce, au profit des clientèles du Ministère.

#### **Actions envisagées**

- Organiser des activités d'échange sur les grandes orientations de l'organisation;
- Réaliser le Plan en ressources humaines 2022-2025;
- Assurer la refonte de l'intranet.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS AVENIR MÉCÉNAT CULTURE**

Aucune variation des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par le fait que la dépense probable de l'année 2023-2024 comprend une portion des frais de gestion inutilisés de l'année 2022-2023.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

La variation des revenus s'explique principalement par la fin, au 31 mars 2024, de la disposition concernant les revenus versés au Fonds en provenance du prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac.

L'impact de cette disposition est compensé partiellement par une subvention du gouvernement du Québec pour couvrir les besoins relatifs aux nouvelles obligations du Fonds en lien avec les modifications apportées à la Loi sur le patrimoine culturel.

La variation des dépenses s'explique principalement par la bonification accordée dans le cadre du Discours sur le budget 2023-2024.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds Avenir Mécénat Culture					
Revenus	5 006,0	-	5 006,0	-	-
Dépenses	5 006,0	-	5 353,0	-	(347,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois					
Revenus	8 225,0	8 200,0	25 380,0	-	(17 155,0)
Dépenses	29 138,3	-	23 078,1	-	6 060,2
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>1</sup>	13 333,3	-	-	-	13 333,3
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Ce montant de 13,3 M\$ est pour les autres éléments de variation.

## **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement induite par l'indexation et la réalisation de projets spécifiques subventionnés.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le début des travaux relatifs au projet de la Maison de la chanson et de la musique du Québec.

### **CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par des revenus additionnels reçus du gouvernement du Québec pour le financement de subventions ponctuelles en 2023-2024 pour le soutien des artistes et des organismes culturels, notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel.

La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses ponctuelles en programmes d'aide en 2023-2024 pour le soutien des artistes et des organismes culturels notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

### **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation prévue de la subvention du gouvernement du Québec pour permettre d'augmenter la capacité d'accueil de nouveaux étudiants et pour soutenir le financement des besoins prioritaires en fonctionnement.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue de la rémunération ainsi que par l'augmentation des frais de loyer.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des investissements prévus pour le maintien des actifs.

### **MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL**

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des subventions pour des projets spécifiques, notamment celles octroyées pour la poursuite des activités muséales dans le contexte du projet de transformation.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;

- l'augmentation des dépenses liées aux ressources informationnelles pour la mise en œuvre d'un plan de transformation numérique.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les investissements en ressources informationnelles.

#### MUSÉE DE LA CIVILISATION

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la subvention du gouvernement du Québec pour les besoins en fonctionnement, le service de dette subventionné et la mise en place du réseau des Espaces bleus;
- l'augmentation des revenus autonomes, combinée à la diminution des subventions pour des projets ponctuels.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les dépenses additionnelles liées à la mise en place du réseau des Espaces bleus, incluant le coût du service de dette;
- l'indexation des dépenses.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- les investissements supplémentaires liés à l'acquisition et à l'aménagement d'immeubles du réseau des Espaces bleus;
- les travaux en résorption du déficit de maintien des actifs.

#### MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la subvention du gouvernement du Québec pour les besoins en fonctionnement liés au projet Espace Riopelle;
- l'augmentation des revenus autonomes.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les dépenses additionnelles induites par le projet Espace Riopelle;
- l'augmentation des dépenses de rémunération et de fonctionnement en raison de l'indexation.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation du projet Espace Riopelle.



## SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

La variation des revenus s'explique principalement par des revenus additionnels reçus du gouvernement du Québec pour le financement de subventions ponctuelles en 2023-2024 pour le soutien des entreprises culturelles, notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel et du programme de l'entrepreneuriat culturel.

La variation des dépenses s'explique principalement par les subventions ponctuelles en 2023-2024 pour le soutien des entreprises culturelles, notamment dans le cadre du Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel et du programme de l'entrepreneuriat culturel.

Au titre des investissements, la variation s'explique par les prêts accordés dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises – Soutien temporaire au fonds de roulement COVID-19 instauré dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel.

## SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation prévue des revenus autonomes, notamment induite par la hausse prévue du nombre de spectacles à la grille de programmation.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liée notamment au volume d'activités de la Société.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'avancement du projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal.

## SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la fin d'une mesure budgétaire en 2024-2025;
- la diminution des revenus publicitaires causée par la diminution du niveau d'activité du marché.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la programmation de télédiffusion et la réalisation de projets spéciaux.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des travaux moindres en maintien des actifs à l'immeuble du Pied-du-Courant ainsi que par la diminution des enveloppes d'investissement en ressources informationnelles.

## SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fluctuation des projets en maintien des actifs.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Bibliothèque et Archives nationales du Québec					
Revenus	107 986,2	86 327,0	108 553,1	86 910,1	(566,9)
Dépenses	111 948,1	-	109 253,1	-	2 695,0
Investissements	21 515,2	-	17 960,5	-	3 554,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec					
Revenus	166 270,8	165 240,8	193 547,8	189 512,8	(27 277,0)
Dépenses	167 205,6	-	193 548,2	-	(26 342,6)
Investissements	405,5	-	434,5	-	(29,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	4 800,0	-	-	-	4 800,0
Investissements	-	-	-	-	-
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec					
Revenus	39 231,1	36 791,9	36 343,8	34 151,8	2 887,3
Dépenses	38 708,7	-	37 059,1	-	1 649,6
Investissements	258,4	-	130,0	-	128,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Musée d'Art contemporain de Montréal					
Revenus	13 171,1	11 595,0	15 541,6	13 785,4	(2 370,5)
Dépenses	16 973,9	-	15 556,0	-	1 417,9
Investissements	877,5	-	698,2	-	179,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Musée de la Civilisation					
Revenus	46 858,2	36 569,6	42 929,9	34 095,6	3 928,3
Dépenses	48 117,6	-	44 654,9	-	3 462,7
Investissements	30 499,4	-	26 868,7	-	3 630,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(7 468,0)	-	-	-	(7 468,0)
Musée national des beaux-arts du Québec					
Revenus	34 484,3	26 959,8	30 505,8	23 004,9	3 978,5
Dépenses	34 497,9	-	32 195,9	-	2 302,0
Investissements	21 504,3	-	7 737,8	-	13 766,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	11 200,0	-	-	-	11 200,0

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement des entreprises culturelles					
Revenus	176 051,1	152 539,4	207 087,3	177 086,0	(31 036,2)
Dépenses	170 751,2	-	194 223,7	-	(23 472,5)
Investissements	41 054,5	-	36 436,3	-	4 618,2
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société de la Place des Arts de Montréal					
Revenus	49 022,3	16 762,1	47 120,5	17 750,5	1 901,8
Dépenses	49 336,4	-	47 249,1	-	2 087,3
Investissements	29 316,6	-	16 707,5	-	12 609,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société de télédiffusion du Québec					
Revenus	118 381,8	97 617,1	123 440,6	101 463,0	(5 058,8)
Dépenses	126 381,8	-	122 895,6	-	3 486,2
Investissements	7 535,3	-	9 694,9	-	(2 159,6)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	10 000,0	-	-	-	10 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société du Grand Théâtre de Québec					
Revenus	<b>17 403,3</b>	9 013,9	17 209,3	8 940,6	<b>194,0</b>
Dépenses	<b>18 141,7</b>	-	17 926,6	-	<b>215,1</b>
Investissements	<b>3 513,4</b>	-	3 903,2	-	<b>(389,8)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	<b>5 000,0</b>	-	-	-	<b>5 000,0</b>

## ANNEXE 1

### L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

#### Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Conseil du patrimoine culturel du Québec	<b>604,0</b>	593,0

---

---

# CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Projets qualifiés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale</p> <p><b>2 156</b> projets (en date du 14 décembre 2023)</p> <p><b>37 %</b> portefeuille Santé et Services sociaux</p> <p><b>23 %</b> portefeuille Enseignement supérieur</p> <p><b>9 %</b> portefeuille Éducation</p>	<p>Main-d'œuvre en ressources informationnelles au gouvernement en 2022<sup>1</sup></p> <p><b>25 493</b> ressources</p>	<p>Services aux organismes publics 2023-2024</p> <p><b>40</b> services offerts sur Québec.ca (en date du 31 décembre 2023)</p> <p>Services en infrastructure et bureautique : 18</p> <p>Services en télécommunication et radiocommunication : 8</p> <p>Services SAGIR et rémunération : 7</p> <p>Services en transformation numérique : 7</p>
<p>Réseau de télécommunication</p> <p><b>6 145</b> points d'accès Wi-Fi</p>	<p>Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2022-2023</p> <p><b>92 962</b> dossiers actifs d'employés dans le système SAGIR</p>	<p>Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2022-2023</p> <p><b>1 128 103</b> factures payées en 2022-2023</p> <p><b>537 396</b> chèques émis</p> <p><b>590 707</b> virements bancaires</p>
<p>Déploiement du Réseau gouvernemental de cyberdéfense</p> <p><b>27</b> centres opérationnels de cyberdéfense</p>	<p>Processus administratifs sans papier de bout en bout au gouvernement du Québec<sup>2</sup></p> <p><b>83 %</b> des processus visés chez 28 organismes publics (au 31 mars 2023)</p>	<p>Nombre de paies traitées pour l'ensemble du gouvernement en 2022-2023</p> <p><b>2 103 546</b></p>

- <sup>1</sup> Donnée tirée de l'édition 2022 des portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés aux ressources informationnelles
- <sup>2</sup> Donnée tirée du Baromètre numérique



---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de lui proposer des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec.

Plus spécifiquement, le Ministère :

- énonce la vision globale et intégrée de la transformation numérique gouvernementale en veillant à l'arrimage entre les besoins d'affaires et les ressources informationnelles, et ce, tout en visant à transformer l'accès des citoyens aux services publics;
- assure le développement, l'implantation et le déploiement de l'administration publique numérique de même que la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorisant l'adaptation à cette fin des services publics;
- développe un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyens ainsi qu'aux entreprises une prestation de services numériques de qualité, en s'assurant de ne pas causer de fracture numérique;
- regroupe les activités d'élaboration des politiques, des stratégies et des orientations ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale;
- réunit des expertises de pointe favorisant l'innovation et l'excellence au sein de l'administration publique, notamment par l'entremise du Centre québécois d'excellence numérique et du Centre gouvernemental de cyberdéfense;
- est responsable de la gouvernance ainsi que de la planification et de la performance des investissements en ressources informationnelles;
- est responsable de la gestion des données numériques gouvernementales, notamment dans le but de favoriser leur mobilité et leur valorisation au sein de l'administration publique, et ce, au profit des citoyens;
- soutient les organismes publics dans le rehaussement de la sécurité de l'information à l'échelle gouvernementale et assure la coordination ainsi que la concertation des actions dans ces domaines, dont celles du Réseau gouvernemental de cyberdéfense;
- assure la cybersécurité des services qu'il offre aux organismes publics;
- établit des exigences en matière de sécurité de l'information applicables aux organismes publics et ordonne à ces derniers, lorsque requis, de mettre en œuvre ces exigences afin d'assurer la protection de leurs actifs informationnels et des informations qui leur sont confiées;
- offre des services de télécommunication, de radiocommunication, de téléphonie et de communication mobile;

- agit à titre de Courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics en rendant accessible, grâce à son catalogue, une multitude d'offres infonuagiques et en les accompagnant dans le processus;
- assure l'exploitation de solutions d'affaires administratives pour le compte de nombreux organismes publics et pourvoit également à l'entretien et à l'évolution de ces solutions;
- fournit aux organismes publics clients une gamme complète de services liés à la rémunération, aux avantages sociaux et à la retraite du personnel;
- offre des services en opérations financières et contractuelles SAGIR ainsi que le service de soutien et de formation aux utilisateurs;
- soutient les organismes publics dans l'exercice de leurs fonctions par l'entremise de services en matière d'infrastructures technologiques et de bureautique.

## **FONDS SPÉCIAL**

### **FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE**

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique est institué sous la responsabilité du ministre de la Cybersécurité et du Numérique en vertu de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (RLRQ, chapitre M-17.1.1).

Il est affecté au financement des infrastructures technologiques ainsi que des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services offerts par le ministre, des projets ou activités dans le domaine de la cybersécurité ou du numérique de même qu'au versement de toute aide financière accordée en application de cette loi.

Ses revenus proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services ainsi que les sommes virées par un ministère ou par un organisme budgétaire.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Cybersécurité et Numérique » s'établit à 123,7 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin de la mesure budgétaire Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État.

Au budget du portefeuille, s'ajoutera une somme de 48,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

**PROGRAMME 1****Direction et administration**

Ce programme vise à allouer les ressources administratives à l'exercice de la mission du Ministère et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du Ministère, il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité. Ce programme peut aussi inclure le financement de projets majeurs et de transformation numérique ainsi que des activités récurrentes au bénéfice du Fonds de la cybersécurité et du numérique.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert, en 2023-2024, d'un montant de la provision pour le Programme de rehaussement de la cybersécurité en provenance du programme 2 – Gestion des ressources informationnelles spécifiques.

**PROGRAMME 2****Gestion des ressources informationnelles spécifiques**

Ce programme vise à favoriser l'accélération de la transformation numérique et le rehaussement de la cybersécurité au sein de l'administration publique. Ainsi, il contribue au financement des services en infrastructures technologiques lors de la conception et de la réalisation des projets majeurs, de la conception et de la réalisation des solutions communes et des projets appuyant l'accélération de la transformation numérique de l'État, notamment le Service québécois d'identité numérique.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- la fin de la mesure budgétaire Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État;
- le transfert, en 2023-2024, d'un montant de la provision pour le Programme de rehaussement de la cybersécurité au bénéfice d'autres portefeuilles ministériels, où sont comptabilisées les dépenses.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	70 410,0	(39 262,3)	68 186,2	109 672,3
2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques	53 243,0	12 278,5	110 964,5	40 964,5
<b>Sous-total</b>	<b>123 653,0</b>	<b>(26 983,8)</b>	<b>179 150,7</b>	<b>150 636,8</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	48 600,0	48 600,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	(37 400,0)	-	37 400,0
<b>Total</b>	<b>172 253,0</b>	<b>(15 783,8)</b>	<b>179 150,7</b>	<b>188 036,8</b>

### L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale	48 600,0
<b>Total</b>	<b>48 600,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 000,0	-	1 000,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	(780,0)	780,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 000,0</b>	<b>(780,0)</b>	<b>1 780,0</b>

**LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent des orientations dont le Ministère s'est doté dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027, lequel permet de mettre en œuvre la mission du Ministère auprès de sa clientèle et des différents organismes publics. Le plan annuel de gestion des dépenses 2024-2025 tient donc compte des priorités stratégiques qui y sont inscrites. Les actions envisagées présentées ci-dessous contribueront à l'atteinte des objectifs du plan stratégique.

**ORIENTATION 1****ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LES CYBERMENACES**

En plus de s'imposer comme un vecteur de changement pour une société plus cybersécuritaire, l'État doit s'assurer que ses propres infrastructures et services ne sont pas menacés. Le gouvernement du Québec devra donc faire preuve de prudence pour assurer la protection des renseignements et des infrastructures dont il a la charge. Ainsi, au cours des prochaines années, le Ministère mettra en place des actions afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cybermenaces, et ce, dans une perspective de protection des biens collectifs et des renseignements personnels des citoyens.

**Actions envisagées**

- Élaborer un cadre gouvernemental de gestion applicable aux services communs (sécurité de l'information);
- Développer un outil de calcul d'indice de maturité gouvernementale en sécurité de l'information;
- Développer un modèle de classification des données numériques gouvernementales;
- Produire un référentiel gouvernemental des mesures de sécurité de l'information;
- Poursuivre la sensibilisation en sécurité de l'information à l'aide d'une promotion gouvernementale.

## **ORIENTATION 2**

### **MAXIMISER LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS DES ORGANISMES PUBLICS DANS LES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Le Ministère appuie les organismes publics dans la planification et le suivi des dépenses de projets en ressources informationnelles. Par l'entremise du Plan québécois des infrastructures – secteur des ressources informationnelles, il s'assure que les sommes investies concordent avec les priorités gouvernementales, maximisent la transformation numérique, renforcent la cybersécurité et génèrent des bénéfices récurrents.

#### **Actions envisagées**

- Soutenir et accompagner les organismes publics dans l'exercice de leurs obligations légales et réglementaires en matière de gestion des ressources informationnelles, de cybersécurité et de transformation numérique;
- Maintenir l'accompagnement des organismes publics dans la priorisation de leurs investissements et de la planification de leurs projets en ressources informationnelles;
- Accroître les formations et l'accompagnement offerts aux organismes publics quant à la planification et à la gestion des ressources informationnelles;
- Poursuivre le déploiement du Cadre gouvernemental de gestion des bénéfices des projets en ressources informationnelles et le suivi des bénéfices obtenus.

## **ORIENTATION 3**

### **SOUTENIR LA PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS**

Le Ministère a pour mandat d'augmenter l'efficacité et l'efficience de l'État étant donné son rôle de coordonnateur de l'action gouvernementale en matière de numérique. Pour ce faire, il apporte un soutien aux organismes publics dans leur transition numérique par des moyens comme la sensibilisation, le partage d'expertise, la communication, la formation et l'accompagnement. Au cours des prochaines années, le Ministère réalisera des actions concertées qui permettront aux organismes publics d'adopter une culture du numérique, et ce, dans un esprit de collaboration et de mutualisation des services au bénéfice des citoyens.

#### **Actions envisagées**

- Moderniser l'offre de service en infrastructures technologiques et en service bureautique;
- Poursuivre les travaux d'agrandissement du centre de traitement informatique du pôle Est 1;
- Déployer l'offre de service du Nuage gouvernemental du Québec;
- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des organismes publics pour la migration vers l'infonuagique externe dans le cadre du Programme de consolidation des centres de traitement informatique;
- Poursuivre l'orchestration de la transformation numérique des organismes publics, notamment par les plans de transformation numérique;
- Prioriser l'arrimage du Service d'authentification gouvernementale aux différentes prestations électroniques de services des organismes publics;

- Poursuivre le développement de solutions numériques innovantes, comme le portefeuille d'attestations numériques;
- Tirer profit de l'intelligence artificielle, un pilier clé de la transformation numérique gouvernementale, dans l'objectif d'accroître l'efficacité et la productivité à court terme, mais également de générer des impacts stratégiques sur le long terme.

#### **ORIENTATION 4**

##### **IMPLANTER UN MODÈLE DE GESTION DES DONNÉES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTALES**

Découlant de son rôle de gardien de la saine gouvernance des ressources informationnelles du gouvernement, le Ministère veille à mettre en place une gestion performante des données numériques gouvernementales afin de favoriser la transformation numérique de l'État. Accroître la gestion efficace et efficiente des données numériques se fera dans un esprit de valorisation de l'information auprès des citoyens, des entreprises et de l'administration publique elle-même.

##### **Actions envisagées**

- Réaliser des projets pilotes visant à déployer une démarche intégrée d'inventaire et de classification de sécurité des données numériques gouvernementales auprès de trois ministères;
- Déployer progressivement la démarche intégrée d'inventaire et de classification de sécurité des données numériques gouvernementales à l'ensemble des missions de l'État en s'appuyant sur l'expérience des projets pilotes;
- Élaborer une stratégie gouvernementale et un cadre de gouvernance des données numériques visant notamment à soutenir les processus de désignation des sources officielles de données numériques gouvernementales et des sources officielles de données de référence.

#### **ORIENTATION 5**

##### **CRÉER UNE ORGANISATION APPRENANTE QUI FIDÉLISE SES TALENTS**

Le Ministère a à cœur d'offrir des services innovants, performants et de qualité pour contribuer à la transformation de l'administration publique. Au centre de la prestation de ses services se trouve un personnel hautement qualifié qui doit demeurer à la fine pointe des connaissances dans des domaines en constante évolution. Ainsi, le Ministère est un milieu de travail où plusieurs secteurs peuvent être appelés à recourir à des métiers d'avenir.

Considérant les défis d'envergure que pose la rareté de main-d'œuvre, le Ministère doit mettre de l'avant des actions structurantes qui permettront de susciter la mobilisation de son personnel tout en favorisant le développement de ses compétences. Il entend ainsi implanter une culture d'apprentissage en continu et faire vivre des expériences positives à son personnel, et ce, à chacune des phases de leur expérience en tant qu'employé.

##### **Actions envisagées**

- Recourir à l'intelligence artificielle, notamment en soutien à la rédaction de descriptions d'emploi;
- Développer et déployer les tableaux de bord dynamiques permettant d'anticiper les enjeux de main-d'œuvre et de soutenir la prise de décisions stratégiques;

- Déployer un programme de mobilité interne permettant notamment une meilleure valorisation des emplois disponibles au Ministère;
- Développer les profils de compétences ciblés pour les emplois névralgiques et d'avenir;
- Concevoir et déployer les plans de développement individuel ainsi que des parcours de formation.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution de l'affectation du portefeuille ministériel au Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la dépense d'amortissement, principalement en lien avec la mise en service du Réseau gouvernemental de télécommunication et le renouvellement des ordinateurs centraux;
- l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements liés au Projet urbain de radiocommunication.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la cybersécurité et du numérique					
Revenus	559 803,0	18 470,0	572 213,0	78 657,0	(12 410,0)
Dépenses	621 293,5	-	594 213,2	-	27 080,3
Investissements	128 014,4	-	112 081,0	-	15 933,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-



---

## ÉCONOMIE, INNOVATION ET ÉNERGIE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Fonds du développement économique<sup>1</sup></p> <p><b>2,2 G\$</b></p> <p>financement accordé</p> <p><b>9,8 G\$</b></p> <p>valeur totale des projets</p>	<p>Interventions financières du Ministère<sup>1</sup></p> <p><b>1,1 G\$</b></p> <p>aides financières accordées pour le soutien au fonctionnement d'organismes ainsi qu'à des projets de développement économique ou de recherche et d'innovation</p>	<p>Développement régional<sup>1</sup></p> <p><b>593,3 M\$</b></p> <p>aides financières accordées pour la réalisation de projets dans les MRC non urbaines</p> <p><b>2,1 G\$</b></p> <p>valeur totale des projets</p>
<p>Productivité<sup>1</sup></p> <p><b>728,7 M\$</b></p> <p>aides financières accordées pour des projets visant une hausse de la productivité des entreprises</p> <p><b>2,8 G\$</b></p> <p>valeur totale des projets</p>	<p>Recherche et innovation<sup>1</sup></p> <p><b>506,0 M\$</b></p> <p>aides financières accordées pour des projets de recherche visant l'innovation ainsi qu'au soutien aux Fonds de recherche du Québec</p>	<p>Électricité de sources renouvelables<sup>2</sup></p> <p><b>41 953 MW</b></p> <p>puissance installée provenant des installations d'Hydro-Québec et de ses contrats d'achat d'électricité au Québec</p>
<p>Régie de l'énergie<sup>3</sup></p> <p><b>157</b></p> <p>décisions rendues en matière réglementaire et de plaintes</p>	<p>Fonds de recherche du Québec<sup>4</sup></p> <p><b>4 354</b></p> <p>titulaires de bourses appuyés par les trois Fonds (Nature et technologies, Santé, Société et culture)</p>	<p>Commission de l'éthique en science et en technologie<sup>5</sup></p> <p><b>29</b></p> <p>interventions réalisées auprès des décideurs publics et à caractère public</p>

<sup>1</sup> Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Rapport annuel de gestion 2022-2023

<sup>2</sup> Hydro-Québec, Rapport annuel 2023

<sup>3</sup> Régie de l'énergie, Rapport annuel 2022-2023

<sup>4</sup> Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Rapport annuel de gestion 2022-2023

Fonds de recherche du Québec – Santé, Rapport annuel de gestion 2022-2023

Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Rapport annuel de gestion 2022-2023

<sup>5</sup> Commission de l'éthique en science et en technologie, Rapport annuel de gestion 2022-2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a pour mission de soutenir la croissance durable de l'économie du Québec, de contribuer à l'essor de la recherche et de l'innovation ainsi que de s'assurer d'une gouvernance responsable des ressources énergétiques.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- accompagnement des entreprises dans leurs différents projets, dont la transformation numérique, l'accès aux marchés publics, la recherche, l'innovation, la croissance de la productivité, de même que l'augmentation de la production québécoise et de l'achat local;
- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique et énergétique;
- appui à la production énergétique locale et à l'approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des différents secteurs économiques dans toutes les régions du Québec;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de politiques et de stratégies de développement économique et énergétique de même que de programmes d'aide;
- coordination des activités visant à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures sur le territoire québécois;
- coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire et de la coopération réglementaire avec les autres juridictions canadiennes;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- élaboration d'offres financières intégrées aux projets d'investissements majeurs, réalisation d'analyses d'impact sectoriel et contribution à la mise en valeur de sites ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- élaboration des cibles et des orientations gouvernementales en matière de production énergétique pour l'ensemble des filières;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux, et défense des intérêts du Québec de même que des entreprises québécoises dans les différends commerciaux;

- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux de l'éducation et aux organismes de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Hydro-Québec, Investissement Québec, la Régie de l'énergie, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

## **FONDS SPÉCIAUX**

### **CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE**

Capital ressources naturelles et énergie est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose par des investissements en participations dans des entreprises dont la principale activité correspond à l'une des suivantes :

- l'exploitation ou la transformation, au Québec, de ressources naturelles;
- la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles permettant la réduction de l'intensité en carbone;
- la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuent à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec;
- le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

### **FONDS DES RESSOURCES NATURELLES**

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le Ministère est responsable du volet Gestion des énergies fossiles.

Le volet Gestion des énergies fossiles est affecté au financement des activités nécessaires à l'application de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure (RLRQ, chapitre R-1.01) et de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole (RLRQ, chapitre S-34.1).

Le financement du volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles provient principalement des sommes virées par le ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement au Ministère, des revenus provenant du placement des sommes constituant le volet Gestion des énergies fossiles, des sommes perçues en vertu de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure ou de la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole ou d'un règlement édicté en vertu de ces lois, à l'exclusion de la partie des droits annuels pour le stockage de gaz et des droits sur le gaz soutiré déterminée par le ministre.

#### **FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Les revenus proviennent principalement du Ministère. Les autres revenus sont composés notamment des revenus ou sommes perçus en application des programmes d'aide financière ou dans le cadre des mandats gouvernementaux.

#### **FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES**

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose en soutenant des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

#### **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

##### **FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES**

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1).

Le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche universitaire et collégiale, la formation de personnel hautement qualifié, la diffusion de connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, et ainsi contribuer au développement scientifique et à l'innovation, de même qu'à la prospérité économique et au développement durable du Québec.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

#### FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ

Le Fonds de recherche du Québec – Santé est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec – Santé a pour mission d'agir comme catalyseur de la recherche en santé au Québec en planifiant, coordonnant et soutenant le développement de l'ensemble des secteurs de la recherche publique en santé humaine, en favorisant l'émergence de partenariats de recherche avec le secteur public, l'industrie et le milieu caritatif et en maximisant les retombées de la recherche sur la santé des citoyens, sur le développement économique et sur le rayonnement du Québec au Canada et au niveau international.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

#### FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture se consacre au développement du système de recherche et d'innovation québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Pour ce faire, le Fonds soutient financièrement la recherche et la formation des chercheurs dans ces secteurs en plus de favoriser la diffusion et le transfert des connaissances. Il établit aussi les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales.

Le Fonds s'acquitte de sa mission grâce à un partenariat actif avec, d'une part, les universités et les administrateurs de la recherche et, d'autre part, les professeurs-chercheurs qui participent aux comités d'évaluation des demandes d'aide financière soumises au Fonds.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Les dépenses sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche, ainsi que le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche, dont ceux associés aux grands défis de société du Québec de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027.

## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique.

Elle fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, surveille les prix des produits pétroliers et adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité. Elle exerce ses fonctions de manière à assurer la conciliation de l'intérêt public avec la protection des consommateurs et un traitement équitable des entreprises réglementées, en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques du Québec dans une perspective de développement durable.

Les activités de la Régie sont financées principalement par les redevances payables par le transporteur d'électricité et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ainsi que par les distributeurs de produits pétroliers distribuant plus de 100 millions de litres par année.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie » s'établit à 1 545,4 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- une réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux et financées à partir du budget de dépenses du portefeuille;
- la fin de mesures annoncées dans le cadre des budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 50,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Direction et administration**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Aucune variation significative du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est constatée.

## PROGRAMME 2

### **Développement de l'économie**

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois à valeur ajoutée, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment pour la Stratégie québécoise de l'aérospatiale – Horizon 2026, l'appui au développement des producteurs artisanaux de boissons alcooliques et la Stratégie de développement de l'aluminium 2021-2024;
- la diminution du montant alloué pour la mesure de l'Offensive de transformation numérique.

## PROGRAMME 3

### **Développement de la science, de la recherche et de l'innovation**

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment pour accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle.

## PROGRAMME 4

### **Interventions relatives au Fonds du développement économique**

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère et son administration est confiée à Investissement Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une réévaluation du coût des interventions financières réalisées dans le cadre des mandats gouvernementaux et financées à partir du budget de dépenses du portefeuille.

## PROGRAMME 5

### **Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation**

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.



Aucune variation significative du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 n'est constatée.

## PROGRAMME 6 Énergie

Ce programme vise à soutenir la production énergétique locale et à assurer un approvisionnement énergétique fiable, diversifié, sécuritaire et abordable pour le Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en 2023-2024 en lien avec la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	39 805,1	797,0	38 503,5	39 008,1
2. Développement de l'économie	299 314,8	(82 702,7)	374 718,0	382 017,5
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	255 519,0	(48 342,7)	299 390,2	303 861,7
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	646 076,3	(178 840,7)	529 259,9	824 917,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	246 643,4	70,0	246 642,2	246 573,4
6. Énergie	58 083,0	26 022,1	55 502,9	32 060,9
<b>Sous-total</b>	<b>1 545 441,6</b>	<b>(282 997,0)</b>	<b>1 544 016,7</b>	<b>1 828 438,6</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	50 500,0	50 500,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	4 500,0	-	(4 500,0)
<b>Total</b>	<b>1 595 941,6</b>	<b>(227 997,0)</b>	<b>1 544 016,7</b>	<b>1 823 938,6</b>

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Assurer la croissance du secteur aérospatial québécois	14 500,0
Appuyer les producteurs de boissons alcooliques	9 000,0
Poursuivre le développement du secteur de l'aluminium	9 000,0
Appuyer des technologies émergentes	5 000,0
Augmenter les sommes disponibles au Programme d'appui au développement des attraits touristiques	5 000,0
Mettre en place des laboratoires industriels au sein des zones d'innovation	5 000,0
Soutenir l'entrepreneuriat et le repreneuriat	3 000,0
<b>Total</b>	<b>50 500,0</b>

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements pour les immobilisations est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

La variation du budget d'investissements pour les prêts, placements, avances et autres coûts s'explique par la mise en œuvre, en 2023-2024, dans le cadre des Fonds locaux d'investissement, d'une mesure ponctuelle de soutien aux entreprises touchées par les feux de forêt de l'été 2023.

#### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 050,0	-	1 050,0
Immobilisations en ressources informationnelles	813,5	(12,7)	826,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	5 015,0	(15 000,0)	20 015,0
<b>Total</b>	<b>6 878,5</b>	<b>(15 012,7)</b>	<b>21 891,2</b>

### LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires découlent des orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions réalisées pour y contribuer.

## **ORIENTATION 1**

### **METTRE EN PLACE DES CONDITIONS GAGNANTES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE ET PÉRENNE**

En misant sur la recherche et l'innovation, la disponibilité de capital de risque, les entrepreneurs à fort potentiel, de même que des mesures d'allègement administratif et réglementaire, le Ministère met en place des conditions favorables à la création de richesse dont tous les Québécoises et les Québécois bénéficient.

#### **Actions envisagées**

- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique;
- Continuer le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025;
- Appliquer la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et contribuer à réduire les coûts administratifs pour les PME.

## **ORIENTATION 2**

### **MAXIMISER L'IMPACT DES PROJETS ÉCONOMIQUES ET ÉNERGÉTIQUES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**

La croissance et la productivité des entreprises ainsi que la vitalité des territoires contribuent à maximiser les retombées économiques et énergétiques positives pour l'ensemble de la population. Le Québec s'enrichit si les Québécoises et les Québécois s'enrichissent.

#### **Actions envisagées**

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics, l'analyse d'impact sectoriel, l'élaboration d'offres financières intégrées et la mise en valeur de sites ayant un bon potentiel d'attraction de projets;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses en soutien aux secteurs stratégiques;
- Soutenir le développement de la filière des énergies renouvelables;
- Continuer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies 2030;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'action pour la relance des exportations 2020-2025;
- Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique avec la collaboration d'organisations sectorielles et de réseaux d'expertise;

- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités économiques régionales en collaboration avec les acteurs concernés, dont le projet de Zones d'innovation Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025.

### **ORIENTATION 3**

#### **ASSURER UNE GESTION SAINES ET RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES**

Dans un contexte où l'environnement de travail est influencé par des transformations importantes, le Ministère se situe comme un employeur proactif offrant des occasions à son personnel de contribuer de manière significative au développement de l'économie du Québec. En outre, par le biais de ses programmes, qu'il évalue et adapte de façon continue, il entend offrir à ses clientèles des services accessibles et pertinents qui répondent à leurs besoins.

#### **Actions envisagées**

- Maintenir et améliorer le milieu de travail au sein du Ministère;
- Poursuivre la mise en ligne de services en lien avec l'administration des programmes normés du Ministère.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE**

La variation des revenus s'explique principalement par des revenus d'honoraires additionnels prévus pour l'étude des dossiers en 2024-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par une moins-value durable sur un instrument financier dérivé réalisée en 2023-2024.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par un volume de placements de portefeuille plus élevé pour l'exercice financier 2024-2025. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

#### **FONDS DES RESSOURCES NATURELLES**

La variation des revenus pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par une prévision de revenus plus élevée, en provenance du Ministère, au cours de l'exercice financier 2024-2025, nécessaire au financement des obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

La variation des dépenses pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par la comptabilisation de dépenses plus élevée au cours de l'exercice financier 2024-2025 liées aux obligations du gouvernement découlant de la Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure.

Au titre des investissements, la variation pour le volet Gestion des énergies fossiles de ce fonds s'explique principalement par des investissements en ressources informationnelles plus élevés en 2023-2024.

#### FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation en 2024-2025 de la contribution provenant du ministère responsable nécessaire au financement des dépenses relatives aux interventions financières liées aux mandats gouvernementaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par une augmentation en 2024-2025 des coûts attribuables à des interventions financières garanties par le gouvernement.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des interventions financières plus élevées en 2024-2025. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

#### FONDS POUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Aucune variation significative de revenus n'est constatée.

Aucune variation significative de dépenses n'est constatée.

Aucune variation significative d'investissements sous forme de placements de portefeuille n'est constatée. Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Capital ressources naturelles et énergie					
Revenus	10 141,0	-	8 817,0	-	1 324,0
Dépenses	178,0	-	2 127,0	-	(1 949,0)
Investissements	428 750,0	-	188 750,0	-	240 000,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des ressources naturelles <sup>1</sup>					
Revenus	29 072,0	28 325,5	6 286,6	6 058,3	22 785,4
Dépenses	29 441,5	-	7 179,0	-	22 262,5
Investissements	74,2	-	95,0	-	(20,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du développement économique					
Revenus	1 334 001,2	1 054 395,2	1 043 157,0	824 917,0	290 844,2
Dépenses	1 334 001,2	-	1 043 157,0	-	290 844,2
Investissements	2 770 857,0	-	2 157 510,0	-	613 347,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	5 000,0	-	-	-	5 000,0
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises					
Revenus	292,0	-	347,0	-	(55,0)
Dépenses	150,0	-	134,0	-	16,0
Investissements	120 000,0	-	120 697,0	-	(697,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Volet Gestion des énergies fossiles**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES**

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'utilisation des revenus reportés des crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'achèvement, en 2024-2025, de certains engagements liés aux crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

**FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ**

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'utilisation des revenus reportés des crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'achèvement, en 2024-2025, de certains engagements liés aux crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

#### FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution de l'utilisation des revenus reportés des crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'achèvement, en 2024-2025, de certains engagements liés aux crédits additionnels reçus dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour permettre une meilleure rétention des chercheurs et augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

#### RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution de l'apport des redevances annuelles. Celles-ci incluent en 2023-2024 une contribution exceptionnelle pour la relocalisation et l'aménagement de nouveaux locaux.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et par le comblement de postes ayant été vacants en 2023-2024;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement, car des montants additionnels ont été octroyés pour des services professionnels connexes à la fiabilité des réseaux de transport d'électricité;
- l'augmentation de l'amortissement par des aménagements et acquisitions de mobilier pour le nouvel emplacement de la Régie.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une somme ponctuelle en 2023-2024 en lien avec la relocalisation et l'aménagement de nouveaux locaux.



**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies					
Revenus	<b>105 805,7</b>	74 003,5	111 600,4	74 025,4	<b>(5 794,7)</b>
Dépenses	<b>105 805,7</b>	-	114 721,2	-	<b>(8 915,5)</b>
Investissements	<b>221,0</b>	-	220,8	-	<b>0,2</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de recherche du Québec - Santé					
Revenus	<b>147 963,6</b>	101 255,6	152 170,3	101 229,6	<b>(4 206,7)</b>
Dépenses	<b>147 963,6</b>	-	153 260,8	-	<b>(5 297,2)</b>
Investissements	<b>151,0</b>	-	150,8	-	<b>0,2</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de recherche du Québec - Société et culture					
Revenus	<b>93 752,2</b>	71 066,9	96 801,8	71 083,7	<b>(3 049,6)</b>
Dépenses	<b>93 752,2</b>	-	100 168,1	-	<b>(6 415,9)</b>
Investissements	<b>110,0</b>	-	110,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Régie de l'énergie					
Revenus	17 525,4	-	24 611,1	-	(7 085,7)
Dépenses	20 532,0	-	18 368,2	-	2 163,8
Investissements	307,0	-	4 923,0	-	(4 616,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ANNEXE 1****L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commission de l'éthique en science et en technologie	<b>799,0</b>	716,3



---

# ÉDUCATION

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Personnes fréquentant le réseau scolaire<sup>1</sup></p> <p><b>1 415 248</b></p> <p>élèves</p>	<p>Établissements d'enseignement<sup>1</sup></p> <p><b>3 143</b></p>	<p>Personnel scolaire du réseau scolaire public<sup>2</sup></p> <p><b>228 585</b></p>
<p>Taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2022-2023<sup>3</sup></p> <p><b>84,2 %</b></p> <p>(après 7 ans de la cohorte 2016)</p>	<p>Sport, loisir et plein air<sup>4</sup></p> <p><b>11 211</b></p> <p>participations gratuites dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques en 2022-2023</p>	<p>Société des établissements de plein air du Québec<sup>5</sup></p> <p><b>53 000 km<sup>2</sup></b></p> <p>de territoires naturels</p> <p><b>10,4 millions</b> de jours de visite</p> <p><b>46 lieux</b> dont 23 parcs nationaux, 1 parc marin, 13 réserves fauniques, 1 pourvoirie et 8 établissements touristiques</p>

<sup>1</sup> Données de l'année scolaire 2022-2023 estimées par le Ministère

<sup>2</sup> Données de l'année scolaire 2021-2022

<sup>3</sup> Le taux de la cohorte de 2016 suivie jusqu'en 2022-2023 est provisoire.

<sup>4</sup> Données 2022-2023 du Ministère

<sup>5</sup> Données du rapport annuel 2022-2023 de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Éducation a pour mission :

- de faire de la réussite de nos élèves la raison d'être des écoles et des centres, du réseau et du Ministère;
- de positionner le réseau scolaire comme un employeur de choix;
- d'assurer la performance du Ministère;
- de jouer un rôle moteur pour impliquer toute la société dans la mission éducative de l'État et dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

À cet égard, le Ministère est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation, ainsi qu'à ceux du sport, du loisir et du plein air.

Le Ministère remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de sport, de loisir et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du sport et du loisir dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les organismes budgétaires relevant du ministre de l'Éducation sont les suivants :

- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Protecteur national de l'élève.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du Fonds ont commencé le 1<sup>er</sup> août 2006.

Les revenus annuels du Fonds proviennent notamment d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2) et des sommes affectées par le Ministère.

Ces revenus sont alloués à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- l'organisation d'événements sportifs internationaux;
- la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

## **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **INSTITUT NATIONAL DES MINES**

L'Institut national des mines a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec. Plus particulièrement, sa mission consiste à :

- coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
- estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
- soumettre au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
- participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

### **SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (RLRQ, chapitre S-13.01). La Sépaq est un organisme à vocation commerciale, administré par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement; le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La Sépaq a pour mission de rendre accessibles, de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique.

La Sépaq assume la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 23 parcs nationaux, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, de ses 13 réserves fauniques, de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que de ses 8 autres établissements touristiques, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services sachant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, chaque établissement possédant ses attraits particuliers.

La Sépaq, par la nature même de ses activités, est fortement présente dans les régions du Québec. Elle met à la disposition de ses clientèles des territoires immenses et contrastés, et offre des activités et services touristiques diversifiés. Elle gère plus de 53 000 km<sup>2</sup> de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 14 régions administratives du Québec et 16 régions touristiques. La Sépaq emploie annuellement, en haute saison, plus de 3 463 personnes, dont la majorité sont à l'extérieur des grands centres urbains. L'achalandage total en 2022-2023 a atteint plus de 10,4 millions de jours de visite. Elle offre à ses visiteurs 761 chalets, 657 hébergements en prêt-à-camper et plus de 7 460 sites de camping.

Le financement de la Sépaq provient de ses revenus commerciaux perçus auprès de ses clientèles en lien avec la fréquentation de ses établissements et de subventions du ministère de l'Éducation.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 18 699,5 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la non-réurrence des sommes octroyées pour le Programme de rehaussement de la cybersécurité;
- l'augmentation des sommes octroyées au cours de l'exercice financier 2023-2024 aux organismes communautaires et partenaires en éducation;
- l'augmentation des sommes octroyées dans le cadre du Budget 2023-2024;
- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- le transfert d'un montant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en 2023-2024;
- les mesures prévues dans le cadre de l'offensive en construction;
- les mesures du Plan de rattrapage scolaire de l'exercice financier 2023-2024;
- la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire;
- la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.



Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 381,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 200,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

## **PROGRAMME 1**

### **Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du sport, du loisir et du plein air.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2023-2024, notamment pour rehausser le niveau de littératie et de numératie chez les jeunes;
- l'augmentation des sommes octroyées pour certaines mesures émanant des Budgets antérieurs à 2023-2024, notamment dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit;
- la non-réurrence des sommes octroyées pour le Programme de rehaussement de la cybersécurité.

## **PROGRAMME 2**

### **Soutien aux organismes**

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation, de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Protecteur national de l'élève. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des sommes octroyées au cours de l'exercice financier 2023-2024 aux organismes communautaires et partenaires en éducation en lien avec des besoins additionnels;
- les mesures du Plan de rattrapage scolaire de l'exercice financier 2023-2024;
- le rehaussement du financement des organismes communautaires dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027;
- la non-réurrence de la bonification ponctuelle de la mesure « Favoriser la sécurité alimentaire des personnes et des familles » annoncée lors de la Mise à jour économique de l'automne 2023.

**PROGRAMME 3****Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal**

Ce programme vise à financer la subvention d'équilibre fiscal afin que chaque centre de services scolaire et commission scolaire puisse obtenir le montant pour le financement de besoins locaux calculé selon les modalités fixées annuellement par règlement du gouvernement. Il finance également les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'indexation des paramètres de calcul de la subvention.

**PROGRAMME 4****Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services éducatifs d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire, en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires (CSS), aux commissions scolaires (CS) et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- l'augmentation des sommes octroyées pour différentes mesures émanant du Budget 2023-2024, notamment pour rendre plus attrayante la formation professionnelle et contrer la rareté de main-d'œuvre ainsi qu'accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire;
- les mesures prévues dans le cadre de l'offensive en construction;
- les mesures du Plan de rattrapage scolaire de l'exercice financier 2023-2024;
- la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire;
- le transfert d'un montant de de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en 2023-2024.

**PROGRAMME 5****Développement du sport, du loisir et du plein air**

Ce programme vise à favoriser les activités de sport, de loisir et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques dans des environnements sains et sécuritaires par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur la sécurité et la protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités physiques sportives et récréatives.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des sommes octroyées pour plusieurs mesures émanant du Budget 2023-2024.

**PROGRAMME 6**  
**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

**Le budget de dépenses par programme**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	392 581,3	54 896,9	332 349,7	337 684,4
2. Soutien aux organismes	122 137,7	(58 963,3)	118 608,8	181 101,0
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 529 501,7	39 160,5	1 517 411,4	1 490 341,2
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	15 104 017,4	924 948,3	14 125 086,1	14 179 069,1
5. Développement du sport, du loisir et du plein air	192 032,1	8 481,7	178 996,0	183 550,4
6. Régimes de retraite	1 359 271,2	136 240,2	1 223 031,0	1 223 031,0
<b>Sous-total</b>	<b>18 699 541,4</b>	<b>1 104 764,3</b>	<b>17 495 483,0</b>	<b>17 594 777,1</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	381 000,0	381 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	(130 900,0)	-	130 900,0
<b>Total</b>	<b>19 080 541,4</b>	<b>1 354 864,3</b>	<b>17 495 483,0</b>	<b>17 725 677,1</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

---

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesures du Budget</b>	
Soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe (deuxième année)	136 700,0
Poursuivre l'Offensive formation en construction	98 000,0
Rendre les postes à temps partiel plus attrayants	27 700,0
Maintenir en emploi les personnes retraitées du réseau de l'éducation	25 900,0
Soutenir et accompagner le personnel enseignant	25 900,0
Consolider les activités éducatives	25 000,0
Accélérer l'entretien du parc immobilier scolaire	15 500,0
Bonifier le soutien aux organismes partenaires de l'éducation	8 300,0
Pérenniser le soutien au Club des petits déjeuners et à la Cantine pour tous	6 800,0
Poursuivre la transformation de la gouvernance scolaire	2 800,0
Améliorer la sécurité des services de transport scolaire	2 600,0
Améliorer l'accessibilité au sport et au loisir	1 800,0
Améliorer la sécurité aquatique	1 600,0
Renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans le loisir et le sport	1 400,0
Poursuivre le soutien à AgrÉcoles	1 000,0
<b>Total</b>	<b>381 000,0</b>

---

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissement en ressources informationnelles permet au Ministère de poursuivre sa transformation numérique dans le but de bonifier son offre de services, notamment au réseau de l'éducation. Cette transformation s'articule autour de projets structurants tels que :

- les projets permettant d'assurer la sécurité et la pérennité des actifs informationnels;
- les projets de développement et d'amélioration des systèmes informatiques (mise en œuvre de nouvelles initiatives de transformation numérique);
- l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Une somme de 200,0 M\$ est prévue afin d'assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

## Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	918,0	25,0	893,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7 694,5	181,6	7 512,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	200 003,0	-	200 003,0
<b>Total</b>	<b>208 615,5</b>	<b>206,6</b>	<b>208 408,9</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### FAIRE DE LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES UNE GRANDE PRIORITÉ DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

L'éducation est une priorité pour le gouvernement, tout comme pour les Québécoises et Québécois. Elle constitue la clé pour que chaque élève puisse avoir les moyens de s'épanouir à l'école, tout en se préparant à contribuer pleinement à notre société. C'est en ce sens que le Ministère et les milieux scolaires se mobilisent et s'appuient sur la convergence des efforts de tous les acteurs et partenaires du système scolaire pour mettre au cœur de leurs décisions et de leurs actions la réussite éducative de chaque élève.

#### Actions envisagées

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- mettre en ligne un service de soutien à l'enseignement du français pour les élèves qui rencontrent des difficultés en la matière;
- déployer une campagne de sensibilisation pour développer le goût de la lecture chez les élèves;
- mettre en place un service d'accompagnement du réseau scolaire pour soutenir la francisation au secteur des jeunes;
- renforcer les mathématiques par l'ajout de conseillers pédagogiques dédiés à la formation et à l'accompagnement des enseignants dans le développement de pratiques d'enseignement reconnues efficaces par la recherche;
- poursuivre la mise en œuvre du Programme de tutorat s'adressant à l'ensemble des élèves du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes du réseau public et des établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention;
- recenser les pratiques et les actions mises en place par les organismes scolaires performants concernant la réussite des garçons;

- mettre en place des communautés de pratique de directions générales des organismes scolaires portant sur la réussite des garçons;
- mettre en œuvre le Plan de rattrapage scolaire visant à assurer un accompagnement suffisant et un rattrapage adéquat pour les élèves touchés par la grève et favoriser leur réussite éducative.

## **ORIENTATION 2**

### **INVESTIR DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Les métiers de la formation professionnelle forment une composante essentielle de notre société et de notre économie. Plus que jamais, les élèves doivent avoir accès à des formations modernes, en droite ligne avec leurs intérêts et offrant les meilleures perspectives d'emploi. Le Ministère souhaite encourager les jeunes et les moins jeunes à s'inscrire dans ces formations, tout en leur offrant le soutien nécessaire à leur réussite. C'est de cette manière que la formation professionnelle deviendra réellement attractive.

#### **Actions envisagées**

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- créer un service d'intégration en formation professionnelle pour mieux y intégrer les élèves, notamment pour les élèves des Premières Nations et Inuit, ceux issus de l'immigration ou ayant des besoins particuliers;
- créer un nouveau programme de bourses dans les programmes d'études des domaines jugés prioritaires pour susciter davantage d'inscriptions dans ces domaines;
- poursuivre le déploiement des offensives pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les domaines jugés prioritaires, notamment ceux de la construction et de la santé.

## **ORIENTATION 3**

### **FAIRE DES ÉCOLES ET DES CENTRES DES ESPACES ACCUEILLANTS**

L'un des facteurs prédictifs de la réussite éducative et de la persévérance scolaire est la qualité du climat scolaire dans lequel l'élève évolue. Ce climat, qui doit être inclusif pour tous les élèves, influence directement son sentiment de bien-être ainsi que sa santé mentale et physique. Ainsi, l'élève se sentira bien à l'école, aura le goût de s'y rendre et sera par le fait même plus disposé aux apprentissages. Les nouvelles écoles, comme les écoles existantes, doivent être des lieux accueillants, sains et sécuritaires, d'où l'importance de prioriser les rénovations à apporter aux écoles situées en milieux défavorisés, par exemple celles où les élèves requièrent souvent un soutien différent.

#### **Actions envisagées**

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- réviser le mode de priorisation et de sélection des projets d'infrastructures scolaires pour mieux tenir compte de l'impact de leur réalisation;
- poursuivre le développement et l'implantation du système Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES), qui sert à piloter la gestion complète des infrastructures;

- accompagner le réseau dans l'élaboration de son plan directeur immobilier en maintien d'actif en vue de permettre d'induire une stratégie d'investissement à court et long termes pour la pérennité des infrastructures du réseau;
- soutenir et mobiliser le réseau afin de développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers (PPP) accessibles et abordables, en ciblant les CSS et CS qui n'offrent aucun PPP, ceux dont seulement la moitié des écoles offrent des PPP et ceux dont le taux de participation est inférieur au taux provincial;
- appuyer le réseau en développant, en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec, des outils, un accompagnement et de l'aide au déploiement de nouveaux PPP;
- élaborer et diffuser un référentiel sur le bien-être des élèves, appuyé sur les données de la recherche, pour faire une analyse de situation de chaque milieu;
- mettre en œuvre le Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles.

#### **ORIENTATION 4**

##### **REHAUSSER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT**

L'engagement et l'expertise du personnel scolaire contribuent à créer des milieux sains, dynamiques et propices à la persévérance et à la réussite scolaires ainsi qu'à l'atteinte du plein potentiel des élèves. À cet égard, le rôle central de l'enseignant comme condition essentielle à la réussite des élèves, communément appelé l'effet enseignant, a nombre de fois été mis en évidence dans la littérature scientifique. C'est pour cette raison que le Ministère réitère l'importance d'assurer une formation initiale et continue de qualité aux enseignants et enseignantes. Axer la formation, qu'elle soit initiale ou continue, sur des pratiques reconnues efficaces par la recherche, permet de répondre aux besoins de centaines de milliers d'élèves, de jeunes et d'adultes qui fréquentent les écoles du Québec ou les fréquenteront dans les prochaines décennies.

##### **Actions envisagées**

Afin de rehausser le nombre d'enseignants qualifiés dans le réseau, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- assurer un soutien financier pour la formation du personnel non légalement qualifié aux CSS et aux CS, par le moyen de voies rapides menant éventuellement à un brevet;
- assurer un soutien financier à la mise en place d'une reconnaissance d'acquis jumelée avec un accompagnement par un enseignant superviseur pour les personnes étudiant en enseignement qui sont en exercice dans le réseau.

#### **ORIENTATION 5**

##### **RENDRE LE MINISTÈRE ET LE RÉSEAU PLUS PERFORMANTS**

Au cours des prochaines années, des efforts seront consacrés au déploiement d'approches novatrices visant à adapter et à intégrer les services aux besoins de la société, toujours dans l'optique de la réussite éducative des élèves comme raison d'être du Ministère et des écoles. Cette orientation vise à ce que le Ministère et le réseau s'améliorent en continu, afin d'être des organisations de plus en plus performantes, qui visent toujours l'excellence.

**Actions envisagées**

Pour renforcer l'utilisation de la donnée de gestion dans le réseau, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- mettre en place une équipe d'experts pour soutenir les CSS et les CS dans la transformation de leurs pratiques vers l'utilisation de l'intelligence numérique, et ce, en fonction de leur niveau d'expertise dans ce domaine;
- offrir des formations aux CSS et CS afin de favoriser leur montée en compétences dans l'appropriation de pratiques et d'outils de valorisation des données;
- mettre en place le régime de mobilité de la donnée prévue dans la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, qui améliorera la performance ministérielle.

Pour accroître la cohérence du système éducatif et en améliorer le pilotage, le Ministère déploiera le nouveau régime de nomination des dirigeants du réseau scolaire et formulera des attentes et objectifs en phase avec les ambitieuses cibles de réussite éducative.

Pour rehausser le leadership des directions d'établissement et des dirigeants du réseau, le Ministère accorde notamment un soutien financier aux CSS et CS souhaitant se donner les moyens pour déployer des pratiques reconnues efficaces dans leur organisation scolaire.

Pour optimiser la gestion des organisations scolaires dans une perspective d'efficacité et d'efficience, le Ministère soutient financièrement des projets porteurs de mutualisation et de partage de ressources et de services destinés à faire évoluer les pratiques organisationnelles. Ces projets visent notamment à stimuler les solutions innovantes dans le contexte des défis associés à la prestation de services en transport scolaire.

En ce sens, le Ministère modernise les espaces de travail de ses employés par l'aménagement d'étages respectant les principes des milieux de travail axés sur les activités.

**ORIENTATION 6****VALORISER LA PRATIQUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS**

Le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027 – Pour retrouver le plaisir d'être actif! définit trois grandes orientations en positionnant l'activité physique, sportive et récréative comme vecteur de fierté et d'accomplissement individuel et collectif. Il met de l'avant l'importance d'intervenir selon trois axes, soit l'accessibilité, la qualité de l'expérience et la promotion, en vue d'offrir des activités diversifiées, motivantes et sécuritaires qui permettront à chaque Québécoise et Québécois de se mobiliser à nouveau et de reprendre un mode de vie actif, malgré les défis liés à la pandémie.

**Actions envisagées**

Pour augmenter la participation des jeunes et des adultes aux activités physiques, sportives et récréatives, et les inciter à s'y engager de façon régulière, le Ministère entend :



- favoriser une concertation efficiente, en particulier entre les milieux scolaire et municipal et entre les organismes nationaux responsables des loisirs ainsi que davantage de collaborations entre les fédérations et les organisations sportives du milieu de l'éducation;
- favoriser une meilleure accessibilité des infrastructures de sport et de loisir, et ce, dans toutes les régions du Québec avec le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air visant à rénover ou à construire des infrastructures sportives, récréatives et de plein air;
- viser un plus grand partage des infrastructures actuelles et un meilleur accès aux équipements afin d'encourager une pratique plus active ou plus régulière des activités physiques, sportives et récréatives à plus long terme.

Pour favoriser la participation et la représentativité des filles et des femmes dans le milieu du sport, du loisir et du plein air, le ministère entend :

- s'assurer de l'application du Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir qui oblige la mixité au sein du conseil d'administration des OBNL, en plus d'encourager l'atteinte de la parité hommes-femmes.

## **ORIENTATION 7**

### **FAVORISER UNE PRATIQUE SAIN ET SÉCURITAIRE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR POUR TOUS**

Les sports, les loisirs et les activités physiques doivent être encadrés pour que les personnes qui les pratiquent le fassent dans un climat sain et sécuritaire. En effet, un environnement sain et sécuritaire favorisant le plaisir, la satisfaction, la persévérance et le dépassement de soi contribue à optimiser les effets bénéfiques des activités physiques, des sports, des loisirs et du plein air.

#### **Actions envisagées**

En ce sens, voici des exemples d'actions et d'interventions du Ministère :

- assurer un soutien financier au programme Sécurité intégrité Québec, qui vise à mettre en place des initiatives pour développer et utiliser des moyens adaptés pouvant avoir un effet significatif sur la santé, le savoir, la sécurité et la protection de l'intégrité des citoyens en contexte récréatif et sportif;
- poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus en provenance du ministère de l'Éducation résultant de l'augmentation du niveau de réalisation des travaux financés par le Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation du niveau de réalisation des travaux financés par le Fonds.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution prévue des acquisitions de placements.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique					
Revenus	<b>230 143,8</b>	138 842,2	146 987,3	54 430,6	<b>83 156,5</b>
Dépenses	<b>197 196,2</b>	-	172 479,6	-	<b>24 716,6</b>
Investissements	<b>74 127,9</b>	-	124 589,5	-	<b>(50 461,6)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>1</sup>	<b>(38 283,7)</b>	-	-	-	<b>(38 283,7)</b>
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Ce montant de 38,3 M\$ est à déduire des prévisions de dépenses pour les autres éléments de variation.

### ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

#### INSTITUT NATIONAL DES MINES

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses de fonctionnement plus élevées que prévu en 2023-2024, notamment pour les services professionnels, les communications et publicités, les frais de déplacement et les coûts d'approvisionnement.

Au titre des investissements, la variation s'explique par la hausse de ceux en ressources informationnelles.

## SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'indexation et la hausse de certaines dépenses liées au volet commercial et mandataire en regard de la mission de la Sépaq.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la mise en chantier de projets annoncés lors des budgets précédents.

### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national des mines					
Revenus	1 014,2	1 011,2	962,5	959,5	51,7
Dépenses	1 014,2	-	1 224,5	-	(210,3)
Investissements	21,5	-	2,5	-	19,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société des établissements de plein air du Québec					
Revenus	252 159,5	67 363,7	253 628,5	76 767,3	(1 469,0)
Dépenses	259 759,5	-	257 628,7	-	2 130,8
Investissements	114 443,5	-	82 643,0	-	31 800,5
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	6 943,6	-	-	-	6 943,6

## ANNEXE 1

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

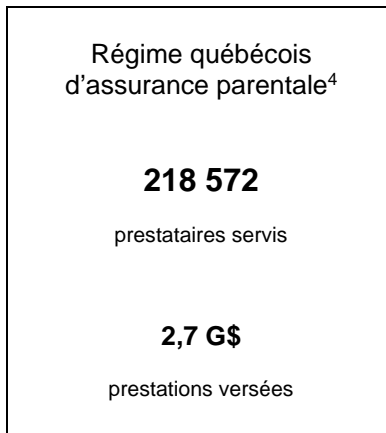
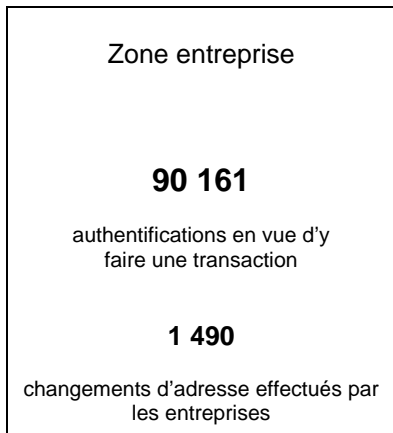
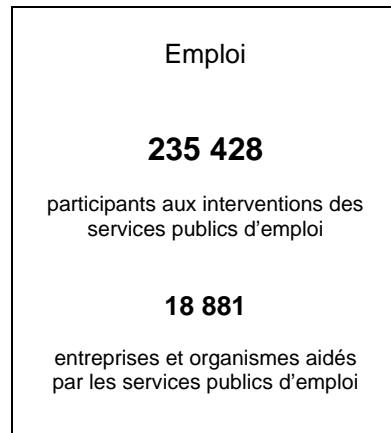
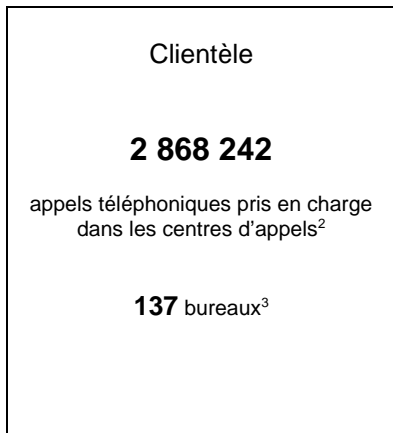
	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission consultative de l'enseignement privé	194,5	190,4
Conseil supérieur de l'éducation	3 635,9	3 540,1
Protecteur national de l'élève	4 861,1	4 830,0

---

## EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

<sup>2</sup> Pour l'ensemble des centres d'appels du Ministère

<sup>3</sup> Au 31 mars 2023

<sup>4</sup> Année civile 2022

<sup>5</sup> Inclut le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (à l'exception des activités d'aide humanitaire internationale), le Fonds québécois d'initiatives sociales, le Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire, le Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi et le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires. Ces données n'incluent pas le Programme soutien à l'action bénévole, dont le Ministère est responsable depuis le 22 novembre 2022, qui a soutenu à lui seul 6 892 organismes pour un montant de 9,6 M\$.

<sup>6</sup> Il s'agit des projets et ententes financés par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans le cadre des mesures et programmes s'adressant à des promoteurs collectifs qui mettent en place des projets de formation répondant aux besoins communs, en matière de développement des compétences, des entreprises qu'ils représentent. Pour certains de ces projets, il est impossible de déterminer le nombre d'entreprises et d'individus visés étant donné la nature de ces projets.

---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) soutient la participation de la population, des entreprises, des organismes et des communautés au développement et à la prospérité du Québec. Il accompagne sa clientèle et en favorise l'autonomie. Il offre un accès simplifié aux services gouvernementaux.

Le Ministère offre des services relatifs à la main-d'œuvre, l'emploi, l'assistance sociale, l'assurance parentale, l'action communautaire et bénévole ainsi qu'aux registres de l'État, dont le registre des entreprises et le registre de l'état civil. Le Ministère agit aussi comme Éditeur officiel du gouvernement et, par l'entremise de Services Québec, comme guichet multiservice pour de nombreux services gouvernementaux. Il accompagne une clientèle variée qui comprend des individus, des familles, des travailleurs, des entreprises, des organismes communautaires ainsi que des ministères et des organismes gouvernementaux. Les services du Ministère sont disponibles sur l'ensemble du territoire québécois grâce aux centres d'appels, aux services en ligne et aux bureaux répartis dans les 17 régions administratives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère compte sur plusieurs partenaires avec lesquels il collabore, interagit ou s'associe. Leur contribution permet d'offrir des services répondant aux attentes de la population en plus de simplifier l'accès à ces services pour en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

### Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui contribue à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle a pour mission d'orienter les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, et de contribuer au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

### FONDS SPÉCIAUX

#### FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Ce fonds est administré par le MESS pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les activités d'aide humanitaire internationale.

Les revenus du FAACA proviennent du MESS et du MRIF.

#### FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus du FDMT proviennent principalement du MESS et d'ententes avec le gouvernement fédéral.

#### FONDS DES BIENS ET DES SERVICES

Le Fonds des biens et des services (FBS) est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents au savoir-faire du MESS.

Les revenus du FBS proviennent du MESS, des services du Directeur de l'état civil et d'ententes de services avec différents ministères et organismes.

#### FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été institué par un décret du gouvernement du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce fonds est affecté au financement de charges engagées par le MESS dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date de début des activités du Fonds.

Les revenus de ce fonds proviennent principalement du MESS.

#### FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, responsable de l'application de la Loi, est aussi garante de l'administration du Fonds.

Les revenus du FQIS proviennent majoritairement du MESS.

#### ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

##### OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

L'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (l'Office) est constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (RLRQ, chapitre O-2.1). Il a pour mission d'administrer le Programme de sécurité économique pour les chasseurs cris établi par cette loi aux fins de fournir à sa clientèle une garantie de revenu.

Les revenus de l'Office proviennent en presque totalité du MESS.



## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 5 095,0 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique par l'effet combiné :

- de la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents;
- du transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en 2023-2024;
- de l'indexation des prestations d'assistance sociale.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 82,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Gouvernance, administration et services à la clientèle**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il permet d'assurer l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens, ainsi qu'à contribuer au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le transfert d'une partie de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances en 2023-2024;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2023-2024.

#### PROGRAMME 2

##### **Solidarité sociale et Action communautaire**

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme prévoit le financement à des organismes communautaires en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir les actions du FQIS.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique par l'effet combiné :

- de la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents;
- du transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2023-2024;
- de l'indexation des prestations d'assistance sociale.

### **PROGRAMME 3**

#### **Emploi**

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Le Ministère est responsable de l'offre de services publics d'emploi, dont l'information sur le marché du travail ainsi que des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Le Ministère est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures d'aide à l'emploi annoncées dans le cadre de Budgets précédents;
- le transfert d'une partie de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI en 2023-2024.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
<b>Dépenses de programmes</b>				
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	541 649,9	(2 786,6)	540 408,7	544 436,5
2. Solidarité sociale et Action communautaire	3 635 816,5	36 316,0	3 482 539,5	3 599 500,5
3. Emploi	917 530,9	(109 788,3)	1 000 119,2	1 027 319,2
<b>Sous-total</b>	<b>5 094 997,3</b>	<b>(76 258,9)</b>	<b>5 023 067,4</b>	<b>5 171 256,2</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	82 100,0	82 100,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	74 800,0	-	(74 800,0)
<b>Total</b>	<b>5 177 097,3</b>	<b>80 641,1</b>	<b>5 023 067,4</b>	<b>5 096 456,2</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Appuyer financièrement les Banques alimentaires du Québec	30 000,0
Maintenir l'appui financier aux Alliances pour la solidarité	14 600,0
Poursuivre le Programme de soutien à l'action bénévole	12 000,0
Maintenir le financement des carrefours jeunesse-emploi	9 700,0
Encourager l'innovation et la productivité dans l'industrie de la construction	5 000,0
Mettre en œuvre des actions afin de favoriser l'intégration en emploi	5 000,0
Mettre en place des initiatives porteuses en matière de lutte contre la pauvreté	2 800,0
Introduire un supplément de revenus de travail aux prestataires d'aide sociale et de solidarité sociale	2 000,0
Soutenir les Jardins de solidarité	1 000,0
<b>Total</b>	<b>82 100,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	743,6	(1 110,2)	1 853,8
Immobilisations en ressources informationnelles	-	(30,6)	30,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 680,0	-	1 680,0
<b>Total</b>	<b>2 423,6</b>	<b>(1 140,8)</b>	<b>3 564,4</b>

**LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

L'élaboration du budget de dépenses 2024-2025 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » tient également compte des mesures et actions réalisées au cours des derniers mois, notamment l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, le soutien envers les demandeurs d'asile, ainsi que le soutien apporté dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière de dernier recours.

**ORIENTATION 1****ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

En vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Ministère est responsable de coordonner la mise en œuvre d'actions menées par le gouvernement du Québec et ses partenaires en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le fait d'occuper un emploi étant l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les services aux individus visent notamment la qualification et l'intégration durable en emploi. Le Ministère et ses partenaires issus du milieu communautaire, tels que les organismes en employabilité, offrent notamment un accompagnement soutenu ainsi que des services adaptés aux personnes bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours ou appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail afin de favoriser leur participation économique et sociale.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales administre des programmes de financement qui soutiennent principalement la mission globale des organismes communautaires en promotion des droits, des corporations de développement communautaire et des carrefours jeunesse-emploi.

Le Ministère agit également auprès des entreprises. Celles-ci doivent s'adapter dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui caractérise actuellement le marché du travail au Québec. Elles doivent aussi s'ajuster à un contexte marqué par la transformation numérique et la transition verte. En plus des défis en matière de recrutement, elles sont appelées à adapter leur gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail, à fidéliser et mobiliser leur personnel et à améliorer les compétences de la main-d'œuvre.

### **Actions envisagées**

- Encourager le référencement des personnes prestataires de l'assistance sociale vers des organismes issus du réseau de la santé ou du milieu communautaire ou encore, vers des mesures de pré-employabilité ou d'employabilité afin de répondre, en amont, à des besoins propres à leur situation, le tout dans une optique de favoriser leur participation sociale ou leur intégration au marché du travail;
- Assurer la promotion des paramètres du Programme de revenu de base afin que les personnes prestataires puissent bénéficier des avantages qu'offre ce programme;
- Approfondir l'analyse des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente;
- Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint;
- Agir prioritairement et de façon soutenue auprès des personnes vulnérables sur le plan de l'emploi, pour lesquelles un soutien et un accompagnement sont essentiels à l'intégration durable sur le marché du travail;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027;
- Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorisés par le gouvernement, qui font face à des défis de main-d'œuvre et d'adaptation aux transformations du marché du travail;
- S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi.

## **ORIENTATION 2**

### **PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL**

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qui n'épargne pas le Ministère, offrir une expérience employé inspirante est un enjeu de première importance. Le Ministère veut attirer et fidéliser un personnel compétent et mobilisé afin de demeurer une organisation performante qui est en mesure d'offrir des services de qualité et de répondre aux attentes de la population. Afin d'y parvenir, il souhaite offrir un environnement de travail stimulant qui favorise le développement du personnel.

### **Actions envisagées**

- Mettre en œuvre des actions visant à susciter l'engagement du personnel en fonction des informations obtenues par le biais des mécanismes de consultation et de participation de l'expérience employé;
- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;

- Sensibiliser les gestionnaires sur l'importance d'inclure les réflexions quant à la carrière et au développement des compétences du personnel dans le processus de gestion des contributions;
- Mettre en œuvre des activités qui mettent l'accent sur l'importance du développement et du cheminement professionnel pour le personnel.

### **ORIENTATION 3**

#### **FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN COHÉRENCE AVEC LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE**

Le Ministère sonde régulièrement sa clientèle afin de connaître ses besoins, ses attentes et son degré de satisfaction à l'égard des services reçus. Souhaitant demeurer une organisation performante, il entend faire évoluer ses services en cohérence avec les attentes de la clientèle.

Au cours des prochaines années, le Ministère va poursuivre ses efforts visant à enraciner sa vision de l'expérience client dans ses pratiques, c'est-à-dire de placer la clientèle au cœur de ses actions. Il entend également faciliter l'accès aux services gouvernementaux et accompagner les personnes afin qu'elles bénéficient des services auxquels elles ont droit. Le Ministère aspire à ce que ses clients vivent une émotion positive lorsqu'ils interagissent avec son personnel.

#### **Actions envisagées**

- Valoriser les résultats des enquêtes post-intervention auprès des clientèles des services publics d'emploi afin de faire évoluer l'offre et les modalités de la prestation de services aux individus et aux entreprises;
- Améliorer les services selon les attentes de la clientèle, notamment en :
  - réalisant des parcours clients;
  - consultant la clientèle et le personnel afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins;
  - simplifiant des communications administratives;
  - sensibilisant l'ensemble du personnel par le biais d'outils contribuant à l'adoption d'une culture centrée sur le client et d'actions porteuses favorisant la satisfaction de la clientèle.
- Présider (présidence assumée par Services Québec) le comité des sous-ministres et premiers dirigeants pour la simplification des services et le comité stratégique pour la simplification des services. Ces comités interministériels visent à convenir de la contribution des ministères et organismes aux travaux à portée gouvernementale relatifs à la simplification des services aux citoyens et aux entreprises et à collaborer à la concrétisation et à la promotion de la vision gouvernementale de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises;
- Poursuivre le développement progressif du Centre gouvernemental de relations avec la clientèle qui vise à offrir à la population un accès central et un accompagnement téléphonique de qualité pour améliorer l'expérience de chacun lorsque vient le temps d'obtenir des services gouvernementaux;
- Poursuivre les efforts afin d'accroître le nombre de services gouvernementaux accessibles par Services Québec par l'ajout de nouveaux partenariats, et ce, peu importe le mode de prestation concerné (comptoir, téléphonique ou numérique);

- Élaborer et mettre en œuvre, à partir des différentes analyses de besoins et des résultats du sondage de satisfaction tenu à l'hiver 2024 quant à l'utilisation de Mon dossier, un plan d'action identifiant les priorités 2024-2025;
- Assurer la réalisation de projets d'optimisation des registres dans le cadre du programme Assise numérique commune des registres de l'État (ANCRÉ);
- Poursuivre les améliorations apportées au registre des entreprises permettant d'accroître la transparence corporative.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

La variation des revenus s'explique principalement par le financement du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

La variation des dépenses s'explique principalement la diminution planifiée des dépenses 2024-2025 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de la bonification des ententes de transfert sur le développement du marché du travail et de la main-d'œuvre avec le gouvernement fédéral.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des activités associées aux services publics d'emploi notamment pour les entreprises.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

#### **FONDS DES BIENS ET DES SERVICES**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'ajout d'activités de services téléphoniques avec des partenaires;
- l'indexation des dépenses.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des projets immobiliers du Ministère.

**FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

**FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents.

La variation des dépenses s'explique principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome					
Revenus	<b>63 618,7</b>	60 370,6	59 617,2	56 369,1	<b>4 001,5</b>
Dépenses	<b>63 117,1</b>	-	67 386,5	-	<b>(4 269,4)</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-



### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de développement du marché du travail					
Revenus	<b>1 175 770,8</b>	1 105 876,6	1 373 900,6	1 158 366,8	<b>(198 129,8)</b>
Dépenses	<b>1 209 838,4</b>	-	1 338 504,5	-	<b>(128 666,1)</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	<b>10 000,0</b>	-	-	-	<b>10 000,0</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des biens et des services					
Revenus	<b>189 168,2</b>	90 752,3	181 595,4	86 333,6	<b>7 572,8</b>
Dépenses	<b>213 436,1</b>	-	195 743,5	-	<b>17 692,6</b>
Investissements	<b>6 007,7</b>	-	10 416,2	-	<b>(4 408,5)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale					
Revenus	<b>18 257,5</b>	11 172,7	17 932,4	11 172,7	<b>325,1</b>
Dépenses	<b>18 257,5</b>	-	17 932,4	-	<b>325,1</b>
Investissements	<b>19 305,0</b>	-	19 267,9	-	<b>37,1</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds québécois d'initiatives sociales					
Revenus	19 175,7	19 105,7	54 038,4	53 538,4	(34 862,7)
Dépenses	20 326,0	-	55 800,9	-	(35 474,9)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	32 800,0	-	-	-	32 800,0
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

OFFICE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES CHASSEURS CRIS

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'indexation des prestations aux bénéficiaires du programme de sécurité économique pour les chasseurs cris.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office de la sécurité économique des chasseurs cris					
Revenus	<b>31 847,2</b>	31 843,2	28 379,1	28 375,1	<b>3 468,1</b>
Dépenses	<b>31 847,2</b>	-	28 379,1	-	<b>3 468,1</b>
Investissements	<b>90,0</b>	-	90,5	-	<b>(0,5)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

### L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

#### Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	1 978,7	1 941,9

---

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Étudiantes et étudiants  
fréquentant le réseau  
collégial et universitaire<sup>1</sup>

**537 558** personnes

**227 843** de niveau collégial

**309 715<sup>2</sup>** de niveau universitaire

Établissements  
d'enseignement<sup>3</sup>

**149** établissements

**129** collégiaux (48 cégeps,  
70 collèges privés et 11 écoles  
gouvernementales)

**20** universitaires

Enseignantes  
et enseignants<sup>4</sup>

**30 519** personnes

**20 158** au collégial public

**10 361** à l'université

Taux d'accès<sup>5</sup> au collégial  
et à l'universitaire

Taux d'accès à un programme  
de DEC chez les 17-25 ans

**69,6 %**

**61,3 %** pour les hommes

**78,2 %** pour les femmes

Taux d'accès à un programme  
de baccalauréat chez les 18-25 ans

**42,2 %**

**34,2 %** pour les hommes

**50,6 %** pour les femmes

Taux de persévérance<sup>6,7</sup>

Taux global de réinscription  
au 3<sup>e</sup> trimestre dans les programmes  
de DEC et Accueil et transition

**83,2 %** (cohorte 2021)

Taux de persévérance,  
après un an, au baccalauréat

**87,9 %** (cohorte 2021)

Taux de persévérance,  
après un an, à la maîtrise

**87,1 %** (cohorte 2021)

Taux de diplomation

Collégial<sup>8</sup> :

**64,2 %** (cohorte 2016)

Baccalauréat<sup>9</sup> :

**80,2 %** (cohorte 2016)

Maîtrise<sup>10</sup> :

**79,1 %** (cohorte 2018)

Diplômes délivrés au  
collégial et à l'universitaire<sup>11</sup>

**163 162**

diplômes

**66 901**

de niveau collégial

**96 261**

de niveau universitaire

Demandes d'aide financière  
aux études traitées<sup>12</sup>

**145 667**

demandes traitées

**90 747** demandes

de renouvellement

**54 920** premières

demandes

Nombre de bourses  
Perspective Québec  
versées<sup>13</sup>

**124 289**

bourses totales

**51 299**

bourses au collégial

**72 990**

bourses à l'universitaire

- <sup>1</sup> Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2022-2023
- <sup>2</sup> Étudiantes et étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre
- <sup>3</sup> Établissements pour l'année 2022-2023 (informations au 30 septembre 2022)
- <sup>4</sup> Collégial : enseignants pour la période du 13 août 2022 au 12 août 2023, Système d'information sur le personnel des organismes collégiaux (SPOC). Universitaire : professeurs à temps plein, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Données préliminaires pour l'Université Concordia
- <sup>5</sup> Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède à un cycle d'études, pour une première et seule fois, par type de diplôme. Il est calculé en divisant le nombre des nouveaux inscrits d'un âge donné (17 à 25 ans, par exemple) par la population de ce même groupe d'âge, de sorte que le taux de chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut.
- <sup>6</sup> Taux global de réinscription d'études collégiales, au 3<sup>e</sup> trimestre, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme de diplôme d'études collégiales (DEC) (incluant les cheminements en accueil ou en transition) au trimestre d'automne de 2021, données provisoires de février 2023 pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales)
- <sup>7</sup> Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2021, un an après le début des études
- <sup>8</sup> Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou attestation d'études collégiales) deux ans après la durée prévue du programme initial, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition), au trimestre d'automne de 2015, données pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales), version de septembre 2021
- <sup>9</sup> Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne 2016, six ans après le début des études
- <sup>10</sup> Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne 2018, quatre ans après le début des études
- <sup>11</sup> Diplômes pour l'année civile 2022, excluant les diplômes de 2<sup>e</sup> cycle pour les médecins résidents
- <sup>12</sup> Demandes d'aide financière aux études traitées pour l'année d'attribution 2022-2023
- <sup>13</sup> Bourses versées pour l'année d'attribution 2022-2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de l'Enseignement supérieur a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et, plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation et le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec.

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs concernés.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études et des programmes ponctuels et de bourses incitatives, il offre une prestation de service directe aux étudiantes et étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre sont les suivants :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du Fonds est financée par des revenus d'affectation du Ministère.

## **ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines. Les activités de formation professionnelle comprennent notamment des activités de perfectionnement.

L'Institut réalise ses mandats conformément aux dispositions contenues dans sa loi constitutive. À titre de centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration, l'Institut mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherches appliquées, ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'industrie, dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Sur le plan financier, les revenus de l'Institut proviennent principalement d'un transfert du ministère de l'Enseignement supérieur. De plus, l'Institut génère des revenus autonomes grâce à son volet commercial d'hébergement et de restauration ainsi qu'à ses initiatives en matière de recherche et de formation s'adressant aux entreprises et au grand public. Enfin, il peut également compter sur le soutien de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec pour l'octroi de bourses à ses étudiantes et étudiants et la réalisation de projets particuliers.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 8 821,7 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur;
- le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur;
- la priorisation des besoins en main-d'œuvre;
- la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 9,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.



**PROGRAMME 1**  
**Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 permet d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre de priorités gouvernementales.

**PROGRAMME 2**  
**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant de la ministre ainsi que le fonctionnement ou les projets de divers partenaires œuvrant en enseignement supérieur.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la mise en œuvre d'initiatives diverses, notamment :

- la valorisation de la culture de l'innovation et de la recherche;
- l'augmentation du soutien aux milieux de vie pour les étudiants autochtones;
- le soutien aux organisations autochtones et aux établissements pour le déploiement de services auprès des étudiants autochtones;
- la poursuite du Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières nations et des Inuit.

**PROGRAMME 3**  
**Aide financière aux études et bourses incitatives**

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes. Ce programme offre également des bourses incitatives aux étudiantes et étudiants dans des domaines ciblés.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- une augmentation des montants prévus pour les bourses consécutives aux prêts;
- une augmentation des frais liés aux coûts des intérêts.

**PROGRAMME 4**  
**Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux;
- la mise en œuvre des mesures du Discours sur le budget 2023-2024, notamment valoriser la culture de l'innovation et la recherche, favoriser la réussite et la maîtrise du français et améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- la non-réalisation de dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire.

**PROGRAMME 5**  
**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite.

**Le budget de dépenses par programme**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	111 309,7	1 172,2	109 114,5	110 137,5
2. Soutien aux organismes	57 065,8	9 303,1	46 992,0	47 762,7
3. Aide financière aux études et bourses incitatives	1 038 286,7	127 163,6	912 206,3	911 123,1
4. Enseignement supérieur	7 374 633,0	185 419,6	7 215 080,6	7 189 213,4
5. Régimes de retraite	240 404,9	27 964,9	212 440,0	212 440,0
<b>Sous-total</b>	<b>8 821 700,1</b>	<b>351 023,4</b>	<b>8 495 833,4</b>	<b>8 470 676,7</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	9 500,0	9 500,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	(24 800,0)	-	24 800,0
<b>Total</b>	<b>8 831 200,1</b>	<b>335 723,4</b>	<b>8 495 833,4</b>	<b>8 495 476,7</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Favoriser la diplomation pour la transition énergétique et d'autres domaines prioritaires	5 000,0
Soutenir les parcours de formation à l'enseignement	2 000,0
Accroître le nombre de logements étudiants et entretenir le parc immobilier	1 500,0
Soutenir la transformation numérique des cégeps	1 000,0
<b>Total</b>	<b>9 500,0</b>

**La mesure intégrée au budget de dépenses**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Valoriser le réseau universitaire québécois	25 000,0
<b>Total</b>	<b>25 000,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements 2024-2025 est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	5 622,4	3 048,4	2 574,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	138 597,0	-	138 597,0
<b>Total</b>	<b>144 229,4</b>	<b>3 048,4</b>	<b>141 181,0</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### RÉPONDRE AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les besoins de la société québécoise sont multiples et évoluent au fil du temps. L'éducation et l'enseignement supérieur sont des leviers importants pour contribuer à la réponse à ces besoins.

Afin de réussir, il convient en premier lieu de susciter l'intérêt d'un maximum de personnes pour les études supérieures, d'encourager et de maintenir cet intérêt dans la durée. Pour inciter plus de Québécois et de Québécoises à fréquenter les établissements d'enseignement supérieur, il est primordial de leur faire comprendre les bénéfices que peuvent apporter les diplômes universitaires et collégiaux à leur vie, ainsi que leur impact positif sur leur qualité de vie.

Une fois dans l'enceinte des établissements d'enseignement supérieur, il faut accompagner ces personnes pour qu'elles persévèrent, réussissent et obtiennent leurs diplômes.

Répondre aux besoins évolutifs du Québec passe également par un meilleur soutien à la recherche et à la valorisation de la culture de l'innovation. La recherche génère de nouvelles connaissances, apporte de nouvelles solutions à différents problèmes et est source d'innovations sociales, culturelles et technologiques. Il importe d'appuyer une recherche qui tient compte des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de l'innovation pour garantir une croissance économique durable et inclusive.

Répondre aux besoins du Québec ne peut s'opérer sans la croissance et l'enrichissement des aspects culturels d'une société, comme les arts, la musique, la littérature, les traditions, les coutumes, la langue, l'histoire et les modes de vie. La réponse doit permettre la préservation de la langue française, pierre angulaire de la culture québécoise.

Ainsi, pour contribuer durablement à la réponse à ces besoins, le Ministère mise sur un plus grand intérêt de la population envers les études supérieures, l'accroissement des qualifications et de la diplomation, le soutien à la recherche et la valorisation de la langue française.

### Actions envisagées

Le Ministère et ses réseaux sont parties prenantes de l'Opération main-d'œuvre. Cette opération prioritaire du gouvernement a pour principal objectif de favoriser la diplomation dans des programmes d'études conduisant à l'exercice de professions en déficit de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques pour l'économie (génie et technologies de l'information) et dans les services publics essentiels (santé et services sociaux, éducation, services de garde éducatifs à l'enfance). Des incitatifs comme le Programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) visent à influencer à la hausse l'intérêt des personnes envers ces programmes d'études. Le PBPQ accorde des montants significatifs tout au long du parcours des personnes qui choisissent les programmes visés et réussissent leurs cours.

Le déploiement, qui s'est amorcé en septembre 2021, du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 permettra également de poursuivre le soutien des établissements d'enseignement collégial et universitaire dans la mise en œuvre d'initiatives favorisant l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études ainsi que leur diplomation.

**ORIENTATION 2****ACCOMPAGNER LE RÉSEAU DANS SON DÉVELOPPEMENT**

Le Ministère accompagne les collèges et les universités selon leurs spécificités et leurs besoins afin de garantir le succès et la réussite des étudiants. Il travaille en étroite collaboration avec les établissements pour harmoniser leurs priorités d'action avec celles du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de manière à proposer des solutions adaptées. Au cours des prochaines années, le Ministère renforcera son soutien dans le but :

- d'améliorer les infrastructures immobilières et technologiques;
- de favoriser les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et les acteurs industriels et publics;
- d'augmenter la mobilité étudiante régionale et la mobilité étudiante francophone internationale.

**Actions envisagées**

Le Ministère dresse chaque année l'état de situation des espaces de chaque établissement d'enseignement supérieur pour évaluer la priorité dans le choix de solutions immobilières d'ajout, de location ou d'aménagement d'espaces. Cette évaluation tient compte des besoins des établissements, des effectifs étudiants actuels et des prévisions de variation de ces effectifs. Le Ministère vise à augmenter le taux de réalisation des solutions immobilières pour permettre à la communauté étudiante, aux enseignants et aux chercheurs de disposer de milieux de formation de qualité.

Des infrastructures de qualité incluent également les technologies de l'information et de la communication et s'inscrivent, plus largement, dans la transformation numérique des campus collégiaux et universitaires. La formation en ligne permet notamment d'augmenter la capacité d'accueil des collèges et des universités, tout en offrant des modalités d'enseignement variées.

Le Campus numérique fait partie des projets d'innovation technologique d'envergure soutenus par le Ministère. Il s'agit d'un portail conçu pour mutualiser l'ensemble de l'offre de formation en ligne des collèges et des universités qui favorisera l'accessibilité des études supérieures et répondra à des besoins grandissants de flexibilité dans les parcours de formation. Au cours des quatre prochaines années, l'ensemble des composantes de ce portail seront déployées.

En ce qui concerne les collaborations entre établissements d'enseignement et partenaires locaux, depuis 2018, les 15 pôles régionaux d'enseignement supérieur ont établi de nombreux partenariats actifs dans divers domaines, notamment l'intelligence artificielle, les arts numériques, les programmes de formation intégrés. Ces partenariats visent également l'attraction d'étudiants internationaux. De nouveaux partenaires viendront renforcer, chaque année, la synergie entre les instances régionales.

Le Ministère soutient également la mobilité interrégionale par l'entremise d'une aide financière aux étudiantes et étudiants souhaitant s'inscrire dans un programme d'études offert par un collège en région, leur offrant ainsi une expérience pédagogique enrichissante pour leur réussite et permettant de diversifier leur parcours scolaire. Ce programme de bourses encourage l'attraction et la rétention d'étudiants dans les collèges en région, contribuant ainsi à la vitalité de leurs programmes d'études.

### **ORIENTATION 3**

#### **OFFRIR À CHAQUE PERSONNE LES CONDITIONS FAVORABLES À L'ACCOMPLISSEMENT DE SON PARCOURS DE FORMATION**

Offrir à chaque personne les conditions favorables pour réussir peut prendre plusieurs formes et consister notamment à :

- offrir un accès équitable à l'enseignement supérieur à toutes les personnes, indépendamment de leur origine, de leur âge, de leur genre ou de leur lieu de résidence;
- réduire les barrières financières aux études en offrant des bourses ou des programmes d'aide financière;
- offrir des environnements et des modes d'apprentissage agréables, stimulants, flexibles et sécuritaires pour répondre aux besoins des étudiants;
- mettre en place des programmes d'orientation, de mentorat et d'accompagnement pour aider les étudiants à trouver leur voie et à atteindre leurs objectifs;
- fournir des ressources et des outils adaptés pour favoriser l'autonomie des étudiants;
- offrir des services de soutien en santé mentale pour aider les étudiants à gérer leur stress et leur anxiété.

Le Ministère et les établissements d'enseignement supérieur s'emploient à rendre concrètes, pour leurs clientèles, plusieurs de ces conditions. Les actions de soutien du Ministère se poursuivront pour encourager la persévérance et la réussite aux études supérieures ainsi que la formation tout au long de la vie.

#### **Actions envisagées**

L'objectif central du Ministère pour les quatre prochaines années est d'augmenter la persévérance aux études supérieures et la diplomation dans l'ensemble des programmes de grades collégiaux et universitaires. Le Ministère suit ainsi de multiples indicateurs comme le taux global de réinscription au troisième trimestre des étudiants collégiaux et le taux de réinscription des étudiants universitaires au baccalauréat après un an d'études, le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales, deux ans après la durée prévue, le taux d'obtention d'un baccalauréat, six ans après l'inscription et le taux de participation aux études supérieures chez les 35 à 55 ans.

Parmi les actions envisagées pour atteindre les futures cibles associées à ces indicateurs, les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, notamment les bourses Perspective Québec, devraient contribuer à la persévérance des étudiantes et étudiants afin qu'ils terminent leur programme d'études, à temps plein, sans interruption. Les mesures du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, qui visent, entre autres, à favoriser un meilleur accompagnement pédagogique des étudiantes et étudiants, et celles du Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur, ont pour but d'encourager le bien-être et le développement d'une bonne santé mentale chez les membres de la population étudiante.

#### **ORIENTATION 4**

##### **ADOPTER DES APPROCHES NOVATRICES DE MOBILISATION DU PERSONNEL**

Le ministère de l'Enseignement supérieur a été institué en juin 2020. Sa création, survenue en pleine période de pandémie, a amené des changements sur le plan de la gouvernance, des rôles et responsabilités des employés, de la constitution des équipes, de la collaboration entre elles, de l'organisation du travail et de la collaboration avec les réseaux de l'enseignement supérieur. Ces changements ont un impact direct sur le personnel.

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Québec pousse le Ministère à faire preuve de créativité pour mobiliser ses employés, les retenir et augmenter sa capacité à attirer la relève.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les réseaux de l'enseignement supérieur pour les soutenir dans l'accomplissement de leur mission d'enseignement, de recherche et création et de services à la collectivité. Pour répondre à leurs besoins qui évoluent au fil du temps, le Ministère doit compter sur des équipes expertes et mobilisées.

##### **Actions envisagées**

Le Ministère mise sur la poursuite de sa transformation numérique pour adopter de nouvelles façons de faire permettant à ses équipes d'améliorer l'efficacité et la qualité des services offerts à ses partenaires et à la population. Il vise à offrir un milieu de travail favorable au bien-être et au développement de l'expertise.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### **FONDS POUR L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE UNIVERSITAIRES**

Aucune variation des revenus n'est constatée.

Aucune variation des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires					
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	-
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

**INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par la fin de projets spécifiques.

La variation des dépenses est en lien avec la fin de projets spécifiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la fin des travaux de rénovation des chambres de l'hôtel de l'ITHQ.



**Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec					
Revenus	<b>52 579,4</b>	38 460,7	55 919,2	36 963,4	<b>(3 339,8)</b>
Dépenses	<b>52 579,4</b>	-	55 919,2	-	<b>(3 339,8)</b>
Investissements	<b>1 450,0</b>	-	5 670,5	-	<b>(4 220,5)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	171,3	169,2
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 589,1	2 540,8

---

## ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

Autorisations environnementales et fauniques
<b>2 000</b> demandes d'autorisation ministérielle traitées <sup>2</sup>
<b>3 900</b> déclarations de conformité traitées
<b>8</b> autorisations gouvernementales rendues
<b>342</b> demandes d'autorisation fauniques traitées <sup>3</sup>

Surveillance et contrôle
<b>29 465</b>
interventions effectuées dans le cadre des activités de surveillance et de contrôle <sup>4</sup>
<b>3 928</b>
avis de non-conformité notifiés

Aires protégées <sup>5</sup>
<b>274 374 km<sup>2</sup></b>
de superficie d'aires protégées sur le territoire québécois
soit <b>379 km<sup>2</sup></b> en terres privées,
<b>273 954 km<sup>2</sup></b> en terres du domaine de l'État et
<b>41 km<sup>2</sup></b> en terre de tenure mixte

Réduction des gaz à effet de serre (GES) <sup>6</sup>
<b>350 606</b>
tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> (t. éq. CO <sub>2</sub> )

Gestion des barrages <sup>7</sup>
<b>930</b>
barrages sous la responsabilité du Ministère
dont <b>391</b> barrages à forte contenance

Ressources en eau
<b>114</b>
attestations d'assainissement municipales délivrées

Transition climatique et énergétique
<b>plus de 116 000</b>
participants aux différents programmes de transition climatique et énergétique

Matières organiques <sup>8</sup>
<b>722</b>
municipalités ont instauré la gestion des matières organiques sur leur territoire
<b>81 %</b> de la population du Québec desservie par un service municipal de gestion des matières organiques reconnu (collecte porte-à-porte, composteurs domestiques ou apport volontaire)

Retombées économiques des activités liées à la faune
<b>2,4 G\$</b>
de contribution au produit intérieur brut (PIB) en ce qui a trait à la valeur ajoutée en 2022
<b>28 000</b> emplois

- <sup>1</sup> Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.
- <sup>2</sup> Demandes reçues en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)
- <sup>3</sup> Demandes reçues en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1)
- <sup>4</sup> Ces activités de surveillance et de contrôle sont relatives au respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et des autres lois relevant du Ministère, à l'exception des inspections concernant la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) ainsi que les interventions réalisées dans le cadre des activités de surveillance et d'enquête liées à la réglementation faunique.
- <sup>5</sup> Ces chiffres comprennent tous les territoires inscrits du Registre des aires protégées au Québec en date du 30 septembre 2023.
- <sup>6</sup> En 2022-2023, on dénombre des réductions déclarées de l'ordre de 350 606 t. éq. CO<sub>2</sub> pour des projets dont l'effet est immédiat (ex. : changement d'une voiture thermique pour une voiture électrique). À ces réductions déclarées s'ajoutent des réductions attendues d'ici 2030 d'environ 500 000 t. éq. CO<sub>2</sub> provenant de projets de conversions déjà autorisés et financés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 et dont la réalisation s'échelonne sur quelques années.
- <sup>7</sup> Données au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- <sup>8</sup> Données au 31 décembre 2022

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » comprend le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Fonds bleu, le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques, le volet conservation et mise en valeur de la faune du Fonds des ressources naturelles, la Société québécoise de récupération et de recyclage et la Fondation de la faune du Québec.

Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de protéger l'environnement, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et de jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

### FONDS SPÉCIAUX

#### FONDS BLEU

Le Fonds bleu a été institué le 1<sup>er</sup> juillet 2023 à la suite de l'adoption de la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2023, chapitre 17). Il est entièrement consacré à la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver la ressource en eau et ses écosystèmes aquatiques en réponse aux problématiques prioritaires des acteurs de l'eau.

Des crédits budgétaires sont prévus être affectés au Fonds pour ses premières années d'existence. À ces crédits s'ajoutent les sommes perçues par l'application du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Ces sommes étaient auparavant versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Le Fonds bleu est une entité qui permet au ministre de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'eau.

#### FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques a pour objectif notamment de financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Fonds est une entité qui permet au ministre de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine des changements climatiques.

Le Fonds contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère. Il est une constituante du portefeuille ministériel. Les revenus sont utilisés aux fins pour lesquelles ils sont perçus. Ce fonds s'inscrit dans la vision ministérielle en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du Fonds sont :

- les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone);
- les revenus de placements.

#### FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État institué en mars 2017, vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Les principales sources de revenus du Fonds sont notamment :

- les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- les redevances exigibles pour la valorisation des sols contaminés excavés;
- le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés;
- la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;
- la contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels, de veiller à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral.

## FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Le volet Conservation et mise en valeur de la faune, en vigueur depuis le 11 juin 2021, est affecté au financement d'activités liées à la conservation, à la gestion et à l'aménagement d'habitats fauniques.

Le financement provient principalement de compensations financières ou de garanties confisquées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

## FONDS DE TRANSITION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES

Le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Il coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement et en assure le suivi.

Les activités du Fonds sont principalement financées par la quote-part annuelle reçue de la part des distributeurs d'énergie, par des contributions du gouvernement du Québec et par d'autres sommes issues d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

La Fondation de la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Le financement provient principalement des contributions versées par tous les détenteurs de permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage, ainsi que de dons de particuliers ou d'entreprises, de contributions de ministères, de municipalités ou d'organismes partenaires et de collectes de fonds.

### SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. RECYC-QUÉBEC influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La Société a pour objectif de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À ces fins, elle peut, notamment :

- administrer tout système de consignation;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;

- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;
- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

De plus, la Société veille à promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les principales sources de revenus sont les droits environnementaux sur les pneus, la contribution du gouvernement du Québec, la consignation des contenants à remplissage unique et la contribution des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs » s'établit à 541,6 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des montants des mesures du Plan nature 2030 annoncé au Budget 2023-2024;
- la fin de certaines mesures liée à des Budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 6,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.



**PROGRAMME 1**

**Protection de l'environnement et de la faune**

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales ainsi que la protection de la faune et des parcs. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des montants des mesures du Plan nature 2030 annoncé au Budget 2023-2024;
- la fin de certaines mesures réalisées dans le cadre de Budgets précédents.

**PROGRAMME 2**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le financement de la poursuite du mandat du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement et de la faune	532 925,8	(15 637,7)	606 587,6	548 563,5
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 664,6	1 577,1	8 427,4	7 087,5
<b>Sous-total</b>	<b>541 590,4</b>	<b>(14 060,6)</b>	<b>615 015,0</b>	<b>555 651,0</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	6 100,0	6 100,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>547 690,4</b>	<b>(7 960,6)</b>	<b>615 015,0</b>	<b>555 651,0</b>

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Poursuivre l'optimisation du processus d'autorisation environnementale des projets de développement économique	1 700,0
Soutenir les communautés autochtones dans leur gestion et leur mise en valeur de la faune	1 500,0
Bonifier l'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux et privés	1 300,0
Assurer la sécurité et la fonctionnalité des barrages publics	900,0
Mettre en place le site patrimonial mondial Anticosti	500,0
Appuyer la création du parc national Nibiischii	200,0
<b>Total</b>	<b>6 100,0</b>

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- le développement de systèmes informatiques;
- l'acquisition d'équipements scientifiques.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	62 159,8	7 170,8	54 989,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 433,0	(2 843,9)	13 276,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	20,0	-	20,0
<b>Total</b>	<b>72 612,8</b>	<b>4 326,9</b>	<b>68 285,9</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités s'articulent autour de trois grandes orientations qui se retrouvent dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère.

### ORIENTATION 1

#### PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA DIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Afin de renforcer la préservation de la santé et de la diversité des écosystèmes, le Ministère mettra en premier lieu sur la conservation des milieux naturels, ce qui implique à la fois des activités de protection, de restauration, d'aménagement durable et de mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'environnement est essentiel à la santé et à la sécurité des humains et des espèces vivantes. Dans cette perspective, le Ministère poursuivra ses interventions touchant l'eau, l'air et les sols afin de veiller à la protection de l'environnement et à la revitalisation durable du territoire. Une attention particulière sera portée à l'eau, richesse collective pour le Québec, afin d'en conserver la qualité et la disponibilité, et de protéger les écosystèmes aquatiques.

#### Actions envisagées

- Publier le Plan Nature 2030;
- Créer de nouvelles aires protégées et conservées;
- Réaliser les consultations publiques aux fins de création ou de modification des limites de nouveaux parcs nationaux;
- Modifier le Règlement sur les habitats fauniques pour assurer une meilleure protection des habitats des espèces menacées et vulnérables;
- Réviser le Programme de réduction des rejets industriels;
- Diffuser le Plan Eau, s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et visant à structurer l'action gouvernementale pour assurer une meilleure protection des ressources en eau.

### ORIENTATION 2

#### SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La transition climatique et énergétique nécessitera des transformations majeures dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise. Cette transition passe par la réduction des émissions de GES, étroitement liée à l'abandon progressif des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) en faveur d'autres formes d'énergies renouvelables et sobres en carbone. La réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergies fossiles peuvent par ailleurs se traduire par d'importants cobénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens, notamment une amélioration de la qualité de l'air, de même que pour la conservation des milieux naturels. La transition climatique vise aussi l'adaptation de nos milieux de vie pour les rendre plus résilients face aux conséquences des changements climatiques déjà ressenties et à venir.

### Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan pour une économie verte 2030;
- Mettre en œuvre les initiatives prévues à la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques;
- Poursuivre l'offre d'aide financière aux différentes clientèles afin de supporter la transition climatique et énergétique;
- Lancer un programme pour soutenir les municipalités dans la lutte contre les changements climatiques;
- Établir le portrait annuel détaillé de l'état des barrages mécanisés sous la responsabilité du Ministère;
- Effectuer la planification annuelle des activités d'entretien (préventif et correctif) des barrages sous la responsabilité du Ministère et assurer le suivi des réalisations;
- Rendre disponible une cartographie prévisionnelle d'inondations pour des tronçons de cours d'eau prioritaires.

### ORIENTATION 3

#### METTRE L'EXPERTISE DE NOTRE PERSONNEL AU PROFIT DE LA POPULATION ET DES CLIENTÈLES

La compétence du personnel est un élément essentiel dans la prestation d'un service de qualité. À cet égard, l'expertise du personnel représente une richesse importante du Ministère et elle se doit d'être préservée et partagée. Toutefois, dans la situation actuelle du marché de l'emploi, le Ministère doit redoubler d'efforts pour, tout d'abord, attirer le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités et de son offre de services, et, par la suite, le maintenir en place, en offrant une qualité de vie professionnelle et une expérience mobilisante à ses employés. Par ailleurs, l'utilisation d'outils numériques est en forte demande partout dans notre société; la clientèle du Ministère ne fait pas exception. L'utilisation des technologies de l'information doit être mise de l'avant afin de faciliter la prestation de nos services.

### Actions envisagées

- Mettre en œuvre un plan d'action annuel permettant d'améliorer l'expérience client;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie concernant l'expérience employé;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en santé des personnes au sein du Ministère;
- Mettre en œuvre le plan de développement des cadres.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS BLEU**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des crédits budgétaires du Ministère affectés à ce Fonds.

La variation des dépenses s'explique principalement par la mise en œuvre d'actions visant à protéger et à conserver la ressource en eau et ses écosystèmes aquatiques en réponse aux problématiques prioritaires des acteurs de l'eau.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

#### **FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une diminution de revenus anticipés du marché du carbone en 2024-2025 comparativement à ceux de l'exercice financier 2023-2024;
- une diminution des revenus provenant du gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faible émissions de carbone.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des dépenses de transfert financées par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faible émissions de carbone.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réévaluation des acquisitions prévues.

#### **FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des redevances prévues au Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés;
- l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en lien avec le Plan d'action 2023-2029 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réévaluation des acquisitions prévues.

**FONDS DES RESSOURCES NATURELLES – VOLET CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation anticipée des amendes et des infractions en vertu de l'article 171 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses anticipées provenant des ordonnances de remises en état qui découlent de l'application de l'article 171.5.1 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**FONDS DE TRANSITION, D'INNOVATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du niveau des contributions provenant du gouvernement fédéral en lien avec le programme Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses en lien avec les programmes d'aide financière en transition énergétique et la contribution du gouvernement fédéral en lien avec le programme Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds bleu					
Revenus	75 955,6	71 900,0	50 448,2	47 000,0	25 507,4
Dépenses	75 955,6	-	33 612,2	-	42 343,4
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'électrification et de changements climatiques					
Revenus	1 563 156,3	-	1 611 373,9	-	(48 217,6)
Dépenses	1 555 627,0	-	1 609 392,2	-	(53 765,2)
Investissements	261 600,0	-	175 000,0	-	86 600,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État					
Revenus	330 207,6	9 706,2	299 196,9	13 798,4	31 010,7
Dépenses	250 685,3	-	227 565,1	-	23 120,2
Investissements	11 459,0	-	700,0	-	10 759,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des ressources naturelles <sup>1</sup>					
Revenus	248,9	-	30,2	-	218,7
Dépenses	67,0	-	-	-	67,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques					
Revenus	<b>208 444,2</b>	13 790,8	155 457,8	18 108,9	<b>52 986,4</b>
Dépenses	<b>205 290,5</b>	-	154 366,1	-	<b>50 924,4</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Volet conservation et mise en valeur de la faune

**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus versés par le Ministère responsable.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de transfert prévues aux fonds dédiés qui découlent des ententes avec le Ministère responsable entraînant ainsi l'augmentation des subventions versées.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus destinés au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage;
- les revenus supplémentaires provenant du Ministère responsable.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses qui découlent du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles et des programmes d'aide financière de cette Société.



Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une diminution des placements de portefeuille.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fondation de la faune du Québec					
Revenus	21 265,8	12 811,6	15 423,6	6 278,8	5 842,2
Dépenses	21 225,8	-	15 401,3	-	5 824,5
Investissements	40,0	-	25,0	-	15,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise de récupération et de recyclage					
Revenus	94 948,4	28 292,9	79 658,1	23 898,0	15 290,3
Dépenses	94 726,0	-	79 507,7	-	15 218,3
Investissements	12 228,9	-	34 857,5	-	(22 628,6)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

### L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

#### Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 664,6	7 087,5

---

## FAMILLE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p><b>299 554</b></p> <p>places offertes en centres de la petite enfance (CPE), milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées au 31 décembre 2023</p> <p><b>3,1 G\$</b> en financement<sup>1</sup></p>	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p><b>6 796</b></p> <p>places subventionnées en installation mises sous permis en 2022-2023</p>	<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p><b>22 635</b></p> <p>places subventionnées en installation en réalisation au 31 décembre 2023</p>
<p>Services de garde éducatifs à l'enfance</p> <p><b>93,6 %</b></p> <p>taux de réalisation du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance au 31 décembre 2023</p>	<p>Soutien aux enfants avec des besoins particuliers</p> <p><b>12 397</b></p> <p>enfants soutenus grâce à l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en 2021-2022</p> <p><b>138,1 M\$</b> en financement</p>	<p>Soutien financier aux partenaires</p> <p><b>287</b></p> <p>organismes communautaires Famille et regroupements financés en 2022-2023</p> <p><b>49,3 M\$</b> en soutien</p>
<p>Soutien financier aux partenaires</p> <p><b>46</b></p> <p>centres de pédiatrie sociale en communauté reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement et la Fondation Dr Julien en 2022-2023</p> <p><b>7,0 M\$</b> en soutien</p>	<p>Curateur public</p> <p><b>12 981</b></p> <p>personnes sous régime de protection public au 31 mars 2023</p>	<p>Curateur public</p> <p><b>17 138</b></p> <p>personnes sous régimes de protection privés au 31 mars 2023 dont</p> <p><b>13 471</b> sous surveillance</p>

<sup>1</sup> Montant en financement pour l'exercice financier 2022-2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement socioéconomique du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants.

Il assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. Ses actions s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de réaffirmer l'importance de la famille et de favoriser le développement harmonieux des enfants. En ce sens, le Ministère élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Le Ministère favorise l'accessibilité et la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE). En collaboration avec ses partenaires, il permet ainsi aux enfants d'évoluer dans des milieux sains, sécuritaires et qui répondent à leurs besoins.

Il est également responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel. Il contribue ainsi à créer une société toujours plus respectueuse et inclusive, dans l'intérêt des Québécois.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance a été institué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1). Il est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Il est entièrement financé par une affectation de crédits, qui sont alloués par le Parlement au ministère de la Famille.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 3 511,5 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. En excluant les impacts financiers en 2023-2024 et 2024-2025 d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionné, la variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 16,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Planification, recherche et administration**

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la diminution planifiée des sommes allouées pour certaines mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment la mesure pour placer le guichet unique d'accès aux SGEE sous la responsabilité du Ministère.

#### PROGRAMME 2

##### **Mesures d'aide à la famille**

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que ceux pris pour renforcer la qualité éducative des services de garde éducatifs à l'enfance, de même que pour soutenir les travaux liés à la planification de la main-d'œuvre, aux conditions et aux relations de travail dans ce secteur. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation du soutien financier aux partenaires du milieu communautaire.

#### PROGRAMME 3

##### **Services de garde éducatifs à l'enfance**

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des SGEE de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des CPE, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et autres sujets connexes.

En excluant les impacts financiers en 2023-2024 et 2024-2025 d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

#### PROGRAMME 4 Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert, en 2023-2024, de sommes en provenance de la provision pour la réalisation du Programme de rehaussement de la cybersécurité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

#### Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	80 365,2	(4 865,1)	82 042,3	85 230,3
2. Mesures d'aide à la famille	163 109,8	486,7	163 811,1	162 623,1
3. Services de garde éducatifs à l'enfance	3 186 011,6	(408 813,8)	3 311 825,5	3 594 825,4
4. Curateur public <sup>1</sup>	82 041,8	(2 156,1)	82 437,1	84 197,9
<b>Sous-total</b>	<b>3 511 528,4</b>	<b>(415 348,3)</b>	<b>3 640 116,0</b>	<b>3 926 876,7</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	16 000,0	16 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	286 300,0	-	(286 300,0)
<b>Total</b>	<b>3 527 528,4</b>	<b>(113 048,3)<sup>2</sup></b>	<b>3 640 116,0</b>	<b>3 640 576,7</b>

<sup>1</sup> Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 25,7 M\$ en 2024-2025.

<sup>2</sup> En excluant l'impact financier, au budget de dépenses 2024-2025, d'un versement anticipé en 2023-2024 de 285,0 M\$ pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation est de 172,0 M\$.

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Consolider le soutien à l'intégration des enfants handicapés ayant d'importants besoins	5 300,0
Convertir 1 000 places de garde non subventionnées	3 900,0
Renforcer les actions du Curateur public pour prévenir et détecter les abus sur les personnes faisant l'objet d'une tutelle privée	3 000,0
Favoriser l'offre de garde à horaire atypique	2 900,0
Mieux répondre aux besoins des familles	900,0
<b>Total</b>	<b>16 000,0</b>

### LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

#### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	200,0	(600,0)	800,0
Immobilisations en ressources informationnelles	19 586,2	4 291,3	15 294,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
<b>Total</b>	<b>19 788,2</b>	<b>3 691,3</b>	<b>16 096,9</b>



## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

AGIR DÈS LE DÉBUT DE L'ENFANCE AFIN DE DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Cette orientation vise à favoriser le développement optimal des enfants, en tenant compte de leur profil particulier et de leurs besoins diversifiés, de manière à diminuer les inégalités et à faire en sorte que chacun puisse commencer son parcours scolaire avec tous les outils nécessaires à sa réussite. Pour y arriver, le Ministère entend soutenir l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance et mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables.

#### Actions envisagées

- Offrir un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance accessible sur l'ensemble du territoire en :
  - améliorant la lecture des besoins de places en SGEE;
  - coordonnant les appels de projets pour la création de places en SGEE;
  - poursuivant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées;
  - assurant un suivi étroit auprès des demandeurs de places subventionnées;
  - mettant en place des conditions favorisant la reconnaissance de nouvelles personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial;
  - poursuivant le déploiement des nouvelles formes de garde mises en place dans le cadre du Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise.
- Rehausser la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance en :
  - poursuivant l'évaluation de la qualité éducative des SGEE en installation et en assurant le suivi de ces évaluations;
  - assurant le suivi des évaluations en misant sur l'accroissement de l'expertise interne du Ministère;
  - ciblant des actions spécifiques visant à accroître l'expertise des SGEE en matière de qualité éducative;
  - continuant de valoriser le métier d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance;
  - poursuivant la mise en place de mesures visant l'attraction et la rétention du personnel œuvrant dans les SGEE;
  - soutenant financièrement les associations nationales de SGEE, les organismes à but non lucratif ou les bureaux coordonnateurs de la garde éducative en milieu familial pour la réalisation de projets favorisant l'amélioration de la qualité des SGEE.
- Mieux répondre aux besoins des enfants vulnérables en priorisant la réalisation de projets prévoyant offrir des places en services de garde éducatifs subventionnées dans des secteurs défavorisés.

## **ORIENTATION 2**

### **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES**

Pour sa seconde orientation, le Ministère met de l'avant des actions pour répondre aux besoins variés des familles en favorisant le développement d'environnements qui leur offrent des services réellement adaptés à leur réalité. Pour assurer l'adéquation entre les actions posées et la réalité des familles, le Ministère peut compter sur des partenaires engagés qui ont à cœur le mieux-être des parents et des enfants du Québec sur l'ensemble du territoire.

#### **Actions envisagées**

- Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté en poursuivant le partenariat avec la Fondation Dr Julien pour améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté;
- Soutenir les projets pouvant contribuer à prévenir et à contrer l'intimidation retenus dans le cadre des appels de projets du Programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation;
- Soutenir des actions tirées des plans d'action des politiques familiales municipales en coordonnant l'appel de projets du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et en assurant le suivi des projets retenus;
- Accroître le soutien offert aux enfants présentant des besoins de soutien particulier, dont les enfants handicapés, et leur famille;
- Faciliter l'accès des enfants handicapés aux services de garde éducatifs à l'enfance.

## **ORIENTATION 3**

### **OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ**

Cette orientation vise à assurer la performance de l'organisation pour qu'elle soit pleinement au service de ses clientèles. Un personnel compétent et engagé est la clé du succès et de la performance d'une organisation. Le Ministère souhaite pouvoir continuer à s'appuyer sur des employées et employés mobilisés et dévoués pour réaliser sa mission, entretenir des relations durables avec ses partenaires et répondre aux besoins de ses clientèles de manière efficace.

#### **Actions envisagées**

- Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée et engagée en :
  - faisant vivre la vision gouvernementale en matière de santé globale au sein du Ministère;
  - poursuivant la mise en place d'une culture de reconnaissance des employés;
  - faisant vivre la marque employeur;
  - consultant le comité d'employés sur l'expérience employé.
- Assurer la satisfaction de la clientèle en :
  - mesurant périodiquement la satisfaction des différentes clientèles pour chaque nouveau service;

- 
- fournissant un rapport de constats suivant les sondages;
  - identifiant des pistes d'action possibles, dans une optique d'amélioration en continu.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### **FONDS DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE**

En excluant les impacts financiers en 2023-2024 et 2024-2025 d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation des revenus provenant du ministère de la Famille s'explique notamment par :

- la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

En excluant les impacts financiers en 2023-2024 et 2024-2025 d'un versement anticipé pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, la variation des dépenses s'explique par :

- la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la conversion de places de garde non subventionnées en places subventionnées;
- l'actualisation des paramètres de financement du réseau.

Aucun investissement n'est prévu.

---

**Famille****Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance					
Revenus	<b>3 383 047,2</b>	3 383 047,2	3 765 433,2	3 765 433,2	<b>(382 386,0)</b>
Dépenses	<b>3 383 047,2</b>	-	3 765 433,2	-	<b>(382 386,0)</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	<b>9 200,0</b>	-	-	-	<b>9 200,0</b>
Investissements	-	-	-	-	-

---

**ANNEXE 1****L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Curateur public <sup>1</sup>	<b>82 041,8</b>	84 197,9

<sup>1</sup> Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.



---

## FINANCES

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Dépenses fiscales</p> <p><b>278</b></p> <p>dont <b>150</b> liées au régime d'imposition des particuliers, <b>83</b> associées au régime d'imposition des sociétés et <b>45</b> reliées au régime des taxes à la consommation au 31 décembre 2023</p>	<p>Fonds des générations</p> <p><b>18,5 G\$</b></p> <p>valeur comptable du Fonds des générations au 31 mars 2024</p>	<p>Transactions</p> <p><b>188,0 G\$</b></p> <p>en virements électroniques et en chèques émis du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2023</p>
<p>Clientèle (Épargne Placements Québec)</p> <p><b>191 126</b></p> <p>personnes au 31 décembre 2023</p>	<p>Émissions d'obligations vertes</p> <p><b>600,0 M\$</b></p> <p>neuf émissions, totalisant <b>5,7 G\$</b>, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont une émission totalisant <b>600,0 M\$</b> réalisée en juin 2023</p>	<p>Fonds de financement et Financement-Québec</p> <p><b>20,5 G\$</b></p> <p>au programme de prêts accordés aux organismes à l'intérieur du périmètre comptable par le Fonds de financement en 2023-2024<sup>P</sup></p> <p><b>2,6 G\$</b> au programme de prêts accordés aux organismes hors périmètre comptable par Financement-Québec en 2023-2024<sup>P</sup></p>
<p>Société de financement des infrastructures locales du Québec</p> <p><b>1,2 G\$</b></p> <p>dans près de <b>3 200</b> projets d'infrastructures réalisés par les municipalités et les organismes municipaux</p>	<p>Institut de la statistique du Québec</p> <p><b>84</b></p> <p>enquêtes réalisées</p> <p><b>334 357</b></p> <p>questionnaires remplis pour les enquêtes</p>	<p>Revenu Québec</p> <p><b>101,4 G\$</b></p> <p>recettes perçues par Revenu Québec en 2022-2023 permettant de financer les différentes missions de l'État dont la santé et l'éducation</p>

<sup>1</sup> Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

<sup>P</sup> Prévission



---

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget. Il est aussi responsable de la préparation des Comptes publics en deux volumes, soit les états financiers consolidés du gouvernement et les renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu qui présentent une reddition de comptes des opérations des entités qui sont effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu et celles des fonds spéciaux. Ces opérations sont notamment mises en perspective avec les crédits et les autorisations de dépenser octroyés par le Parlement. Enfin, le Ministère est responsable de la comptabilité gouvernementale et de l'intégrité du système comptable du gouvernement.

Le Ministère, par le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise, est également responsable d'assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés.

### FONDS SPÉCIAUX

#### FONDS DE FINANCEMENT

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Le Fonds de financement a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le gouvernement et versées au fonds, de faire des prêts aux organismes publics, aux entreprises du gouvernement, aux fonds spéciaux et aux autres organismes déterminés par le gouvernement.

Le Fonds de financement impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts consentis pour compenser ceux encourus par le gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du fonds. Ce dernier impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Les tarifs reliés à l'émission et aux frais de gestion sont déterminés par le gouvernement.

#### FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS), constitué par la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

#### FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Le Fonds de lutte contre les dépendances (FLCD) est institué au ministère des Finances par la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (L.Q. 2018, chapitre 19).

Les revenus du FLCD proviennent principalement :

- des sommes payées par la Société québécoise du cannabis (SQDC) à titre de dividendes;
- d'une partie des sommes payées par la Société des alcools du Québec et la Société des loteries du Québec à titre de dividendes;
- de la part du Québec du droit d'accise applicable sur les produits du cannabis.

Ses dépenses sont affectées principalement :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la SQDC;
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

La majorité des revenus, après résorption de tout déficit de la SQDC, doit être versée au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre afin de lui permettre de porter des sommes au débit du FLCD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique et d'autres formes de dépendance, de même que pour la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

## FONDS DES GÉNÉRATIONS

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le Fonds des générations est affecté exclusivement au remboursement de la dette du gouvernement du Québec.

Le Fonds des générations est composé des sommes suivantes :

- les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

Ces sources de revenus sont celles consacrées au Fonds des générations à partir de 2023-2024. Elles reflètent les modifications apportées en ce sens à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations par la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2023, chapitre 30), qui a été sanctionnée le 7 décembre 2023.

## FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Le Fonds du centre financier de Montréal est un fonds spécial institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (LCFI) (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du Fonds proviennent de crédits de transfert du gouvernement ainsi que des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la LCFI.

## FONDS DU PLAN NORD

Le Fond du Plan Nord a été créé par la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) et a pour objet de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Fonds est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord et par une contribution annuelle d'Hydro-Québec.

## FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

Le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers est institué par la Loi sur l'encadrement du secteur financier (LESF) (RLRQ, chapitre E-6.1). Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal.

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions dans les domaines des valeurs mobilières, des instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers, des assureurs, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et d'épargne et des institutions de dépôt.

En vertu de la LESF, le Tribunal soumet chaque année, au ministre des Finances, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Ces prévisions sont soumises ensuite à l'approbation du gouvernement, sur recommandation du ministre des Finances. Ainsi, suivant l'adoption de ce décret, comme prévu à la LESF, l'Autorité des marchés financiers (AMF) verse au Fonds les sommes qui y sont prévues. Les autres revenus du Fonds proviennent des droits, honoraires et frais afférents établis selon les tarifs en vigueur ainsi que des revenus d'intérêts.

#### **FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE**

Le Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) a été institué au ministère des Finances par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, le FRAF permet la rétribution des services que Revenu Québec rend au ministre, tels que :

- la perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non réclamés;
- l'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme ceux de Retraite Québec.

D'autre part, le FRAF permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon cette Loi, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre à la suite de l'application d'une loi fiscale est porté au débit du FRAF.

La rétribution de Revenu Québec provenant du FRAF représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée, annuellement, par décret après avoir été déterminée conjointement avec le ministère des Finances selon l'Entente de financement et de performance.

Le versement au FRAF par Revenu Québec est constitué de 80 % provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 20 % provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au FRAF, comme le décret annuel le prévoit.

#### **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

##### **AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC**

Revenu Québec a la charge :

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;

- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à défaut, au ministre des Finances;
- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle permet aussi à certains citoyens de compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

Les sources de revenus de Revenu Québec sont :

- les contributions du FRAF;
- la tarification de services au gouvernement du Canada;
- les tarifications fiscale et alimentaire;
- la tarification de services à des ministères et organismes provinciaux;
- les honoraires pour l'administration des biens non réclamés;
- les contributions du gouvernement du Canada.

## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (AMF) (RLRQ, chapitre A-33.2), l'AMF se distingue par un encadrement intégré du secteur financier québécois, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt à l'exception des banques et de la distribution de produits et services financiers.

Elle a aussi le mandat de délivrer les autorisations pour les administrateurs de régimes volontaires d'épargne-retraite et, depuis 2020, d'encadrer les agents d'évaluation du crédit.

La mission de l'AMF vise à :

- assister les consommateurs de produits financiers et les utilisateurs de services financiers, faciliter le traitement des plaintes et mettre en place des programmes d'éducation;
- assurer le respect des normes de solvabilité applicables aux institutions financières et autres intervenants du secteur financier;
- encadrer la distribution des produits et services financiers;
- encadrer les activités de bourse et de compensation ainsi que des marchés de valeurs mobilières;
- assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés;

- voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et d'utilisateurs de services financiers et administrer le fonds d'indemnisation prévu à la Loi.

Les revenus de l'AMF proviennent essentiellement du paiement de droits, de cotisations, de primes, d'intérêts sur placements, de sanctions administratives et amendes et de contributions du gouvernement du Québec (lutte à l'évasion fiscale).

## FINANCEMENT-QUÉBEC

Financement-Québec (la Société) a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01). La Société est une personne morale de droit public, mandataire de l'État.

La Société a pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts et les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit tout en minimisant leurs coûts de financement. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission sur les prêts consentis pour compenser ceux engagés sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Le niveau de frais imputés est fixé par la Société conformément aux critères déterminés par le gouvernement. Les titres de créance émis par la Société sont garantis par le gouvernement du Québec.

## INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec.

À titre de responsable des statistiques pour le Québec, l'Institut établit un programme statistique public « de base ». Les informations statistiques sont produites sur une base provinciale, régionale ou locale et touchent divers aspects de la société québécoise tels que l'économie, la démographie, la santé, l'éducation, le travail et la rémunération, la culture et les communications. L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. Il assure également le suivi et la diffusion des indicateurs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

À titre de coordonnateur de la statistique publique pour le Québec, l'Institut est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Ainsi, il répond à des mandats confiés par des ministères et organismes pour lesquels il recueille, produit, analyse et diffuse des informations statistiques fiables et objectives.

L'Institut répond aux besoins statistiques des organismes parapublics des milieux de la santé et de l'enseignement, des municipalités, des centres de recherche, des entreprises privées et des organisations des milieux syndical, patronal et associatif. L'administration publique québécoise constitue toutefois un partenaire de premier plan.

L'Institut agit aussi à titre de porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada.

L'Institut a également le mandat d'assurer l'accès aux données administratives du gouvernement du Québec aux fins de la recherche scientifique.

L'Institut dispose de deux sources de financement, soit une subvention annuelle versée par le ministère des Finances et des revenus autonomes générés par les travaux statistiques réalisés pour différents clients, principalement des ministères et des organismes.

## SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de quatre sources, à savoir les transferts du gouvernement fédéral, les transferts du gouvernement du Québec, les recettes provenant des droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition) ainsi que les revenus d'intérêts.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 202,3 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert de crédits de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères qui comptabilisent les dépenses pour 2023-2024.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 3,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Direction et administration**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses 2024-2025 demeure stable par rapport à la dépense probable 2023-2024.

#### PROGRAMME 2

##### **Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière**

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, et à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants :

- le transfert de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État en provenance du programme 3 en 2023-2024;
- le financement d'efforts en innovation par le renouvellement du soutien à la Station FinTech de Finance Montréal, au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) et à l'Institut du Québec.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits**

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert de crédits de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État vers d'autres ministères qui comptabilisent les dépenses pour 2023-2024.

#### **PROGRAMME 4**

##### **Relations avec les Québécois d'expression anglaise**

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une bonification du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec.

#### **PROGRAMME 5**

##### **Service de la dette**

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique notamment par l'augmentation du niveau de la dette.



**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
<b>Dépenses de programmes</b>				
1. Direction et administration	43 261,3	(65,1)	43 326,4	43 326,4
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	58 510,7	(1 772,3)	57 277,5	60 283,0
3. Contributions, frais de services bancaires et provision pour transférer des crédits	85 926,1	49 572,7	82 674,6	36 353,4
4. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	14 641,4	846,5	13 794,9	13 794,9
<b>Sous-total</b>	<b>202 339,5</b>	<b>48 581,8</b>	<b>197 073,4</b>	<b>153 757,7</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	3 000,0	3 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	(43 100,0)	-	43 100,0
<b>Sous-total</b>	<b>205 339,5</b>	<b>8 481,8</b>	<b>197 073,4</b>	<b>196 857,7</b>
Service de la dette				
5. Service de la dette	6 422 000,0	219 000,0	6 203 000,0	6 203 000,0
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>6 627 339,5</b>	<b>227 481,8</b>	<b>6 400 073,4</b>	<b>6 399 857,7</b>

**L'élément intégré au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Intensifier la lutte contre les crimes économiques et les activités de contrebande	3 000,0
<b>Total</b>	<b>3 000,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	101,2	-	101,2
Immobilisations en ressources informationnelles	1 665,7	801,0	864,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	-	924,3
<b>Total</b>	<b>2 691,2</b>	<b>801,0</b>	<b>1 890,2</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### AUGMENTER LA RICHESSE COLLECTIVE

L'augmentation de la richesse collective permettra au Québec de se donner les moyens de ses ambitions. Ainsi, le Ministère entend mettre en place des initiatives, notamment dans le cadre des budgets, pour s'assurer que son régime fiscal demeure favorable à l'investissement et que l'écart de richesse du Québec par rapport à l'Ontario se résorbe.

#### Actions envisagées

- Offrir un régime fiscal favorable à l'investissement
  - Le Ministère se donne comme but de maintenir un écart favorable du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement entre 20 % et 40 % par rapport à la moyenne canadienne. Le Ministère poursuivra l'examen des ajustements possibles à la fiscalité des entreprises pour s'assurer d'offrir un régime fiscal compétitif et encourageant l'investissement des entreprises;
  - Le Ministère est responsable du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux. Cette mesure a comme objectif d'attirer les entreprises financières internationales à Montréal et de soutenir leur croissance. Le Ministère entend poursuivre ses efforts afin de favoriser la croissance des emplois dans ce secteur d'activité.
- Réduire l'écart de richesse avec l'Ontario
  - En 2022, le PIB réel au Québec affichait un écart de 13,8 % par rapport à celui de l'Ontario. Il est souhaité que d'ici 2026-2027, cet écart soit ramené à 10,0 %, soit une réduction de 3,8 points de pourcentage par rapport à l'écart observé en 2022;
  - Le Ministère entend notamment contribuer à l'atteinte de cet objectif en poursuivant les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés dans le but de favoriser les gains de productivité afin d'accélérer la croissance économique et de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario.

---

**ORIENTATION 2**  
**CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec étant déjà parmi les plus élevés au Canada, le Ministère souhaite mettre en place des initiatives pour contribuer à l'équilibre du marché du travail.

**Actions envisagées**

- Favoriser la participation au marché du travail
  - Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour maintenir ou augmenter la participation des personnes âgées de 60 à 69 ans au marché du travail en analysant les actions visant à améliorer l'incitation au travail.

**ORIENTATION 3**  
**CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS**

Les Québécois d'expression anglaise sont souvent réticents à solliciter l'aide des fournisseurs de services francophones (pour la recherche d'emploi, le démarrage d'entreprise, la santé et les services sociaux, etc.). D'une part, ils ont l'impression que les prestataires de services connaissent peu la communauté anglophone. D'autre part, les services ne sont généralement pas offerts en anglais. Une mobilisation des acteurs est nécessaire pour améliorer les interactions et développer des liens entre les fournisseurs de services et la communauté d'expression anglaise du Québec.

**Actions envisagées**

- Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécois d'expression anglaise
  - Différents services d'aide sont créés et déployés dans toutes les régions du Québec par les organismes bénéficiaires de subventions du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA). Le SRQEA entend poursuivre ses efforts afin que davantage de services soient offerts par des organismes communautaires aux Québécois d'expression anglaise, il prévoit :
    - collecter annuellement des données sur les activités et services offerts par les bénéficiaires du SRQEA;
    - intégrer des mesures spécifiques dans des plans d'action gouvernementaux;
    - rencontrer les organismes du milieu.

**ORIENTATION 4**  
**ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE RESPECT DES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES**

Une gestion saine des dépenses est établie en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des Québécois d'aujourd'hui et de demain. La saine gestion des finances publiques sera réalisée simultanément au financement adéquat des missions de l'État.

### Actions envisagées

- Réduire le poids de la dette
  - Le Ministère s'est donné comme objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
    - suivre l'atteinte des cibles de réduction de la dette;
    - comparer la dette du Québec à celles des autres gouvernements au Canada;
    - maintenir les versements au Fonds des générations.
- Atteindre l'équilibre budgétaire
  - Atteindre l'objectif du Ministère visant à réduire graduellement le déficit, jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
  - Respecter l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en proposant des orientations budgétaires et un cadre financier permettant d'assurer une croissance des dépenses arrimée à celle des revenus;
  - Faire le suivi de l'évolution réelle des revenus et des dépenses;
  - Appuyer le Conseil du trésor dans le suivi des négociations des conventions collectives afin d'assurer le respect du cadre financier du gouvernement.
- Maintenir une cote de crédit élevée de catégorie AA ou supérieure
  - Entretenir des relations avec les agences de notation par des présentations et des réponses diligentes à leurs questions.
- Maintenir un coût avantageux pour le financement des emprunts par rapport à l'Ontario
  - Réaliser le programme de financement du gouvernement en poursuivant la politique de diversification des sources de financement en ce qui concerne tant les marchés que les échéances;
  - Réaliser les opérations de financement à court terme du gouvernement et assurer la gestion du Fonds d'amortissement;
  - Effectuer la gestion de la dette en poursuivant la politique de diversification selon les devises et les taux d'intérêt fixes et variables;
  - Financer les organismes du secteur public québécois par le Fonds de financement et Financement-Québec;
  - Réaliser la gestion de l'encaisse et les opérations de règlement des transactions inhérentes au financement et à la gestion de la dette;
  - Préparer les tournées du ministre auprès des investisseurs;
  - Rencontrer des investisseurs et des institutions financières afin de promouvoir la mise en marché du programme de financement du gouvernement au Québec, au Canada et à l'international;
  - Réaliser l'émission d'obligations vertes afin de financer des projets ayant un volet environnemental.

**ORIENTATION 5****MAINTENIR L'EXPERTISE RECONNUE DU MINISTÈRE**

L'expertise du ministère des Finances est reconnue, et le haut niveau de compétences requis pour assurer la qualité de ses interventions stratégiques doit être maintenu. À cet effet, l'expertise du personnel du Ministère ainsi que la compétence de l'organisation contribuent à l'attraction et à la fidélisation des meilleures ressources.

**Actions envisagées**

- Offrir un milieu de travail stimulant
  - Le Ministère entend atteindre un taux de mobilisation de 80 %, ce qui est comparable au taux observé chez les employeurs de choix au Canada. Pour y arriver, le Ministère prévoit :
    - consulter les employés afin de cibler les éléments pouvant contribuer à une expérience positive en emploi;
    - offrir des moyens de développement en lien avec les compétences transversales ministérielles;
    - offrir aux employés des conférences, des activités de réseautage et de la formation continue.

**ORIENTATION 6****RENFORCER LES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET LES PARTENAIRES**

Le ministère des Finances est fier d'être reconnu auprès de sa clientèle, de ses collaborateurs et de ses partenaires externes pour son professionnalisme, sa rigueur ainsi que la qualité de ses conseils.

**Actions envisagées**

- Renforcer la collaboration interministérielle
  - Afin de rendre ses formations plus accessibles, le Contrôleur des finances entend se doter d'une plateforme de diffusion qui offrira des formations asynchrones en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôles financiers.
- Renforcer la collaboration avec la clientèle
  - Afin de renforcer la collaboration avec la clientèle, le Ministère entend favoriser une plus grande utilisation de ses services numériques.
    - Épargne Placements Québec (EPQ) poursuit son engagement dans le virage numérique de ses services. Ainsi, EPQ propose aux clients un environnement Web transactionnel sécuritaire et simple d'utilisation;
    - Le Ministère entend poursuivre la mise en production graduellement à compter de 2024 d'une nouvelle prestation électronique de services (PES), qui servira à la gestion du crédit d'impôt pour les centres financiers internationaux.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS DE FINANCEMENT**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution de l'encours des prêts à long terme consentis à la clientèle;
- la baisse anticipée des taux d'intérêt.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution de l'encours des avances à long terme contractées auprès du fonds général concomitante à la diminution de l'encours des prêts à long terme consentis à la clientèle;
- la baisse anticipée des taux d'intérêt.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des besoins de financement à long terme de la clientèle en 2024-2025 résultant du passage au versement au comptant des subventions relatives aux investissements subventionnés.

#### **FONDS DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT ET DES CONTRATS SPÉCIAUX**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la portion du dividende d'Hydro-Québec affectée au Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, laquelle correspond aux sommes nécessaires au paiement des dépenses.

La variation des dépenses s'explique principalement par la croissance prévue de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le Fonds.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

#### **FONDS DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES**

La variation des revenus s'explique principalement par la hausse des revenus provenant du droit d'accise.

La variation des dépenses s'explique principalement par un montant plus élevé qui sera viré au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2024-2025.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

## FONDS DES GÉNÉRATIONS

La variation des revenus s'explique principalement par un versement de 400,0 M\$ en 2024-2025 provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire. Ce montant a déjà été comptabilisé comme un revenu du gouvernement. Il n'est donc pas considéré comme un nouveau revenu sur une base consolidée et est par conséquent exclu du calcul du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001) pour l'année 2024-2025.

Le Fonds n'a aucune dépense.

Les prévisions d'investissements du Fonds des générations s'établissent à 2 622,0 M\$ pour l'exercice financier 2024-2025.

## FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

## FONDS DU PLAN NORD

La variation des revenus s'explique principalement par une révision à la baisse des revenus de placements du Fonds du Plan Nord.

La variation des dépenses s'explique principalement par la révision des dépenses par la Société du Plan Nord en lien avec sa mission et le Plan d'action nordique 2023-2028.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

## FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

La variation des revenus s'explique principalement par la compensation versée par l'AMF pour la rémunération des employés en 2024-2025.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Aucun investissement significatif n'est prévu en 2024-2025.

## FONDS RELATIF À L'ADMINISTRATION FISCALE

La variation des revenus s'explique principalement par la hausse de la rétribution à Revenu Québec en 2024-2025.

---

## Finances

La variation des dépenses s'explique principalement par la hausse de la rétribution à Revenu Québec en 2024-2025.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de financement					
Revenus	2 745 873,4	-	2 811 832,9	-	(65 959,5)
Dépenses	2 703 458,6	-	2 757 928,6	-	(54 470,0)
Investissements	7 509 651,0	-	9 160 558,3	-	(1 650 907,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux					-
Revenus	226 000,0	-	219 000,0	-	7 000,0
Dépenses	226 000,0	-	219 000,0	-	7 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-



### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de lutte contre les dépendances					-
Revenus	225 856,4	-	222 444,6	-	3 411,8
Dépenses	225 738,5	-	222 326,7	-	3 411,8
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des générations					-
Revenus	2 622 000,0	-	2 081 000,0	-	541 000,0
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	2 622 000,0	-	2 081 000,0	-	541 000,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du centre financier de Montréal					
Revenus	2 196,0	600,0	2 206,6	600,0	(10,6)
Dépenses	1 896,2	-	1 859,0	-	37,2
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## Finances

### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Plan Nord					
Revenus	125 761,3	-	128 563,2	-	(2 801,9)
Dépenses	145 683,8	-	105 510,8	-	40 173,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers					
Revenus	3 543,1	-	3 400,7	-	142,4
Dépenses	3 973,3	-	3 377,1	-	596,2
Investissements	8,0	-	6,0	-	2,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds relatif à l'administration fiscale					
Revenus	1 276 173,2	-	1 246 143,2	-	30 030,0
Dépenses	1 276 173,2	-	1 246 143,2	-	30 030,0
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	6 500,0	-	-	-	6 500,0
Investissements	-	-	-	-	-

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### AGENCE DU REVENU DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la contribution du FRAF.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution des dépenses de rémunération conformément à la stratégie de retour à l'équilibre budgétaire de Revenu Québec.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation de l'enveloppe octroyée au Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

### AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

La variation des revenus s'explique principalement par l'indexation annuelle et les croissances prévues pour les revenus de droits et de primes.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses en technologies de l'information principalement reliées aux services infonuagiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une augmentation des investissements en placements de portefeuille.

### FINANCEMENT-QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution des prêts consentis à sa clientèle;
- la baisse anticipée des taux d'intérêt.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des emprunts de la Société qui seront requis pour financer les prêts consentis à sa clientèle;
- la baisse anticipée des taux d'intérêt.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par une baisse des besoins de financement à long terme de la clientèle en 2024-2025, résultant du passage au versement au comptant des subventions relatives aux investissements subventionnés.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant des ministères du gouvernement du Québec clients de l'Institut.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la baisse des investissements reliés au développement informatique du Registre des événements démographiques.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la baisse des transferts du gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux proviennent du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et sont d'abord comptabilisés à titre de revenus reportés, puis constatés aux revenus selon l'avancement des projets d'infrastructures subventionnés par la SOFIL.

La variation des dépenses s'explique principalement par une baisse du volume des projets d'infrastructures locales réalisés de la part des municipalités bénéficiant d'un soutien financier de la SOFIL.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Agence du revenu du Québec					
Revenus	1 522 896,6	-	1 497 904,7	-	24 991,9
Dépenses	1 522 896,6	-	1 547 143,5	-	(24 246,9)
Investissements	132 414,4	-	127 331,5	-	5 082,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	6 500,0	-	-	-	6 500,0
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Autorité des marchés financiers					
Revenus	<b>322 230,4</b>	3 790,3	305 439,0	3 575,0	<b>16 791,4</b>
Dépenses	<b>196 809,3</b>	-	182 321,4	-	<b>14 487,9</b>
Investissements	<b>149 107,0</b>	-	131 620,0	-	<b>17 487,0</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Financement-Québec					
Revenus	<b>333 190,6</b>	-	344 782,6	-	<b>(11 592,0)</b>
Dépenses	<b>325 861,4</b>	-	336 130,5	-	<b>(10 269,1)</b>
Investissements	<b>282 031,0</b>	-	2 147 741,2	-	<b>(1 865 710,2)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Institut de la statistique du Québec					
Revenus	<b>54 392,7</b>	24 605,1	50 879,3	24 338,5	<b>3 513,4</b>
Dépenses	<b>56 234,8</b>	-	53 383,9	-	<b>2 850,9</b>
Investissements	<b>734,1</b>	-	1 242,0	-	<b>(507,9)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de financement des infrastructures locales du Québec					
Revenus	583 034,0	7 913,0	1 341 482,0	22 787,0	(758 448,0)
Dépenses	528 308,0	-	1 265 856,0	-	(737 548,0)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

---

# IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Nombre de personnes immigrantes admises au Québec de 2018 à 2022<sup>2</sup></p> <p><b>235 894</b></p> <p>personnes</p> <p>dont <b>68,5 %</b> sélectionnées par le Québec</p>	<p>Recrutement international</p> <p><b>4 150</b></p> <p>travailleuses et travailleurs embauchés à la suite d'une activité de recrutement<sup>3</sup></p> <p><b>19</b> missions de recrutement international Journées Québec organisées en 2022</p> <p><b>1 566</b> entreprises accompagnées</p>	<p>Francisation Québec</p> <p><b>46 855</b></p> <p>personnes distinctes participantes aux services d'apprentissage du français</p> <p>ce qui représente une hausse de <b>25,6 %</b> par rapport à l'année précédente</p>
<p>Intégration</p> <p><b>11 942</b></p> <p>personnes immigrantes accompagnées dans le cadre d'Accompagnement Québec</p> <p><b>94 337</b> personnes immigrantes ayant reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration</p>	<p>Régionalisation de l'immigration</p> <p><b>29 195</b></p> <p>personnes immigrantes admises au Québec de 2018 à 2021, présentes en janvier 2023 et qui résidaient hors de la Communauté métropolitaine de Montréal</p> <p><b>110</b> organismes financés dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités</p>	<p>Communications avec la clientèle</p> <p><b>280 785</b></p> <p>appels téléphoniques</p> <p><b>172 636</b> courriels traités</p> <p><b>17 071 198</b> vues uniques en ligne<sup>4</sup></p>

<sup>1</sup> Données du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, à moins d'avis contraire

<sup>2</sup> Données du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022

<sup>3</sup> Données du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

<sup>4</sup> Le nombre de pages vues uniques correspond au nombre de sessions lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023 pour les contenus du Ministère sur le site gouvernemental Québec.ca (Québec.ca/gouvernement/ministere/immigration) et la section Apprendre le français pour les cours offerts aux personnes immigrantes ([Apprendre le français | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)).

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Dans la réalisation de sa mission, le Ministère offre des services à une clientèle diversifiée, composée de ressortissantes et de ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil.

Les services d'apprentissage du français sont offerts aux personnes domiciliées au Québec et non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire, aux personnes qui envisagent de s'établir au Québec ainsi qu'aux entreprises du Québec et à leur personnel.

Les principaux mandats du Ministère sont les suivants :

- la sélection de personnes qui contribuent à la fois à combler les besoins de main-d'œuvre et à renforcer l'usage du français au Québec;
- la mise en œuvre de Francisation Québec et l'accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes;
- l'encouragement de l'immigration permanente chez les personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec;
- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se trouvent déjà au Québec;
- la poursuite des travaux en vue de moderniser et de simplifier le système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec et des clientèles;
- l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes;
- l'amélioration de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin de leur permettre d'occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences et ainsi faciliter leur intégration en emploi et répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs;
- l'accélération de la transformation du Ministère et la modernisation de l'offre de services numériques destinée à nos clientèles;
- l'amélioration de l'expérience client par une offre de services adaptés, conviviaux et évolutifs;
- le déploiement des services d'accompagnement personnalisé pour les entreprises afin de les mettre en lien avec des candidates et candidats à l'immigration à la recherche d'un emploi et qui détiennent les compétences requises;



- une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes, en renforçant les actions du Ministère en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » s'établit à 731,1 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'effet combiné des éléments suivants:

- le transfert, en 2023-2024, de la provision pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au ministère de l'Emploi et Solidarité sociale (MESS), au ministère de l'Éducation (MEQ), au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le financement des mesures budgétaires préalablement annoncées aux divers Discours sur les budgets, notamment pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec, la favorisation de l'attraction et rétention des travailleurs et l'accélération de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;
- les modifications apportées au Programme immigrant investisseur pour lesquelles la transition de financement est prévue au fonds de suppléance en 2024-2025.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 80,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Direction et soutien aux activités du Ministère**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par les modifications apportées au Programme immigrant investisseur pour lesquelles la transition de financement est prévue au fonds de suppléance en 2024-2025.

#### PROGRAMME 2

##### **Immigration, francisation et intégration**

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

## Immigration, Francisation et Intégration

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le transfert, en 2023-2024, de la provision pour la réalisation d'activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au MESS, au MEQ, au MES et au MSSS;
- le financement des mesures budgétaires préalablement annoncées aux divers Discours sur les budgets, notamment pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec, la favorisation de l'attraction et rétention des travailleurs et l'accélération de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	49 479,6	(16 242,3)	69 315,3	65 721,9
2. Immigration, francisation et intégration	681 597,7	199 214,0	686 016,3	482 383,7
<b>Sous-total</b>	<b>731 077,3</b>	<b>182 971,7</b>	<b>755 331,6</b>	<b>548 105,6</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	80 000,0	80 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	(235 800,0)	-	235 800,0
<b>Total</b>	<b>811 077,3</b>	<b>27 171,7</b>	<b>755 331,6</b>	<b>783 905,6</b>

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation et bonifier l'offre de services à certaines clientèles	40 000,0
Soutenir l'offre de services en matière d'immigration	30 000,0
Bonifier l'accompagnement et le soutien à l'intégration des personnes immigrantes	10 000,0
<b>Total</b>	<b>80 000,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	300,0	-	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 742,4	1 593,2	9 149,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
<b>Total</b>	<b>11 128,4</b>	<b>1 593,2</b>	<b>9 535,2</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### PROMOUVOIR LE QUÉBEC COMME UNE DESTINATION D'IMMIGRATION DE CHOIX

Pour se positionner favorablement sur l'échiquier mondial, le Québec doit augmenter sa visibilité dans les pays francophones et francotropes et positionner avantageusement son offre d'immigration, de francisation et d'intégration. Il pourra ainsi attirer et retenir des candidates et des candidats à l'immigration qui répondent à ses besoins comme à ceux de ses régions et de ses entreprises.

Grâce à sa présence accentuée en Europe, en Afrique et en Amérique latine, au partage de ressources et d'expertise avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, et à son réseau de partenaires internationaux, le Ministère peut s'adresser directement à ses clientèles cibles et promouvoir son offre d'immigration permanente et temporaire auprès des profils visés. Ce réseau de partenaires intervient à plusieurs niveaux et contribue grandement au succès des actions du Ministère.

#### Actions envisagées

- Réaliser des activités de prospection, de promotion et d'attraction à l'étranger afin de faire connaître les programmes d'immigration permanente et temporaire, ainsi que les régions du Québec auprès des clientèles ciblées;
- Promouvoir les services d'apprentissage du français dès l'étranger pour permettre aux travailleuses et travailleurs recrutés lors des Journées Québec d'accroître leur connaissance du français avant leur arrivée au Québec et ainsi, favoriser leur intégration, en français, à la société québécoise;
- Prioriser la régionalisation dès l'étranger en incitant les personnes dont les compétences répondent aux besoins régionaux à s'établir en région en arrivant au Québec.

### ORIENTATION 2

#### RENFORCER LA CONTRIBUTION DES PERSONNES IMMIGRANTES À LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Le Ministère renforcera son approche en matière d'immigration en s'appuyant sur des programmes d'immigration temporaire et permanente qui favorisent l'accueil des personnes immigrantes correspondant aux besoins du Québec à court, moyen et long terme. Il met également en place des mesures destinées à faciliter leur intégration dans les milieux de travail et dans la société québécoise.

La pleine contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec passe également par la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger. Le Ministère continuera d'accorder la priorité à la mise en place de mesures et de programmes visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance des compétences afin que les personnes immigrantes puissent rapidement occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences.

**Actions envisagées**

- Assurer la mise en œuvre des modifications apportées aux programmes d'immigration économique, dont la création d'un nouveau programme de sélection des travailleurs qualifiés;
- Mettre en place un plan d'invitation favorisant les personnes ayant déclaré leur intérêt à immigrer et à travailler au Québec principalement dans des professions en déficit et en léger déficit de main-d'œuvre;
- Sélectionner des travailleuses et travailleurs dont le profil socioprofessionnel et la connaissance du français leur permettront d'exercer leur profession au Québec;
- Améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent rapidement intégrer le marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences;
- Promouvoir les services d'accompagnement offerts aux entreprises, ainsi que les activités et les outils de recrutement des talents issus de l'immigration auprès des entreprises du Québec et des partenaires nationaux et régionaux;
- Appuyer le recrutement et l'intégration de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires en soutenant les employeurs ayant des postes vacants qui ne peuvent être pourvus par la main-d'œuvre locale;
- Organiser des activités de recrutement international pour permettre l'embauche des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par les entreprises québécoises, ainsi que l'attraction d'étudiantes et d'étudiants dans certains programmes d'études ciblés.

**ORIENTATION 3****FAVORISER LA CONCORDANCE ENTRE LES PROJETS DE VIE DES PERSONNES IMMIGRANTES ET LES BESOINS DES RÉGIONS DU QUÉBEC**

L'immigration permanente ou temporaire est un projet de vie qui comprend de nombreux défis et exige des adaptations pour les personnes immigrantes. Les candidates et les candidats ciblés par le Ministère, de même que leurs familles, doivent pouvoir compter sur le Québec pour être épaulés dans leur projet et soutenus dans leur intégration, dans toutes les sphères de la société.

Pour ce faire, le Ministère préconise une approche, en matière d'accompagnement des personnes immigrantes et de leurs familles, qui repose sur l'arrimage entre le profil des personnes immigrantes et les spécificités des besoins des régions du Québec. Cet arrimage favorise l'orientation des personnes immigrantes vers les bonnes ressources et les services adéquats à la suite d'une évaluation de leurs besoins. Le succès de cette approche repose en grande partie sur une coordination concertée par le Ministère ainsi que sur l'implication et la mobilisation de tous les acteurs, notamment des personnes immigrantes dans leurs démarches d'intégration, et des collectivités dans la création de milieux d'accueil inclusifs.

### Actions envisagées

- Continuer le déploiement des leviers inscrits dans le Plan d'action ministériel en régionalisation de l'immigration afin que l'immigration contribue à la vitalité des territoires et corresponde aux projets de vie des personnes immigrantes;
- Accompagner et soutenir les personnes immigrantes dès l'étranger dans le cadre d'Accompagnement Québec afin d'accélérer leurs démarches d'intégration et de promouvoir les occasions d'emploi et d'établissement durable en région;
- Offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires à l'intégration et à l'apprentissage du français pour la clientèle des projets pilotes en immigration;
- Poursuivre la pleine participation en français à la vie collective des personnes immigrantes et faciliter l'installation des personnes ayant demandé l'asile par le financement aux organismes dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration;
- Poursuivre les travaux du projet pilote de régionalisation des demandeurs d'asile visant à intensifier et améliorer le mouvement de régionalisation des demandeurs d'asile;
- Soutenir, dès l'étranger, les candidates et candidats à l'immigration dans leurs efforts pour apprendre le français, en élargissant l'offre de cours à davantage de personnes qui se destinent au Québec;
- Réviser les programmes et enrichir les services d'apprentissage du français en fonction de la réalité des personnes et des entreprises, y compris en favorisant des initiatives adaptées aux besoins particuliers;
- Réviser les outils d'évaluation en fonction de la nouvelle Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes.

## ORIENTATION 4

### MOBILISER LES COLLECTIVITÉS POUR LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Pour mieux répondre aux besoins socio-économiques, de croissance démographique et de diversité ethnoculturelle de l'ensemble des régions, l'engagement des collectivités est essentiel à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines et à la participation des personnes immigrantes à la prospérité du Québec. En créant les conditions propices à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans leur région, les collectivités contribuent à la création de leur sentiment d'appartenance à la société québécoise, ce qui favorise leur épanouissement et leur rayonnement sur les plans économique, social et culturel.

Pour soutenir les collectivités dans leurs aspirations à devenir plus accueillantes et inclusives, le Ministère met en place des programmes et des services basés sur une approche partenariale concertée avec les acteurs régionaux et gouvernementaux. Grâce aux connaissances des milieux et à la mobilisation des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans des projets porteurs de valeur, l'approche du Ministère encouragera le dialogue et le rapprochement interculturel, et fera valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité à l'échelle du Québec.

### Actions envisagées

- Poursuivre le développement de collectivités accueillantes et inclusives par le financement d'actions et de projets complémentaires dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

- Promouvoir les pratiques interculturelles dans les collectivités afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la nation québécoise et de valoriser l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la société;
- Poursuivre la collaboration avec les acteurs économiques dans le cadre de projets touchant les secteurs stratégiques régionaux;
- Accompagner et soutenir les partenaires communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes afin de favoriser leur pleine participation, en français, à la société québécoise.

**ORIENTATION 5****DÉVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES POUR JOINDRE L'ENSEMBLE DES CLIENTÉLES**

Le Ministère travaille à favoriser l'apprentissage du français afin que les personnes domiciliées au Québec, celles qui envisagent de s'y établir et les travailleuses et travailleurs en entreprise puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère poursuivra la mise en place des mesures visant à améliorer l'offre de services d'apprentissage du français et à en simplifier l'accès.

**Actions envisagées**

- Développer des services d'apprentissage du français adaptés aux besoins des travailleuses et travailleurs du Québec pour répondre à la rareté de main-d'œuvre et favoriser leur rétention en emploi afin de contribuer à l'essor, en français, de l'économie locale et régionale;
- Poursuivre les activités de promotion de l'offre de services d'apprentissage du français de Francisation Québec aux individus et aux entreprises;
- Renforcer les moyens pour assurer la mise en œuvre des services d'apprentissage du français afin de répondre à l'augmentation de la demande.

**ORIENTATION 6****AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT**

Le Ministère offre des services à des clientèles diversifiées ayant des caractéristiques et des besoins spécifiques, qu'il doit placer au cœur de ses préoccupations quotidiennes afin de mieux les connaître et de mieux les servir.

L'amélioration de l'expérience client au Ministère s'effectuera en centrant l'évolution de ses services sur les besoins de ses clientèles. Pour ce faire, les choix organisationnels en matière d'expérience client doivent être guidés par une meilleure compréhension de la réalité de ces clientèles.

**Actions envisagées**

- Poursuivre la transformation numérique et le déploiement des outils technologiques modernes et performants;
- Impliquer davantage les clientèles à toutes les étapes de la conception ou de l'évolution des services numériques par des consultations au moyen des comités clientèle;

- Optimiser les systèmes soutenant la gestion informationnelle de l'organisation, afin de développer et partager une meilleure connaissance des clientèles sur laquelle asseoir l'amélioration de l'expérience client;
- Viser toujours les plus hauts standards en matière de cybersécurité, afin d'offrir des services numériques qui préservent la confiance des clientèles à l'égard de la sécurité de leurs données;
- Sensibiliser le personnel aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité, de ressources informationnelles et de conduite de projets d'amélioration, afin de contribuer au développement de ses compétences au bénéfice des clientèles.

## **ORIENTATION 7**

### **OFFRIR UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL MOBILISATRICE AU PERSONNEL**

La mobilisation est le résultat de plusieurs facteurs individuels et collectifs et se traduit par des comportements caractérisés, entre autres, par la conscience professionnelle et éthique, l'adhésion aux changements, le sentiment de solidarité envers les collègues, la loyauté envers l'organisation et la proactivité dans le développement de ses compétences. C'est ainsi que le Ministère améliorera sa performance globale et servira ses clientèles au meilleur de ses capacités, tout en augmentant la fidélisation et la rétention de son personnel.

L'un des leviers importants sera le développement en continu des compétences pour soutenir son personnel dans un cheminement de carrière enrichissant et, ainsi, créer une expérience employé positive et stimulante.

#### **Actions envisagées**

- Valoriser et assurer l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, l'agilité et la capacité d'innovation;
- Accompagner les gestionnaires afin d'améliorer le niveau de mobilisation des équipes de travail et ainsi, améliorer la fidélisation du personnel;
- Faire la promotion de bonnes pratiques de reconnaissance au travail afin d'améliorer la mobilisation des équipes de travail.





---

# JUSTICE

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Activités judiciaires en matière criminelle<sup>1</sup></p> <p><b>88 903</b></p> <p>causes ouvertes</p> <p><b>81 353</b> causes fermées</p> <p><b>108 904</b> causes actives</p>	<p>Activités judiciaires en matière pénale<sup>1</sup></p> <p><b>252 182</b></p> <p>causes ouvertes</p> <p><b>223 279</b> causes fermées</p> <p><b>53 370</b> causes actives</p>	<p>Médiation<sup>1</sup></p> <p><b>18 350</b></p> <p>couples ayant eu recours à des séances de médiation familiale gratuites</p> <p><b>3 266</b> dossiers ayant fait l'objet d'une médiation à la Division des petites créances</p>
<p>Accompagnement et information<sup>1</sup></p> <p><b>677 066</b></p> <p>appels reçus par les services téléphoniques de justice du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023</p>	<p>Accompagnement et information<sup>1</sup></p> <p><b>2 834</b></p> <p>causes ayant fait l'objet d'un programme de mesures de rechange</p>	<p>Accompagnement et information<sup>2</sup></p> <p><b>197</b></p> <p>séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture</p> <p><b>5 101</b> participants</p>
<p>Accès à la justice<sup>2</sup></p> <p><b>19</b></p> <p>organismes financés pour favoriser l'accès à la justice</p>	<p>Accompagnement et information<sup>1</sup></p> <p><b>68 000</b></p> <p>personnes victimes d'infractions criminelles, proches ou témoins ayant bénéficié des services offerts par les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels</p>	<p>Accompagnement et information<sup>2</sup></p> <p><b>24 827</b></p> <p>rencontres d'information juridique traitées par les centres de justice de proximité</p> <p><b>11 685</b> personnes rejointes grâce aux rencontres de prémédiation en matière de petites créances et aux séances d'informations offertes à la collectivité</p>

<sup>1</sup> Rapport annuel de gestion 2022-2023

<sup>2</sup> Rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2022-2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Justice du Québec a pour mission de favoriser la confiance des citoyennes et des citoyens<sup>1</sup> en la justice et le respect des droits par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

En vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), le ministre de la Justice est :

- procureur général du Québec;
- notaire général du Québec;
- registraire du Québec;
- juriconsulte du lieutenant-gouverneur et membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec.

Ses rôles et responsabilités amènent le Ministère à assumer des fonctions particulières pour l'ensemble du gouvernement, soit :

Assurer le rôle de procureur général du Québec

- Représenter le gouvernement et ses ministères devant l'ensemble des tribunaux de juridictions civile et administrative, incluant la Cour d'appel du Québec et la Cour suprême du Canada;
- Diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre l'État.

Assurer le rôle de notaire général et de registraire du Québec

- Enregistrer et conserver tout document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- Établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- Tenir divers registres du Québec, dont le registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), le registre des lettres patentes foncières, le registre des commissaires à l'assermentation et le registre des ventes.

Assurer le rôle de juriconsulte du gouvernement

- Conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions de droit, en particulier sur la légalité de leurs activités;
- Rédiger les lois et règlements qui relèvent des ministères;
- Élaborer des orientations et prendre des mesures en matière d'affaires criminelles et pénales à l'intention du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales;

---

<sup>1</sup> Le terme « citoyennes et citoyens » comprend la population et les personnes morales, le cas échéant.

- Vérifier la conformité des actions du Québec.

En sus des responsabilités mentionnées précédemment, le ministre assume des responsabilités propres en matière de justice, pour lesquelles le Ministère le seconde, soit :

Établir des politiques publiques de l'État en matière de justice

- Préparer l'établissement du tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale;
- Conseiller les autorités sur les stratégies visant à offrir une justice centrée sur les besoins des citoyennes et des citoyens, y compris les jeunes, les personnes autochtones, aînées, victimes d'infractions criminelles et vulnérables;
- Mettre en œuvre des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en collaboration avec les partenaires.

Soutenir davantage les personnes victimes d'infractions criminelles

- Offrir aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale des services intégrés et adaptés à leurs besoins;
- S'assurer que les ministères et organismes concernés offrent de la formation continue, de base et spécialisée sur les réalités relatives à la violence sexuelle et à la violence conjugale aux personnes susceptibles d'intervenir au tribunal spécialisé;
- Favoriser la promotion des droits reconnus dans la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC) par l'entremise du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Administrer le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) en s'assurant qu'il pourvoit au développement et au maintien des services et programmes destinés aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- Reconnaître le rôle des centres d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (CAVAC) et d'autres organismes ayant une mission semblable.

Améliorer l'accessibilité à la justice

- Administrer le Fonds Accès Justice en s'assurant qu'il permette de favoriser la concertation et la coordination des actions favorisant l'accessibilité à la justice, y compris par :
  - la diffusion d'une information juridique dans un langage simple et clair ou adapté aux besoins des citoyennes et citoyens;
  - l'utilisation de différents modes de prévention ou de règlement des différends;
  - l'amélioration de l'accès aux services juridiques, notamment ceux offerts gratuitement ou à coût modique par des organismes de la communauté;
- Offrir dans toutes les régions du Québec les services d'un centre de justice de proximité (CJP);
- Favoriser le recours à la médiation et à l'arbitrage à la Division des petites créances.

### Veiller à l'administration de la justice

- Soutenir l'activité judiciaire et administrer les ressources nécessaires au bon fonctionnement des cours de justice du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- Informer et soutenir les citoyennes et les citoyens au regard des services de justice;
- Adapter les services judiciaires aux besoins de certaines clientèles présentant des vulnérabilités.

### Administrer le Bureau des infractions et amendes (BIA)

- Traiter les rapports et constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du DPCP, conformément au Code de procédure pénale;
- Exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende.

## FONDS SPÉCIAUX

### FONDS ACCÈS JUSTICE

Le Fonds Accès Justice a été institué au sein du ministère de la Justice le 5 avril 2012. Ce fonds soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (RLRQ, chapitre M-19, r. 0.1), qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide du ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du Fonds provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1).

### FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, constitué au ministère de la Justice en 1988, lors de l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (RLRQ, chapitre A-13.2) (LAVAC), est entièrement dédié au développement de services d'aide aux personnes victimes, notamment pour assurer le maintien des CAVAC et des autres organismes d'aide aux personnes victimes.

La LAVAC ayant été abrogée et remplacée le 13 octobre 2021, le Fonds est désormais constitué en vertu de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (RLRQ, chapitre P-9.2.1) (LAPVIC).

Conformément à la LAPVIC, le Fonds permet d'offrir une aide financière à toute personne ou à tout organisme qui favorise :

- le développement et le maintien de services et de programmes offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la recherche sur toute question relative à l'aide, à l'accompagnement ou à l'exercice des droits des personnes victimes d'infractions criminelles ou qui favorise l'accompagnement de celles-ci de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du Fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoute à ces sommes, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, une partie de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1) dans la mesure qui y est déterminée.

#### FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Fonds des registres du ministère de la Justice est un fonds qui a pour objet la gestion et le financement des biens et des services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés à :

- l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) sont prévues par le Code civil du Québec (CCQ-1991);
- la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et ses organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- tout registre dont la tenue est confiée au ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Le Fonds comprend les secteurs d'activités suivants :

- le Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- le Service de certification de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- le Registre des commissaires à l'assermentation;
- le Registre des lettres patentes en matière foncière ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- le Registre des ventes;
- le Registre de l'Apostille.

#### FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions et les municipalités.

Les revenus annuels du Tribunal administratif du Québec proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

## FONDS RELATIFS AUX CONTRATS PUBLICS

Le Fonds relatif aux contrats publics avait pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics. Afin de réaliser la mission du Fonds, le Programme de remboursement volontaire à durée déterminée visant à permettre que soient remboursées de telles sommes lorsqu'il aurait pu y avoir fraudes ou manœuvres dolosives, est entré en vigueur le 2 novembre 2015 et a pris fin le 15 décembre 2017.

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, chapitre A-14). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques, elle fournit certains autres services juridiques, notamment lorsque le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire. Les revenus annuels de la CSJ proviennent principalement d'un transfert du ministère de la Justice.

La Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (RLRQ, chapitre A-2.02), sanctionnée le 15 juin 2012, a créé deux nouveaux services offerts et disponibles à toute la population du Québec.

Le Service d'aide à l'homologation a été ajouté au panier de services offerts dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques depuis le 10 octobre 2013.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la CSJ a le mandat de gérer le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Depuis septembre 2021, un nouveau service de consultation est offert gratuitement à toutes les victimes de violence sexuelle et conjugale, nommé Rebâtir.

### FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat d'assurer le financement des actions collectives en première instance devant la cour supérieure, en appel devant la Cour d'appel du Québec, ou en pourvoi devant la Cour suprême du Canada, ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions.

Les revenus du Fonds proviennent des revenus de subrogations et de reliquats perçus en application du Code de procédure civile du Québec (RLRQ, chapitre C-25.01), ainsi que des intérêts de placements.

## SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a pour mission d'analyser, d'organiser, d'enrichir et de diffuser le droit au Québec, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.

Les revenus annuels de la SOQUIJ proviennent principalement des consultations d'informations juridiques incluant des résumés et des textes intégraux de jugements, des plunitifs et des doctrines qui sont accessibles par le biais de son site de recherche juridique. Des revenus sont aussi attribuables à la vente de publications et de bulletins électroniques, aux services, en lien avec le droit, offerts à différentes organisations, et à des revenus de transfert en provenance du portefeuille ministériel pour le développement et le maintien du projet JuridiQc et de la Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 596,4 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels;
- le financement de diverses mesures et engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 13,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Administration de la justice**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le financement de diverses mesures et de divers engagements gouvernementaux annoncés au cours des dernières années en matière de justice.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Activité judiciaire**

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.



La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le financement additionnel, annoncé par le gouvernement dans le cadre du Discours sur le budget 2022-2023, visant à rendre le système de justice plus efficace et à assurer la confiance du public.

### PROGRAMME 3

#### **Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec (TAQ). Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par une diminution de la contribution du Ministère au financement des activités du TAQ.

### PROGRAMME 4

#### **Indemnisation et reconnaissance**

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux personnes victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels.

### PROGRAMME 5

#### **Autres organismes relevant du ministre**

Ce programme vise à financer un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires. La Commission des services juridiques vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12). L'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le financement à la Commission des services juridiques de diverses mesures et de divers engagements gouvernementaux annoncés au courant des dernières années.

### PROGRAMME 6

#### **Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances en 2023-2024.

## Justice

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	532 469,0	15 792,5	493 666,9	516 676,5
2. Activité judiciaire	166 517,3	3 966,6	161 605,2	162 550,7
3. Justice administrative	20 938,3	(2 567,1)	23 505,4	23 505,4
4. Indemnisation et reconnaissance	434 983,5	57 470,2	377 513,3	377 513,3
5. Autres organismes relevant du ministre	222 599,5	5 798,6	216 139,7	216 800,9
6. Poursuites criminelles et pénales	218 930,7	(8 951,9)	220 823,8	227 882,6
<b>Sous-total</b>	<b>1 596 438,3</b>	<b>71 508,9</b>	<b>1 493 254,3</b>	<b>1 524 929,4</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	13 500,0	13 500,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	7 900,0	-	(7 900,0)
<b>Total</b>	<b>1 609 938,3</b>	<b>92 908,9</b>	<b>1 493 254,3</b>	<b>1 517 029,4</b>

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Déployer le tribunal spécialisé en matière de violences sexuelle et conjugale sur l'ensemble du territoire	11 900,0
Bonifier la sécurité dans les palais de justice	1 600,0
<b>Total</b>	<b>13 500,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

## Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	1 376,0	(699,8)	2 075,8
Immobilisations en ressources informationnelles	34 748,1	(2 474,5)	37 222,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
<b>Total</b>	<b>36 168,2</b>	<b>(3 174,3)</b>	<b>39 342,5</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des orientations stratégiques de son Plan stratégique 2023-2027. Plus concrètement, en cohérence avec les priorités gouvernementales en matière de justice, le Ministère unit ses forces autour de trois grandes priorités, soit contribuer au développement d'une justice offerte dans les meilleurs délais, assurer un meilleur soutien aux personnes victimes et améliorer la capacité à déployer des services axés sur l'expérience client.

### ORIENTATION 1

#### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE JUSTICE OFFERTE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

Selon l'Enquête sur l'accessibilité et la confiance envers le système de justice québécois réalisée en 2021 pour le compte du Ministère, les répondants considèrent que la justice est inaccessible en termes de complexité (58 %), de coûts (64 %) et de délais (69 %) liés aux procédures. De plus, ceux qui ont une expérience avec le système de justice ont généralement une perception plus défavorable que ceux n'en détenant pas. Le système de justice peut faire mieux, et ce, alors même qu'il intervient dans la vie des citoyennes et des citoyens à des moments charnières représentant souvent une importante charge sur leur vie personnelle.

#### Actions envisagées

Le Ministère, par l'entremise de son Plan stratégique 2023-2027, s'est donc engagé à :

- offrir des services centrés sur les besoins des citoyennes et des citoyens;
- agir pour la réduction des délais et en assurer la transparence;
- développer une justice adaptée et axée sur la réhabilitation et la réinsertion.

## **ORIENTATION 2**

### **ASSURER UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES**

Le rapport *Rebâtir la confiance* a formulé ce grand constat : pour mieux accompagner la personne victime, que ce soit avant, pendant ou après les procédures judiciaires, il faut qu'elle soit au cœur des services qui lui sont destinés. Ce constat, sous-jacent à l'ensemble du rapport, requiert des changements profonds qui améliorent de façon pérenne l'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. Pour cette raison, le Ministère retient comme deuxième orientation stratégique la nécessité d'assurer un meilleur soutien aux personnes victimes, marquant ainsi une volonté ferme de poursuivre et de mener à terme les changements amorcés depuis quelques années, et ce, tant pour les personnes victimes, leurs proches et les témoins.

Ces constats, posés à l'endroit de la réalité des personnes victimes d'infractions criminelles, ont menés à une action gouvernementale concertée permettant notamment d'adopter des Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026, un Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025, une Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et *Rebâtir la confiance* 2022-2027, ainsi qu'une Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Le Ministère est un partenaire actif de la mise en œuvre des mesures qui y sont prévues. Dans son champ de responsabilités et par-delà une vision étroite de celles-ci, il vise le déploiement d'un meilleur accompagnement des personnes victimes, en collaboration avec ses partenaires.

#### **Actions envisagées**

Le Ministère s'est ainsi engagé à accompagner les personnes victimes pendant leur parcours de justice, en assurant la mise en place de diverses mesures, entre autres :

- l'adoption de la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale (L.Q. 2021, chapitre 32) et l'annonce du déploiement du projet pilote dans les dix premiers districts judiciaires;
- le début des travaux visant le développement d'un premier centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale à Québec;
- la mise sur pied du Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la bonification de l'intervention des organismes SOS violence conjugale et Info-Aide violence sexuelle;
- le soutien financier offert à des organismes œuvrant auprès des personnes victimes d'infractions criminelles;
- le déploiement graduel de l'aide financière d'urgence, permettant aux personnes victimes de quitter un milieu dangereux plus facilement.

**ORIENTATION 3****AMÉLIORER LA CAPACITÉ À DÉPLOYER DES SERVICES AXÉS SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT**

Afin d'améliorer l'expérience de justice des citoyennes et des citoyens, les services numériques doivent répondre aux besoins et aux attentes des parties impliquées tout au long du parcours judiciaire. À cet égard, les initiatives mises en œuvre au cours des dernières années visant à transformer le système de justice doivent se poursuivre en vue d'étendre l'utilisation des services numériques pour les citoyennes et les citoyens, les partenaires et le personnel de la cour. Pour la population, cela signifie la capacité de déposer des demandes judiciaires et d'obtenir des services plus facilement. Pour les partenaires, qu'ils soient juges ou avocats, et pour les employées ou les employés de la cour, il s'agira principalement d'un accès facilité au dossier judiciaire. Ainsi, le recours aux services numériques des uns et des autres permettra une offre de services de justice plus efficace.

**Actions envisagées**

Plus particulièrement, le Ministère souhaite :

- soutenir les utilisateurs en matière de services numériques de justice;
- offrir une expérience employée mobilisante et axée sur le bien-être.

**LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****FONDS SPÉCIAUX****FONDS ACCÈS JUSTICE**

La variation des revenus s'explique principalement par le financement de la mesure du Budget 2023-2024 visant à mettre en place des solutions afin de rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances.

La variation de dépenses s'explique principalement par :

- une augmentation des dépenses pour les centres de justice de proximité;
- la réalisation de la mesure du Budget 2023-2024 visant à mettre en place des solutions afin de rendre la médiation obligatoire et l'arbitrage automatique pour certains litiges à la Division des petites créances.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**FONDS AFFECTÉ À L'AIDE DES PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES**

La variation des revenus s'explique principalement par le financement en 2023-2024 d'une mesure ponctuelle pour le maintien des activités du Fonds.

La variation de dépenses s'explique principalement par l'augmentation de l'appui aux organismes venant en aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

## FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les nouveaux développements informatiques, dont le projet de modernisation des solutions offertes par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale.

## FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

## FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

La variation des revenus s'explique par la fermeture du Fonds en 2023-2024.

La variation des dépenses s'explique par la fermeture du Fonds en 2023-2024.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds Accès Justice					
Revenus	<b>30 693,9</b>	12 988,8	26 234,4	8 671,4	<b>4 459,5</b>
Dépenses	<b>42 044,5</b>	-	33 083,3	-	<b>8 961,2</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles					
Revenus	<b>32 669,7</b>	7 114,7	39 544,2	13 394,8	<b>(6 874,5)</b>
Dépenses	<b>54 531,2</b>	-	52 382,5	-	<b>2 148,7</b>
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice					
Revenus	<b>44 171,6</b>	-	44 600,0	-	<b>(428,4)</b>
Dépenses	<b>51 468,5</b>	-	50 399,7	-	<b>1 068,8</b>
Investissements	<b>3 916,4</b>	-	2 895,4	-	<b>1 021,0</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec					
Revenus	<b>49 854,7</b>	20 118,7	56 928,0	22 682,0	<b>(7 073,3)</b>
Dépenses	<b>51 029,7</b>	-	49 587,6	-	<b>1 442,1</b>
Investissements	<b>1 543,8</b>	-	2 088,4	-	<b>(544,6)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds relatif aux contrats publics <sup>1</sup>					
Revenus	-	-	400,0	-	(400,0)
Dépenses	-	-	9 269,3	-	(9 269,3)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Le « Fonds relatif aux contrats publics » se termine le 31 mars 2024 à la suite de la cessation d'effet des dispositions de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics (décret 104-2024 du 31 janvier 2024).

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution ministérielle pour le financement de l'impact :

- du changement d'horaires pour les avocats et cadres du réseau en respect de la récente convention collective des avocats;
- de l'augmentation des honoraires pour les avocats de la pratique privée à la suite des recommandations du Groupe de travail indépendant.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- le changement d'horaires en respect de la récente convention collective des avocats;
- l'augmentation des honoraires des avocats de la pratique privée à la suite des recommandations du Groupe de travail indépendant.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par des travaux de transformation numérique.

### FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats.



Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquats qui impactera l'ampleur des placements.

#### SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus de consultation et de traduction;
- l'augmentation de la contribution ministérielle pour le financement des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des coûts attribuable aux développements des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne;
- l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par le développement des projets JuridiQc et Plateforme gouvernementale de règlement des différends en ligne.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Commission des services juridiques					
Revenus	198 220,1	191 220,1	192 679,2	184 466,0	5 540,9
Dépenses	236 288,6	-	229 214,8	-	7 073,8
Investissements	3 562,4	-	2 496,5	-	1 065,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds d'aide aux actions collectives					
Revenus	4 700,0	-	7 000,0	-	(2 300,0)
Dépenses	4 691,4	-	4 530,2	-	161,2
Investissements	6 079,5	-	10 057,3	-	(3 977,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société québécoise d'information juridique					
Revenus	28 553,8	5 516,5	22 155,7	2 560,7	6 398,1
Dépenses	28 553,7	-	22 155,7	-	6 398,0
Investissements	1 309,7	-	1 027,6	-	282,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

## Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	301,0	453,6
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	22 305,8	22 753,8
Conseil de la justice administrative	819,6	822,4
Conseil de la magistrature	3 247,9	3 971,1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	218 629,7	227 429,0
Office de la protection du consommateur	9 073,6	8 931,1
Tribunal des droits de la personne	327,8	292,2



---

## LANGUE FRANÇAISE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Accompagnement et information</p> <p><b>1 825</b></p> <p>ministères et organismes, dont 1 636 organismes municipaux ont été accompagnés</p>	<p>Activités de mission</p> <p><b>57</b></p> <p>initiatives soutenues visant à valoriser, à promouvoir et à protéger le français</p>	<p>Programmes d'aide financière</p> <p><b>11,6 M\$</b></p> <p>financement accordé aux partenaires</p>
<p>Communication sur la situation linguistique</p> <p><b>17</b></p> <p>activités de diffusion des résultats des études produites par l'Office sur les enjeux linguistiques au Québec</p>	<p>Réponse aux besoins de la clientèle</p> <p><b>72 723</b></p> <p>consultations en ligne des vocabulaires relatifs aux secteurs d'activité économique prioritaires</p>	<p>Francisation des entreprises</p> <p><b>9 698</b></p> <p>entreprises inscrites à l'Office québécois de la langue française dans le but d'amorcer une démarche de francisation</p> <p><b>7 201</b></p> <p>entreprises certifiées</p>

<sup>1</sup> Données du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Au service de la société québécoise, le ministère de la Langue française a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut et de veiller à l'exemplarité de l'État. Conformément à sa mission, il propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française.

À cet effet, il veille à la cohérence de l'action de l'Administration et à sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11). Aussi, il entretient des liens étroits avec les ministères et les organismes du gouvernement québécois, de même qu'avec les organismes municipaux, et travaille en collaboration avec eux.

Le portefeuille « Langue française » comprend le Ministère ainsi que l'organisme budgétaire institué par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française (OQLF), incluant la Commission de toponymie. L'OQLF a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et des programmes de conformité des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, organismes scolaires et organismes ou établissements dont la reconnaissance a été retirée pour que le français soit la langue du travail, des communications, du commerce et des affaires. Il a également pour mission de promouvoir l'usage et la qualité de la langue française et de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec. La Commission de toponymie propose au gouvernement les critères de choix et les règles d'écriture de tous les noms de lieux.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Langue française » s'établit à 68,0 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés du Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 1,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

#### PROGRAMME 1 Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation, la promotion et la défense du français et de son statut dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Il vise enfin à renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'ajout de sommes en lien avec des mesures annoncées au Budget 2023-2024 afin de financer la mise en œuvre de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, chapitre 14);
- la fin des mesures visant à défendre et à renforcer le statut du français, langue officielle et langue commune au Québec, et à promouvoir la langue française des discours sur le budget antérieur à celui de 2022-2023.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Langue française	68 013,2	3 173,4	64 839,8	64 839,8
<b>Sous-total</b>	<b>68 013,2</b>	<b>3 173,4</b>	<b>64 839,8</b>	<b>64 839,8</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	1 000,0	1 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>69 013,2</b>	<b>4 173,4</b>	<b>64 839,8</b>	<b>64 839,8</b>

### L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Soutenir la promotion et la valorisation de la langue française - Office québécois de la langue française	1 000,0
<b>Total</b>	<b>1 000,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	305,0	(100,0)	405,0
Immobilisations en ressources informationnelles	537,0	(125,0)	662,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
<b>Total</b>	<b>842,0</b>	<b>(225,0)</b>	<b>1 067,0</b>

**LES CHOIX BUDGÉTAIRES**

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Les principales orientations identifiées résultent du projet de plan d'action ministériel 2024-2025 qui est en cours d'élaboration.

**ORIENTATION 1****STIMULER LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Le Ministère veillera à stimuler la vitalité de la langue française en agissant sur plusieurs leviers. Il entend déployer plusieurs moyens pour que le Québec, collectivement, se mobilise autour de l'usage, au quotidien, de la langue française, comme langue officielle et commune.

**Actions envisagées**

Le Ministère oriente ses priorités de manière à faire de la vitalité de la langue française un des principaux piliers de son action. À cette fin, le Ministère souhaite :

- dynamiser un mouvement ancré dans la Charte de la langue française et mobiliser les ministères et les organismes de l'Administration dans la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de la langue française;
- s'associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue commune dans tous les aspects de la vie en société.

**ORIENTATION 2****PROTÉGER LA LANGUE FRANÇAISE**

Afin de freiner son déclin, il importe de protéger la langue française, langue officielle, de même que seule langue commune du Québec.



L'utilisation du français en usage au Québec, dont la richesse lexicale est remarquable depuis quatre siècles, permet de protéger notre langue. À cet effet, la Charte de la langue française mise notamment sur l'apprentissage afin que tout résident du Québec ait une connaissance suffisante du français pour y vivre et y travailler. L'apprentissage du français s'appuie sur des outils de référence communs en matière de compétence en français qu'il importe d'enrichir afin de faciliter le développement des compétences langagières des Québécois.

Par ailleurs, les ministères et organismes de l'Administration contribuent à protéger la langue française en utilisant exclusivement le français dans toutes leurs activités, tant à l'oral qu'à l'écrit, hormis certaines situations bien précises prévues par le cadre légal et réglementaire. Le devoir d'exemplarité prévu à la Charte de la langue française depuis sa réforme fait de l'État québécois le chef de file en matière de protection, de promotion, de rayonnement et d'utilisation de la langue française.

### **Actions envisagées**

Le Ministère entend :

- enrichir le Référentiel des profils de compétences en français de métiers et professions et décrira de manière uniforme et fiable les compétences en français nécessaires pour l'entrée en emploi de personnes dont le français n'est pas la langue première pour les domaines professionnels qui auront été priorisés;
- accompagner les autres ministères ainsi que les organismes auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État afin de les outiller pour qu'ils s'assurent de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte de la langue française.

### **ORIENTATION 3**

#### **RÉALISER NOS ENGAGEMENTS GRÂCE À UNE ORGANISATION PERFORMANTE CENTRÉE SUR LA MOBILISATION DU PERSONNEL**

Le déploiement d'un nouveau ministère implique le développement d'une compétence organisationnelle dans un contexte de travail exigeant. Comme d'autres employeurs, le Ministère doit à cet égard relever le défi que représente l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente et celui de sa rétention dans un contexte de forte concurrence sur le marché de l'emploi.

### **Actions envisagées**

Le Ministère entend tenir des activités de mobilisation qui incarne de surcroît la reconnaissance du Ministère envers son personnel dans le contexte où il considère la mobilisation de son personnel comme un élément clé de sa performance pour réaliser ses engagements.

## ANNEXE 1

### L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

#### Les dépenses de l'organisme budgétaire

(en milliers de dollars)

	2024-2025	2023-2024
	Budget de dépenses	Dépense probable
Office québécois de la langue française	39 294,3	40 492,7

---

## RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Diplomatie d'influence</p> <p><b>3 879<sup>1</sup></b></p> <p>actions menées par le gouvernement pour renforcer la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers</p>	<p>Diplomatie économique</p> <p><b>3 405<sup>2</sup></b></p> <p>actions menées par le gouvernement sur les marchés internationaux dans les secteurs prioritaires du Québec</p>	<p>Condition féminine</p> <p><b>Plus de 20 M\$</b></p> <p>pour le soutien de projets structurants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'en matière de lutte à l'homophobie et la transphobie en 2024-2025</p>
<p>Organisations internationales<sup>3</sup></p> <p><b>81</b></p> <p>organisations internationales présentes au Québec</p>	<p>Arrangements de reconnaissance mutuelle</p> <p><b>81</b></p> <p>professions, fonctions et métiers au Québec couverts par des arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en vertu de l'entente Québec-France</p>	<p>Mobilité internationale des jeunes</p> <p><b>5 075</b></p> <p>participants à des projets hors Québec et hors Canada appuyés par les Offices jeunesse internationaux du Québec en 2023-2024</p>

<sup>1</sup> Cette donnée représente une augmentation de 150 % par rapport à 2018-2019.

<sup>2</sup> Cette donnée représente une augmentation de 177 % par rapport à 2018-2019.

<sup>3</sup> En 2020, les retombées économiques brutes annuelles générées par les organisations internationales établies à Montréal étaient estimées à plus de 396,4 M\$ (excluant les activités de l'Organisation de l'aviation civile internationale) et à près de 2 000 emplois directs.

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de diriger l'action internationale du gouvernement et d'assurer le développement économique, le rayonnement de l'identité et la défense des intérêts du Québec. Le Ministère planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- coordonner l'organisation des missions officielles à l'international et l'accueil de dignitaires étrangers, sous la direction du Protocole du gouvernement du Québec;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers, leurs représentants ainsi qu'avec les organisations et les forums internationaux, notamment en favorisant leur établissement et leur rétention sur le territoire québécois;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ) et des stratégies territoriales;
- mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers;
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'accords internationaux dans le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en cohérence avec les intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes de coopération internationale (OCI) québécois ainsi que celle des entreprises, des organisations et des institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- assurer une veille et réaliser des recherches, des études et des analyses sur les enjeux géopolitiques et économiques mondiaux, les risques et les occasions d'affaires pour le Québec;
- représenter, devant l'Assemblée nationale, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Le Secrétariat à la condition féminine, lequel est rattaché au Ministère, a la responsabilité d'assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes, ainsi que des personnes LGBTQ+. Il assure ainsi la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

## **ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE**

L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes (18 à 35 ans) du Québec et ceux de territoires et de pays que la ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'OFQJ. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

Plus particulièrement, l'OQMJ est chargé d'établir des contacts avec des organismes publics ou privés de ces territoires et de ces pays en vue d'élaborer, en partenariat avec ces organismes, des programmes d'échange et de coopération accessibles aux jeunes de tous les milieux. Les programmes d'échange et de coopération ont en commun de comporter des activités formatrices sur le plan personnel, scolaire ou professionnel dans des domaines aussi variés que l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, l'insertion socioprofessionnelle, le développement de carrière et la mobilité étudiante. L'OQMJ peut également apporter son soutien financier ou technique à la conception et à la réalisation de projets de coopération dont l'initiative provient du milieu.

Les revenus annuels de l'OQMJ proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, notamment celles du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du Secrétariat à la jeunesse.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 169,0 M\$ en 2024-2025. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la fin d'une mesure annoncée dans un budget antérieur et par le versement en 2023-2024 d'une aide financière d'urgence en soutien au Maroc.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1 Direction et administration**

Ce programme permet au Ministère d'assurer les activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique notamment par la fin d'une mesure annoncée dans un budget antérieur.

PROGRAMME 2

**Affaires internationales**

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le versement en 2023-2024 d'une aide financière d'urgence en soutien au Maroc.

PROGRAMME 3

**Condition féminine**

Ce programme vise à assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes par la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation du financement relatif aux mesures budgétaires antérieures.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	22 040,8	(2 614,0)	21 634,5	24 654,8
2. Affaires internationales	113 622,8	(1 001,3)	114 024,1	114 624,1
3. Condition féminine	33 346,7	620,6	32 696,1	32 726,1
<b>Sous-total</b>	<b>169 010,3</b>	<b>(2 994,7)</b>	<b>168 354,7</b>	<b>172 005,0</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	-	-	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	2 100,0	-	(2 100,0)
<b>Total</b>	<b>169 010,3</b>	<b>(894,7)</b>	<b>168 354,7</b>	<b>169 905,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	13 398,1	(5 251,0)	18 649,1
Immobilisations en ressources informationnelles	633,1	-	633,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 500,0	-	1 500,0
<b>Total</b>	<b>15 531,2</b>	<b>(5 251,0)</b>	<b>20 782,2</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2024-2025 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

### ORIENTATION 1

#### TIRER LE PLEIN POTENTIEL DES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour concrétiser les ambitions économiques du Québec, le Ministère sera à pied d'œuvre afin d'intensifier sa diplomatie économique. L'utilisation d'un large éventail d'instruments permettra d'atteindre les objectifs du Québec à l'étranger en générant des retombées et en contribuant au succès des acteurs économiques à l'étranger. Le Ministère continuera de mettre en œuvre son action sur les marchés étrangers en étroite concertation avec les ministères, les organismes et les partenaires activement engagés sur les marchés mondiaux. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la recherche et l'innovation, deux domaines où le Québec excelle, afin d'en tirer le maximum de retombées pour les entreprises et les organisations québécoises.

#### Actions envisagées

- Faciliter l'obtention de retombées économiques concrètes et significatives pour les clientèles desservies, notamment en multipliant les activités de promotion et de prospection structurantes et ciblées sur les marchés couverts par les représentations du Québec à l'étranger et au sein des institutions multilatérales pertinentes;
- Renforcer la promotion, le soutien à l'internationalisation et la commercialisation des innovations québécoises, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies quantiques, des sciences de la vie, de l'aérospatiale, de l'électrification des transports et des énergies renouvelables.

## **ORIENTATION 2**

### **ATTIRER LES TALENTS DONT LE QUÉBEC A BESOIN**

Le Ministère intensifiera son action pour attirer des travailleurs étrangers afin de répondre aux besoins spécifiques de l'économie québécoise. Il fera de même auprès des étudiants internationaux qui contribuent à la vitalité des villes, des régions et des établissements d'enseignement et de recherche du Québec. Face à une concurrence internationale féroce pour l'attraction de talents, le Ministère misera sur la promotion des principaux atouts du Québec, dont une grande stabilité économique et politique, des établissements d'enseignement de calibre mondial, une qualité de vie exceptionnelle, des emplois bien rémunérés, une culture riche et diversifiée, des programmes sociaux enviables, un État de droit solide et un milieu de vie sécuritaire.

#### **Actions envisagées**

- Augmenter le nombre d'actions de diplomatie économique visant l'attraction de travailleurs et d'étudiants francophones et francotropes, en contribuant entre autres à l'organisation de foires d'envergure, de salons de recrutement, de webinaires et de séances d'information à l'étranger;
- Poursuivre les travaux en vue de la conclusion d'instruments internationaux visant l'intégration, au Québec, des personnes immigrantes, des travailleurs et des étudiants internationaux, en particulier avec des gouvernements et partenaires des pays francophones et francotropes.

## **ORIENTATION 3**

### **CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE PERSPECTIVE ÉCONOMIQUE DURABLE**

Déterminé à renforcer la place du Québec dans la recherche de solutions au défi climatique, le Ministère entend poursuivre le déploiement d'actions de diplomatie d'influence efficaces sur les plans environnemental et climatique tout en accentuant ses efforts pour obtenir des retombées concrètes dans les secteurs clés de la transition énergétique, en misant notamment sur la prospection de nouveaux marchés et l'attraction d'investissements étrangers ainsi que la croissance des exportations québécoises dans le domaine des technologies vertes.

#### **Actions envisagées**

- Accroître le nombre de retombées engendrées par le Ministère en matière d'économie verte, de lutte contre les changements climatiques et de protection de l'environnement;
- Mettre en valeur l'expertise québécoise et développer des partenariats stratégiques dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'électrification des transports, de la tarification du carbone et de la conservation de la biodiversité.

## **ORIENTATION 4**

### **FAIRE AVANCER LES INTÉRÊTS ET PROMOUVOIR LA CULTURE ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER**

Le Ministère veillera à accroître la capacité d'influence du Québec à l'étranger en maximisant l'impact de ses actions diplomatiques et en facilitant l'obtention de retombées pour les Québécois. Le Ministère transposera également sur la scène internationale les efforts gouvernementaux en matière de protection et de rayonnement de la langue française, de défense des valeurs, de culture et de spécificité de l'identité québécoise ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes.



### **Actions envisagées**

- Générer davantage de retombées structurantes en misant sur la réalisation de campagnes de promotion, d'opérations concertées et d'actions diplomatiques majeures destinées à faire rayonner le Québec sur la scène internationale;
- Faire connaître les valeurs progressistes, la culture et la spécificité qui sont au cœur de l'identité québécoise afin d'augmenter les retombées pour les artistes et les entreprises culturelles et améliorer la perception ainsi que l'attractivité du Québec auprès des publics étrangers;
- Assurer un soutien renforcé aux organismes des pays en développement qui représentent spécifiquement les femmes et les filles en partenariat avec les organismes de coopération internationale québécois dans le cadre du nouveau programme Québec sans frontières (QSF).

### **ORIENTATION 5**

#### **FAVORISER L'ESSOR INTERNATIONAL DES JEUNES, DES VILLES ET DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC**

Conscient de l'importance grandissante des villes, des institutions d'enseignement et des jeunes, le Ministère renforcera son soutien à leurs initiatives d'internationalisation par l'entremise de différents programmes de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que par l'appui qu'il offre aux Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

### **Actions envisagées**

- Continuer à offrir aux jeunes Québécois la possibilité de participer à des expériences internationales dans le cadre de programmes ou par l'intermédiaire d'organismes qu'il appuie;
- Soutenir des projets d'internationalisation par le biais du nouveau Programme d'appui aux villes et institutions d'enseignement québécoises.

### **ORIENTATION 6**

#### **CONSOLIDER L'EXPERTISE DU GOUVERNEMENT EN DIPLOMATIE ET EN GESTION INTERNATIONALE**

Le Ministère assurera le développement et l'actualisation des compétences du personnel attitré aux relations internationales et à la gestion du réseau de représentations à l'étranger, en plus de mettre en œuvre des actions structurantes afin d'améliorer l'expérience employé et de consolider sa place comme employeur de choix.

### **Actions envisagées**

- Renforcer les compétences professionnelles des employés du gouvernement du Québec en matière de diplomatie économique et d'influence ainsi qu'en gestion en contexte international;
- Consulter régulièrement le personnel du Ministère sur sa satisfaction et son bien-être au travail de manière à ajuster les pratiques courantes dans une démarche d'amélioration continue.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

### ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

#### OFFICE QUÉBEC-MONDE POUR LA JEUNESSE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une diminution des crédits budgétaires en provenance des partenaires gouvernementaux;
- l'utilisation, au cours de l'exercice 2023-2024, de soldes inutilisés découlant de la diminution des activités en matière de mobilité jeunesse pendant la pandémie.

La variation de dépenses s'explique principalement par :

- la diminution des revenus disponibles pour les programmes de soutien à la mobilité jeunesse, ce qui a pour conséquence une variation à la baisse des dépenses;
- la réduction des dépenses administratives pour tenir compte de la diminution des revenus.

Aucun investissement significatif n'est prévu en 2024-2025.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Office Québec-Monde pour la jeunesse					
Revenus	7 520,9	1 805,0	10 619,0	2 485,9	(3 098,1)
Dépenses	7 935,0	-	11 017,1	-	(3 082,1)
Investissements	45,0	-	350,0	-	(305,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ANNEXE 1****L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Conseil du statut de la femme	<b>3 663,3</b>	3 613,0



---

## RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Territoire public</p> <p><b>92 %</b></p> <p>superficie du territoire québécois inclus dans le domaine de l'État</p>	<p>Claims miniers actifs</p> <p><b>314 540</b></p> <p>claims miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales au 31 mars 2023</p>	<p>Retombées économiques</p> <p><b>5,9 G\$</b></p> <p>produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier en 2022</p>
<p>Possibilités forestières<sup>2</sup></p> <p><b>34,9 millions</b></p> <p>mètres cubes bruts par année pour la période allant de 2023-2028, en ce qui concerne les forêts publiques pour les unités d'aménagement seulement</p>	<p>Plants forestiers</p> <p><b>130 à 150 millions</b></p> <p>plants destinés annuellement au reboisement des forêts publiques et privées</p>	<p>Valeur des propriétés</p> <p><b>1 450,6 G\$</b></p> <p>valeur des propriétés inscrites au Registre foncier du Québec en 2022</p>

<sup>1</sup> Selon les informations disponibles dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

<sup>2</sup> Cette information pourrait évoluer en fonction de l'application des recommandations du Forestier en chef à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 (feux de forêt de l'été 2023).

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a pour mission d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et du territoire pour contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec. Plus particulièrement, les principaux domaines d'activité du Ministère consistent notamment à :

- promouvoir et à encadrer la mise en valeur durable des ressources minérales;
- assurer l'aménagement durable des forêts publiques et à contribuer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées;
- soutenir le rôle de premier plan des forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques afin d'en assurer la pérennité;
- agir à titre de propriétaire des terres publiques sous son autorité;
- soutenir l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier du Québec et du Cadastre du Québec;
- acquérir des connaissances et à diffuser l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des clients, des professionnels et des entreprises;
- déterminer, à réviser et à modifier, par le Forestier en chef, les possibilités forestières pour les unités d'aménagement en tenant compte, notamment, des objectifs régionaux et locaux propres à l'aménagement durable des forêts.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier, le volet Patrimoine minier et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que du Fonds d'information sur le territoire.

Deux organismes autres que budgétaires sont également sous la responsabilité de la ministre, soit la Société de développement de la Baie-James et la Société du Plan Nord.

### FONDS SPÉCIAUX

#### FONDS DES RESSOURCES NATURELLES

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts est responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier, du volet Patrimoine minier et du volet Gestion de l'activité minière.

Le volet Aménagement durable du territoire forestier est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestières ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral, incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles liées au pétrole, au gaz naturel, aux réservoirs souterrains et à la saumure, et celles liées à l'application de la Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4).

Le financement provient principalement du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés, de crédits alloués par le Parlement, ainsi que d'une partie des sommes perçues à titre de droits miniers.

#### **FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE**

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe des activités liées à la cartographie, à l'arpentage, au cadastre et au registre foncier de même qu'aux produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il est également affecté à la gestion des terres du domaine de l'État afin d'en favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur ainsi qu'à la défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

#### **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

##### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

La Société de développement de la Baie-James a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles, notamment la gestion d'infrastructures de transport, les ventes du relais routier (carburant, hébergement et restauration), les revenus de location ainsi que des revenus de placements.

Le financement du projet de réfection de la route Billy-Diamond provient de la Société du Plan Nord, de la Société de développement de la Baie-James, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et du gouvernement fédéral.

## SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La Société du Plan Nord, créée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2015. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

Les activités qu'elle réalise ont trait, notamment, à la réalisation d'infrastructures, à l'appui aux communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, à la réalisation d'activités de recherche et de développement, à la mise en place de mécanismes assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité ainsi qu'à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord.

Le financement provient des contributions qu'elle reçoit, des droits qu'elle perçoit et des sommes provenant du Fonds du Plan Nord qui sont mises à sa disposition.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Ressources naturelles et Forêts » s'établit à 519,2 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- les coûts additionnels en 2023-2024 pour la suppression des feux de forêt;
- les initiatives déployées en réaction aux feux de forêt de l'été 2023 annoncées au Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2023, dont les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés et l'accroissement de la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu pour appuyer les communautés touchées;
- la mesure visant l'accélération du reboisement en réponse aux feux de forêt.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 101,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

### PROGRAMME 1

#### **Gestion des ressources naturelles et forestières**

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées, ainsi qu'à assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources minérales du Québec, dans une perspective de développement durable. Il vise également à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle et couvre les activités administratives de l'organisation.



La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- les coûts additionnels en 2023-2024 pour la suppression des feux de forêt;
- les initiatives déployées en réaction aux feux de forêt de l'été 2023 annoncées au Point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2023, dont les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés et l'accroissement de la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu;
- la mesure visant l'accélération du reboisement en réponse aux feux de forêt.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles et forestières	519 153,4	(202 726,2)	706 379,6	721 879,6
<b>Sous-total</b>	<b>519 153,4</b>	<b>(202 726,2)</b>	<b>706 379,6</b>	<b>721 879,6</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	101 000,0	101 000,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	213 500,0	-	(213 500,0)
<b>Total</b>	<b>620 153,4</b>	<b>111 773,8</b>	<b>706 379,6</b>	<b>508 379,6</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Augmenter les travaux sylvicoles en forêt publique et la production de plants forestiers	30 000,0
Poursuivre les investissements sylvicoles en forêt privée	27 000,0
Lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	10 000,0
Stimuler la récolte des volumes de biomasse forestière	9 000,0
Accroître la capacité de la SOPFEU à combattre les feux de forêt	7 000,0
Soutenir la récolte des bois en forêt publique affectés par les chablis dans la région du Bas-Saint-Laurent	7 000,0
Prolonger le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	5 000,0
Appuyer davantage la participation des communautés locales et autochtones à l'aménagement durable des forêts	4 000,0
Renouveler la participation du Québec au programme national de recherche collaborative et évaluer le potentiel d'automatisation des travaux sylvicoles	2 000,0
<b>Total</b>	<b>101 000,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles.

**Le budget d'investissements**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	11 449,2	-	11 449,2
Immobilisations en ressources informationnelles	1 040,0	(1 234,9)	2 274,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	100,4	-	100,4
<b>Total</b>	<b>12 589,6</b>	<b>(1 234,9)</b>	<b>13 824,5</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### APPUYER LES SECTEURS FORESTIER ET MINIER EN VUE DE PARTICIPER PLEINEMENT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement de projets en ressources naturelles étant fortement influencé par la conjonction de plusieurs facteurs tels que le financement, la concurrence mondiale, la réglementation, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et les enjeux environnementaux, le gouvernement se doit d'agir pour favoriser la croissance des investissements, l'innovation et les retombées dans les communautés.

#### Actions envisagées

- Soutenir des projets au bénéfice des secteurs forestier et minier, et ce, dans le cadre de programmes et mesures d'aide financière;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;
- Poursuivre des travaux de planification des activités d'aménagement forestier permettant de maximiser les retombées économiques des ressources forestières;
- Accompagner les entreprises de l'industrie des produits forestiers en leur offrant l'expertise du Ministère et du soutien dans la réalisation de leurs projets;
- Créer des opportunités d'investissement en bioénergie à partir des superficies incendiées à l'été 2023 qui n'ont pas pu faire l'objet d'une récupération du bois d'œuvre;
- Poursuivre les investissements en protection des forêts contre les feux, les insectes et les maladies.

### ORIENTATION 2

#### MISER SUR UN DIALOGUE SOUTENU AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

Le territoire public et ses ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois. De ce fait, le gouvernement doit impliquer activement les citoyens, les collectivités locales et les communautés autochtones dans la gestion et le développement de ces richesses. Pour sa part, le Ministère doit promouvoir et encadrer la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public dans un contexte grandissant de conciliation des usages. Il doit considérer les droits des communautés autochtones ainsi que les intérêts, les valeurs et les besoins de l'ensemble des collectivités.

L'acceptabilité sociale est plus que jamais un facteur important de réussite pour la réalisation d'un projet. Le Ministère reconnaît la nécessité de maintenir un dialogue soutenu avec les collectivités locales et les communautés autochtones. Le Ministère souhaite ainsi assurer la participation des divers acteurs à l'échelle locale et régionale ainsi que celle des communautés autochtones touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire public.

#### Actions envisagées

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de sensibilisation du grand public à l'égard du secteur minier;

- Faire évoluer le cadre légal, réglementaire et normatif relatif aux activités minières afin d'inciter les promoteurs à informer les communautés locales et autochtones d'un développement minier;
- Négocier des ententes avec les communautés autochtones visant l'inspection et le contrôle de certaines activités minières;
- Mettre en œuvre des travaux découlant des tables de réflexion sur l'avenir de la forêt dans l'objectif d'élaborer une vision d'avenir partagée entre les divers intervenants et d'identifier des solutions d'adaptation pour assurer la pérennité du secteur forestier;
- Moderniser le processus d'affectation du territoire public afin de le rendre plus transparent et efficient;
- Poursuivre les exercices de concertation menant à l'identification des potentiels et à la planification du développement des activités récréotouristiques;
- Offrir et mettre sur pied, le cas échéant, un mécanisme formel d'échange pour accroître la collaboration entre les communautés autochtones et le Ministère;
- Contribuer activement à la négociation, à l'approbation, à la conclusion et à la mise en œuvre d'ententes avec des communautés ou organisations autochtones.

### **ORIENTATION 3**

#### **CONTRIBUER À LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE**

Le Québec dispose d'un vaste territoire et de ressources abondantes. Celles-ci peuvent répondre aux besoins grandissants de la société, en plus de contribuer à sa prospérité et à la qualité de la vie de sa population. Or, la mise en valeur des ressources naturelles doit s'appuyer sur une approche qui permet de concilier les préoccupations variées en ce qui a trait au respect de l'environnement.

Le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec est la première politique-cadre d'électrification ainsi que de lutte et d'adaptation aux changements climatiques du Québec. Le Plan contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixé pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à l'atteinte de la carboneutralité d'ici à 2050. Il renforcera aussi la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.

Le Québec est un chef de file mondial dans la production d'énergies propres et renouvelables. Par conséquent, l'électrification de l'économie et la transition énergétique vers des sources plus vertes placent le Québec dans une situation avantageuse.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;
- Réaliser les activités de caractérisation environnementale pour les sites miniers abandonnés priorités;
- Réaliser le plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- Poursuivre le soutien financier dans le domaine des bioénergies pour stimuler l'innovation et le développement de connaissances afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans différents secteurs (industrie, bâtiments et transports);

- Réaliser des projets d'acquisition de connaissances et favoriser les synergies des initiatives déployées en matière de lutte contre les changements climatiques;
- Élaborer et mettre à l'essai des scénarios sylvicoles permettant de réduire le risque lié aux perturbations naturelles;
- Utiliser des méthodes de lutte alternatives comme les biopesticides, la lutte biologique, le piégeage et le désherbage mécanique pour réduire les risques pour l'environnement dans les pépinières forestières publiques;
- Poursuivre la mise à contribution des terres du domaine de l'État dans la mise en place de nouveaux parcs de production d'énergies renouvelables.

#### **ORIENTATION 4**

##### **RENFORCER LA CONNAISSANCE EN APPUI À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE**

La connaissance du territoire et de sa géographie est fondamentale à l'État et essentielle à son bon fonctionnement. C'est dans cette perspective que le Ministère établit et gère la cartographie et les réseaux géodésiques officiels du Québec. Il est également un diffuseur important de données ouvertes. Le renforcement de la connaissance géographique et de l'information relative au territoire est un outil d'aide à la décision publique qui permet de mieux documenter et comprendre les problématiques associées au territoire et aux ressources naturelles afin de poser les actions nécessaires pour en assurer une gestion durable.

#### **Actions envisagées**

- Développer des collaborations afin de contribuer à l'avancement des connaissances et de l'expertise en métallogénie;
- Maintenir le réseau géodésique actif par le remplacement d'antennes GPS désuètes;
- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations;
- Appuyer la prise de décision dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en produisant la cartographie de l'occupation des terres;
- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre de la mise en place des services 9-1-1 de prochaine génération du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en procédant à l'agrégation et à la standardisation des données de localisation géographiques québécoises;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale de mutualisation des acquisitions de données s'inscrivant dans le cadre du Pôle d'expertise gouvernemental en information géospatiale;
- Poursuivre la diffusion annuelle des données sur Forêt ouverte et Données Québec concernant les territoires touchés par les perturbations naturelles ainsi que les aires protégées sous la responsabilité du Ministère;
- Diffuser un nouveau jeu de données en téléchargement sur Données Québec lié aux orthomosaïques de l'inventaire écoforestier du Québec méridional.

## **ORIENTATION 5**

### **OFFRIR UNE EXPÉRIENCE BONIFIÉE**

Le Ministère souhaite poursuivre son engagement qui consiste à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation afin de mieux servir les citoyennes et les citoyens. En s'appuyant sur la mise en œuvre de bonnes pratiques numériques, le Ministère souhaite bonifier l'expérience de sa clientèle tout en augmentant son degré d'efficacité.

Le Ministère vise à améliorer à la fois l'expérience de ses clients et celle de ses employés en étant à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins et en les plaçant au centre de sa transformation vers le numérique et de son offre de services.

#### **Actions envisagées**

- Mettre en œuvre la Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2027;
- Proposer un standard pour la soumission des données de l'industrie minière en format numérique;
- Gérer la délivrance des droits miniers et des autorisations en prestation électronique de services;
- Développer des services Web pour favoriser l'accès, en temps réel, aux données du Registre des droits miniers, réels et immobiliers;
- Consulter la clientèle pour mesurer sa satisfaction à l'égard de différents services offerts au sein du Ministère;
- Réaliser un test client sur l'utilisation de la carte interactive Forêt ouverte;
- Mettre en place une plateforme permettant le paiement en ligne dans le cadre de la délivrance de certains permis d'intervention;
- Permettre l'utilisation de la signature électronique pour les actes associés aux droits d'utilisation du territoire public émis par le Ministère.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS DES RESSOURCES NATURELLES**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- les revenus additionnels exceptionnels en 2023-2024 pour des initiatives déployées en réaction aux feux de forêt de l'été 2023, dont les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés et l'accroissement de la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu visant à appuyer les communautés touchées;

- les revenus prévus au cours de l'exercice financier 2024-2025 pour la mesure visant à accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2023;
- la fin des transferts fédéraux en provenance du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- les dépenses additionnelles exceptionnelles en 2023-2024 pour des initiatives déployées en réaction aux feux de forêt de l'été 2023, dont les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés et l'accroissement de la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu visant à appuyer les communautés touchées;
- les dépenses prévues au cours de l'exercice financier 2024-2025 pour la mesure visant à accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2023;
- le report à 2024-2025 de certaines dépenses en lien avec le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

#### FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation prévue des transactions sur le marché immobilier.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses prévues pour la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations;
- l'augmentation des dépenses prévues pour les activités du Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des ressources naturelles <sup>1</sup>					
Revenus	717 506,6	345 247,0	783 199,3	397 647,8	(65 692,7)
Dépenses	757 057,5	-	837 924,8	-	(80 867,3)
Investissements	20 522,5	-	20 366,6	-	155,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	101 000,0	-	-	-	101 000,0
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds d'information sur le territoire					
Revenus	200 198,2	-	181 766,1	-	18 432,1
Dépenses	186 508,1	-	174 617,9	-	11 890,2
Investissements	44 699,8	-	43 971,7	-	728,1
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>2</sup>	403 625,0	-	-	-	403 625,0
Investissements	200,0	-	-	-	200,0

<sup>1</sup> Volets Aménagement durable du territoire forestier, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier

<sup>2</sup> Il s'agit d'une dépense exceptionnelle de 400,0 M\$ provenant d'une partie du surplus cumulé du Fonds d'information sur le territoire au bénéfice du Fonds des générations. S'ajoute à ce montant, une somme de 3,6 M\$ pour les autres éléments de variation.

**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des contributions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route Billy-Diamond;
- des mandats additionnels en gestion d'infrastructures de transport accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.



La variation des dépenses s'explique principalement par des dépenses de rémunération et de fonctionnement nécessaires pour la réalisation des mandats additionnels accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- une augmentation des investissements prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond;
- une augmentation des investissements prévus dans le cadre des activités d'exploitation de la Société.

### SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

La variation des revenus s'explique principalement par la réalisation des actions incluses dans le Plan d'action nordique 2023-2028.

La variation des dépenses s'explique principalement par la réalisation des actions incluses dans le Plan d'action nordique 2023-2028.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement de la Baie-James					
Revenus	205 133,8	88 905,7	107 491,4	7 892,5	97 642,4
Dépenses	107 672,6	-	81 950,9	-	25 721,7
Investissements	165 716,4	-	29 853,1	-	135 863,3
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	1 962,0	-	-	-	1 962,0
Société du Plan Nord					
Revenus	161 422,2	-	122 319,7	1 000,0	39 102,5
Dépenses	147 916,8	-	110 461,0	-	37 455,8
Investissements	37,0	-	121,3	-	(84,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>1</sup>	(27 974,2)	-	-	-	(27 974,2)
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Ce montant de 28,0 M\$ est à déduire des prévisions de dépenses pour les autres éléments de variation.



---

# SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

<p>Ressources humaines</p> <p><b>329 722</b></p> <p>salariés ou cadres dans les établissements publics ou privés conventionnés<sup>1</sup></p> <p><b>9 877</b> médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec<sup>2</sup></p> <p><b>11 117</b> médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec<sup>2</sup></p>	<p>Ressources financières</p> <p><b>53,6 G\$</b></p> <p>Budget de dépenses pour l'année financière 2024-2025</p>	<p>Capacité<sup>3</sup></p> <p><b>137</b></p> <p>établissements (51 publics, dont 22 CISSS, CIUSSS et CIUSSS-CHU, ainsi que 86 établissements privés, dont 38 établissements privés conventionnés)</p> <p><b>1 538</b> installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés</p> <p><b>21 126</b> lits d'hôpitaux</p> <p><b>43 785</b> places en CHSLD</p>
<p>Soins et services rendus dans les milieux hospitaliers<sup>4</sup></p> <p><b>3 604 422</b></p> <p>visites à l'urgence</p> <p><b>6 063 975</b> consultations médicales en établissement</p> <p><b>490 233</b> chirurgies</p>	<p>Services rendus en soutien à domicile, en adaptation et en réadaptation<sup>4</sup></p> <p><b>32 031 461</b></p> <p>heures de services en soutien à domicile</p> <p><b>3 202 256</b> heures de services en adaptation et réadaptation en déficience physique</p>	<p>Services rendus en première ligne<sup>4</sup></p> <p><b>39 192</b></p> <p>usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ayant reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches</p> <p><b>128 130</b> usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale</p> <p><b>74 711</b> usagers ayant reçu des services en dépendance</p>

<sup>1</sup> En date du 31 mars 2022

<sup>2</sup> En date du 31 mars 2023

<sup>3</sup> En date du 1<sup>er</sup> avril 2023

<sup>4</sup> Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, afin de maintenir et d'améliorer la santé et le bien-être des Québécois, tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux porte principalement sur la régulation et la coordination du secteur de santé et de services sociaux. Le Ministère définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement et la coordination interrégionale des soins et des services.

Pour réaliser sa mission, le Ministère agit en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

La structure actuelle ne tient pas compte des dispositions de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (L.Q. 2023, chapitre 34), lesquelles prévoient notamment l'institution de Santé Québec.

Comme pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – centre hospitalier universitaire (CIUSSS-CHU) doivent dispenser des services de santé et des services sociaux à la population, et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) stipule que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS, CIUSSS ou CIUSSS-CHU est au cœur de son réseau territorial de services (RTS). Ceux-ci ont plusieurs fonctions et responsabilités en lien avec la coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux de chaque région, à savoir :

- partager avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrée correspondant aux besoins de la population de son territoire, visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- planifier et coordonner les services fournis à la population de son territoire en fonction des orientations ministérielles, des besoins de la population et des différentes réalités locales qui composent son territoire;
- mettre en place des mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;

- établir les corridors de services régionaux ou interrégionaux requis, et conclure des ententes avec les autres établissements et les autres partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.);
- assurer le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) de son territoire;
- accorder des subventions aux organismes communautaires et attribuer les allocations financières aux ressources privées concernées.

Par ailleurs, les sept établissements publics suivants ne sont pas fusionnés ou intégrés à la structure d'un CISSS, d'un CIUSSS, ou d'un CIUSSS-CHU et offrent des services spécialisés et surspécialisés -au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance : le Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut de Cardiologie de Montréal et l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.

Enfin, cinq établissements publics servent une population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
  - santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
  - services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
  - soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
  - déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
  - déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
  - jeunes en difficulté;
  - dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu pathologique et l'itinérance;

- santé mentale;
- santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, incluant les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- administration;
- soutien aux services;
- gestion des bâtiments et des équipements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des éléments systémiques interactifs du RSSS et fournit à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les soutient et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la Loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées, et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

## **FONDS SPÉCIAUX**

### **FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS**

La Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3) constitue, au Ministère, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement :

- d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;
- de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;
- d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

Les revenus du Fonds proviennent principalement du Fonds de lutte contre les dépendances qui est sous la responsabilité du ministre des Finances.

## FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux est institué en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux (RLRQ, chapitre M-19.2).

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par un établissement de santé et de services sociaux ou par un autre organisme ou une autre personne liée au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles, ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

Les revenus du Fonds proviennent de la facturation de services au RSSS et par une affectation de crédits, qui sont alloués par le Parlement au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

La Corporation d'urgences-santé a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence sur son territoire, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Par ailleurs, elle exploite un centre de communication santé et un service ambulancier.

Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les transports ambulanciers.

### FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Le Fonds de l'assurance médicaments (FAM) a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5). Il a pour but d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Ses sources de revenus sont les primes des personnes assurées et la contribution du fonds général du fonds consolidé du revenu pour en assurer l'équilibre financier.

### HÉMA-QUÉBEC

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale tout en développant et en offrant une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

Les revenus d'Héma-Québec proviennent principalement de la facturation des produits sanguins au RSSS.

## INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mission de soutenir le ministre de la Santé, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

L'INSPQ est également appelé à soutenir d'autres acteurs tels que les ministères et organismes gouvernementaux, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les organismes canadiens et internationaux en santé publique, les milieux autochtones, le secteur privé et le grand public.

## INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'INESSS évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. Il émet des recommandations quant à leur adoption, à leur utilisation ou à leur couverture par le régime public, et il élabore des guides de pratiques cliniques afin d'en assurer l'usage optimal.

## RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La RAMQ a pour fonction d'administrer les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement du Québec lui confie. Elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information.

Ses revenus proviennent principalement du Fonds des services de santé, du Fonds de l'assurance médicaments, du fonds général du fonds consolidé du revenu, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux et des ententes réciproques avec d'autres provinces.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » s'établit à 53 638,0 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance et en excluant le service de la dette. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services du réseau de la santé et des services sociaux, incluant les coûts relatifs à la rémunération;



- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont :
  - la consolidation des développements liés au soutien des aînés et des personnes proches aidantes;
  - la consolidation des développements liés aux services préhospitaliers d'urgence et à l'amélioration des soins en première ligne;
  - l'effort de rattrapage des chirurgies.

Par ailleurs, tel qu'annoncé au Discours sur le budget 2023-2024, une somme de 40,0 M\$ est prévue au budget de dépenses 2024-2025 pour la création de Santé Québec.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 730,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 500,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en services dispensés à la population.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Fonctions de coordination**

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil du Commissaire à la santé et au bien-être les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et par l'indexation des autres dépenses.

#### PROGRAMME 2

##### **Services dispensés à la population**

Ce programme vise à offrir à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de santé et de bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération et par l'indexation des autres dépenses;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont :
  - la consolidation des développements liés au soutien des aînés et des personnes proches aidantes :
    - l'ouverture des maisons des aînés et des maisons alternatives;
    - l'intensification de l'offre de services de soutien à domicile;

- l'amélioration des soins et services aux personnes proches aidantes;
- la consolidation des développements liés aux services préhospitaliers d'urgence et à l'amélioration des soins en première ligne;
- l'effort de rattrapage des chirurgies.

### **PROGRAMME 3**

#### **Office des personnes handicapées du Québec**

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1).

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et par l'indexation des autres dépenses.

### **PROGRAMME 4**

#### **Régie de l'assurance maladie du Québec**

Ce programme vise à financer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'évolution prévue des coûts relatifs aux médicaments, aux services pharmaceutiques et aux services dentaires.

### **PROGRAMME 5**

#### **Condition des Aînés**

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécois. Par ailleurs, il permet la mise en place des mesures visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et à soutenir de façon particulière les personnes âgées les plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, coordonner et soutenir les politiques et mesures les plus à même de combattre les préjugés et l'âgisme, et de favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la mise en œuvre de mesures favorisant le vieillissement actif des personnes âgées;
- le renforcement de la lutte contre la maltraitance et des initiatives de promotion de la bienveillance envers les personnes âgées.

**Le budget de dépenses par programme**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
<b>Dépenses de programmes</b>				
1. Fonctions de coordination	314 122,2	5 329,4	308 772,8	308 792,8
2. Services dispensés à la population	42 018 446,0	1 513 647,7	40 489 413,5	40 504 798,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	18 508,1	828,9	17 679,2	17 679,2
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 232 300,3	(132 346,5)	11 364 646,8	11 364 646,8
5. Condition des Aînés	54 597,0	2 196,8	54 415,2	52 400,2
<b>Sous-total</b>	<b>53 637 973,6</b>	<b>1 389 656,3</b>	<b>52 234 927,5</b>	<b>52 248 317,3</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	730 100,0	730 100,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	624 300,0	-	(624 300,0)
<b>Sous-total</b>	<b>54 368 073,6</b>	<b>2 744 056,3</b>	<b>52 234 927,5</b>	<b>51 624 017,3</b>
Service de la dette				
1. Fonctions de coordination	7 570,0	(23,0)	7 593,0	7 593,0
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>54 375 643,6</b>	<b>2 744 033,3</b>	<b>52 242 520,5</b>	<b>51 631 610,3</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesures du Budget</b>	
Accélérer le virage numérique du réseau de la santé	180 500,0
Bonifier les services de soutien à domicile	116 200,0
Répondre aux besoins croissants en protection de la jeunesse	108 600,0
Assurer le maintien et le développement de mesures alternatives à l'hospitalisation	91 400,0
Ajouter des lits pour répondre aux besoins grandissants de la population	61 300,0
Soutenir le déploiement des maisons des aînés et des maisons alternatives	50 700,0
Consolider les services en santé mentale, en services sociaux généraux, en déficiences, des organismes communautaires, pour Agir tôt et contre les dépendances	39 000,0
Poursuivre le conventionnement des centres d'hébergement et de soins de longue durée	36 400,0
Poursuivre le déploiement du Guichet d'accès à la première ligne	22 700,0
Renforcer l'offre des résidences privées pour aînés	19 200,0
Rehausser les investissements en prévention et en innovation pour mieux répondre aux pandémies	4 100,0
<b>Total</b>	<b>730 100,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>		<b>2023-2024</b>
	<b>Budget d'investissements</b>	<b>Variation</b>	<b>Budget d'investissements</b>
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	<b>145,0</b>	-	145,0
Immobilisations en ressources informationnelles	<b>1 288,1</b>	(2 880,7)	4 168,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	<b>948 300,0</b>	(400 178,4)	1 348 478,4
<b>Total</b>	<b>949 733,1</b>	<b>(403 059,1)</b>	<b>1 352 792,2</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

#### DEVENIR UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Pour relever les importants défis relatifs à la main-d'œuvre qui ont été amplifiés par la pandémie, des efforts considérables ont été entrepris et se poursuivront dans les prochaines années pour rendre le RSSS plus attrayant auprès des travailleurs et pour mieux répondre aux besoins des employés actuels. Parmi ces efforts, le Ministère veut notamment améliorer la conciliation travail et vie personnelle, consolider les équipes, offrir des horaires stables et prévisibles, de même que diminuer la charge de travail. Ces changements permettront de transformer le RSSS en employeur de choix offrant un milieu dans lequel il fait bon travailler et s'épanouir.

D'ailleurs, la rareté généralisée de la main-d'œuvre au Québec est sans doute l'un des plus grands défis à relever pour faire du RSSS un employeur de choix. En effet, la difficulté à pourvoir les postes entraîne des conséquences importantes sur le personnel déjà en place : charge de travail plus élevée, recours aux heures supplémentaires, etc. Cette situation, conjuguée à des besoins grandissants et plus complexes d'une population vieillissante, requiert de travailler sur la satisfaction au travail du personnel. Le Ministère se doit donc d'être attractif et de veiller à la rétention des talents et de l'expertise afin de bien répondre aux enjeux du RSSS.

#### Actions envisagées

- Améliorer la satisfaction au travail du personnel du Ministère et de son réseau en :
  - poursuivant le déploiement du Plan Santé;
  - poursuivant la mise en œuvre de l'Opération main-d'œuvre;
  - éliminant le recours au temps supplémentaire obligatoire dans la gestion courante des opérations;
  - implantant l'autogestion des horaires;
  - revoyant l'organisation de travail dans certains secteurs;
  - limitant le recours aux agences de placement de personnel;
  - maintenant la reconnaissance Entreprise en Santé au Ministère, notamment par le biais du programme Vivactif.
- Soutenir la force de main-d'œuvre du réseau en :
  - déployant des campagnes massives de recrutement;
  - mettant en place de nouveaux programmes de formation;
  - octroyant des bourses pour favoriser l'attraction et l'embauche de nouvelles ressources;
  - limitant le recours aux agences de placement de personnel et à la main-d'œuvre indépendante;
  - déployant les mesures de l'Opération main-d'œuvre et du Plan Santé.

- Conscientiser le personnel du réseau aux réalités autochtones en formant l'ensemble du personnel du RSSS pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité de services de santé et de services sociaux culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit;
- Contribuer à l'effort gouvernemental en matière de développement durable en :
  - élaborant un plan d'action de développement durable;
  - mettant en œuvre des pratiques plus vertes, équitables et économiquement efficaces dans le RSSS;
  - soutenant des projets innovants à valeur socioculturelle et environnementale;
  - réduisant les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du RSSS;
  - améliorant la gestion des matières résiduelles au Ministère;
  - accompagnant les établissements du RSSS dans l'adoption de démarches en développement durable;
  - réduisant le gaspillage alimentaire dans le RSSS.

## **ORIENTATION 2**

### **ÊTRE PROACTIF ET AGIR DE FAÇON PRÉVENTIVE**

Veiller à la santé de la population est au cœur de la mission du Ministère et le gouvernement met en place des mesures structurantes pour y parvenir, notamment en prévention et en promotion de la santé. Il convient donc de renforcer les collaborations intersectorielles pour agir sur les déterminants de la santé et relever les défis découlant de la pandémie ainsi que ceux à venir.

#### **Actions envisagées**

- Favoriser la prise en charge de sa propre santé en :
  - poursuivant le Programme national de santé publique;
  - déployant la Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025;
  - promouvant de saines habitudes de vie favorisant un mode de vie plus actif chez les jeunes.
- Offrir une protection optimale pour la population contre les maladies évitables en :
  - poursuivant la bonification de l'offre de services en vaccination, notamment par le biais des centres de vaccination à proximité des communautés et de la vaccination mobile;
  - déployant des ressources dédiées aux centres d'appels et à la saisie du Registre de vaccination du Québec.
- Diminuer la mortalité attribuable au cancer en :
  - encourageant l'adoption de saines habitudes de vie;

- améliorant la détection précoce des cancers;
- améliorant l'accès en temps opportun aux traitements, dont les chirurgies oncologiques.

### **ORIENTATION 3**

#### **OFFRIR UNE EXPÉRIENCE PATIENT AXÉE SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ**

Malgré l'impact considérable de la pandémie de COVID-19 sur le RSSS, des efforts importants ont été déployés pour offrir les meilleurs services possibles à la population, notamment pour favoriser une prise en charge plus rapide par un professionnel de la santé ou des services sociaux et adapter les soins et services aux besoins des usagers. Ces efforts se poursuivront au cours des prochaines années afin d'améliorer l'accès et d'assurer une plus grande fluidité des soins et services, tant pour la population générale que pour certaines clientèles plus vulnérables.

#### **Actions envisagées**

- Favoriser le développement optimal des jeunes en :
  - poursuivant le dépistage dans le cadre du programme Agir tôt;
  - déployant des mesures pour répondre aux recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
  - améliorant la gestion et le suivi des signalements à la Protection de la jeunesse;
  - améliorant l'accessibilité et la qualité des services offerts aux jeunes en difficulté.
- Permettre un accès rapide aux services en santé mentale en :
  - déployant le Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;
  - mettant en place et en maintenant une organisation de services intégrés;
  - consolidant la trajectoire entre le service Info-Social et les premiers répondants;
  - soutenant les organismes en santé mentale;
  - accélérant le déploiement de soins virtuels et d'interventions numériques.
- Favoriser l'accès au soutien à domicile en :
  - mettant en place un processus standardisé de révision des listes d'attente et des charges de cas;
  - réduisant significativement les délais liés à l'outil d'évaluation des besoins et en révisant les pratiques d'évaluation et de réévaluation;
  - révisant l'organisation du travail et en améliorant les processus cliniques et administratifs;
  - poursuivant l'actualisation des indicateurs de gestion en soutien à domicile.
- Améliorer l'accès aux services de première ligne et de proximité en :

- développant l'interdisciplinarité et en mettant davantage à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) et des pharmaciens;
- poursuivant l'inscription auprès des médecins;
- consolidant le Guichet d'accès à la première ligne;
- implantant l'approche V1SAGES pour améliorer la trajectoire de soins des grands utilisateurs des services aux urgences;
- ajustant le cadre de gestion des groupes de médecine de famille universitaires.
- Assurer une meilleure accessibilité aux services à l'urgence en :
  - redirigeant, selon l'état de santé du patient, vers les services de première ligne;
  - mettant en place des cliniques d'IPS;
  - favorisant une meilleure concertation entre les différents partenaires du RSSS;
  - développant des guides et des outils s'appuyant sur les meilleures pratiques;
  - poursuivant l'intégration de coordonnateurs médicaux.
- Améliorer l'accès aux services spécialisés en :
  - optimisant l'environnement informatique des centres de répartition des demandes de service (CRDS);
  - poursuivant les travaux sur des trajectoires particulières (musculosquelettique, ophtalmologie, gériatrie);
  - révisant les critères de référence des formulaires des CRDS;
  - actualisant les listes d'attentes;
  - recourant aux services des cliniques médicales privées.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS**

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des revenus d'intérêts.



La variation des dépenses s'explique principalement par la réalisation, en 2023-2024, de dépenses initialement prévues en 2022-2023.

Aucun investissement n'est prévu en 2024-2025.

#### FONDS DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution du financement provenant du gouvernement fédéral en lien avec les projets de télésanté.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- la fin de contrats liés à la crise sanitaire;
- la diminution du volume de projets en planification.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'ajustement des échéanciers de plusieurs projets.

#### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis					
Revenus	97 970,0	-	98 520,0	-	(550,0)
Dépenses	122 642,2	-	138 826,4	-	(16 184,2)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux					
Revenus	613 939,2	544 000,7	623 983,0	529 409,1	(10 043,8)
Dépenses	613 939,2	-	708 182,4	-	(94 243,2)
Investissements	168 233,1	-	126 639,1	-	41 594,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	(26 076,0)	-	-	-	(26 076,0)

**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

**CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ**

Aucune variation significative des revenus n'est observée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses liées aux projets d'immobilisation;
- la révision du financement du projet de transport interétablissements.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'acquisition de véhicules ambulanciers électriques et des infrastructures de recharge;
- le report, en 2024-2025, de la réception d'ambulances initialement prévue en 2023-2024;
- la mise à jour en continu des infrastructures informatiques afin de respecter les normes de sécurité.

**FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- la diminution des revenus de prime;
- la diminution du transfert en provenance du budget de dépenses du Ministère.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Aucun investissement n'est réalisé par le Fonds.

#### HÉMA-QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'actualisation de certains tarifs;
- l'augmentation de la demande des centres hospitaliers en produits sanguins labiles et stables.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des coûts de production des produits sanguins labiles et stables.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

#### INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant du Ministère pour les mandats confiés.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération notamment en lien avec l'attribution de nouveaux projets.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la réalisation, en 2023-2024, de projets ponctuels.

#### INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération en lien avec l'attribution de nouveaux projets.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

#### RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par la diminution des revenus provenant du Fonds de l'assurance médicaments.

La variation des dépenses s'explique principalement par la diminution des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par les projets et les acquisitions prévus dans le cadre du projet de transformation numérique de la RAMQ.

## Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Corporation d'urgences-santé					
Revenus	201 527,5	169 817,4	200 936,1	169 226,0	591,4
Dépenses	201 791,7	-	200 936,1	-	855,6
Investissements	28 216,4	-	15 114,5	-	13 101,9
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de l'assurance médicaments					
Revenus	4 141 294,9	2 438 500,9	4 377 491,3	2 656 347,0	(236 196,4)
Dépenses	4 141 294,9	-	4 377 491,3	-	(236 196,4)
Investissements	-	-	-	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Héma-Québec					
Revenus	574 529,0	61 348,0	542 215,0	68 993,0	32 314,0
Dépenses	574 529,0	-	523 690,0	-	50 839,0
Investissements	11 497,9	-	11 696,1	-	(198,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	800,0	-	-	-	800,0
Institut national de santé publique du Québec					
Revenus	110 392,7	78 084,1	103 012,3	73 877,2	7 380,4
Dépenses	112 892,7	-	105 156,2	-	7 736,5
Investissements	4 100,0	-	4 535,8	-	(435,8)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Plans annuels de gestion des dépenses

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux					
Revenus	<b>38 016,3</b>	31 242,6	38 170,5	30 805,0	<b>(154,2)</b>
Dépenses	<b>40 366,0</b>	-	36 559,6	-	<b>3 806,4</b>
Investissements	<b>142,0</b>	-	162,0	-	<b>(20,0)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Régie de l'assurance maladie du Québec					
Revenus	<b>14 073 112,4</b>	9 558 476,9	14 162 683,7	9 427 382,2	<b>(89 571,3)</b>
Dépenses	<b>14 073 112,4</b>	-	14 162 683,7	-	<b>(89 571,3)</b>
Investissements	<b>12 465,1</b>	-	10 665,3	-	<b>1 799,8</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

### LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

#### Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	<u>2024-2025</u>	<u>2023-2024</u>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commissaire à la santé et au bien-être	<b>5 583,7</b>	5 402,8
Office des personnes handicapées du Québec	<b>18 508,1</b>	17 679,2

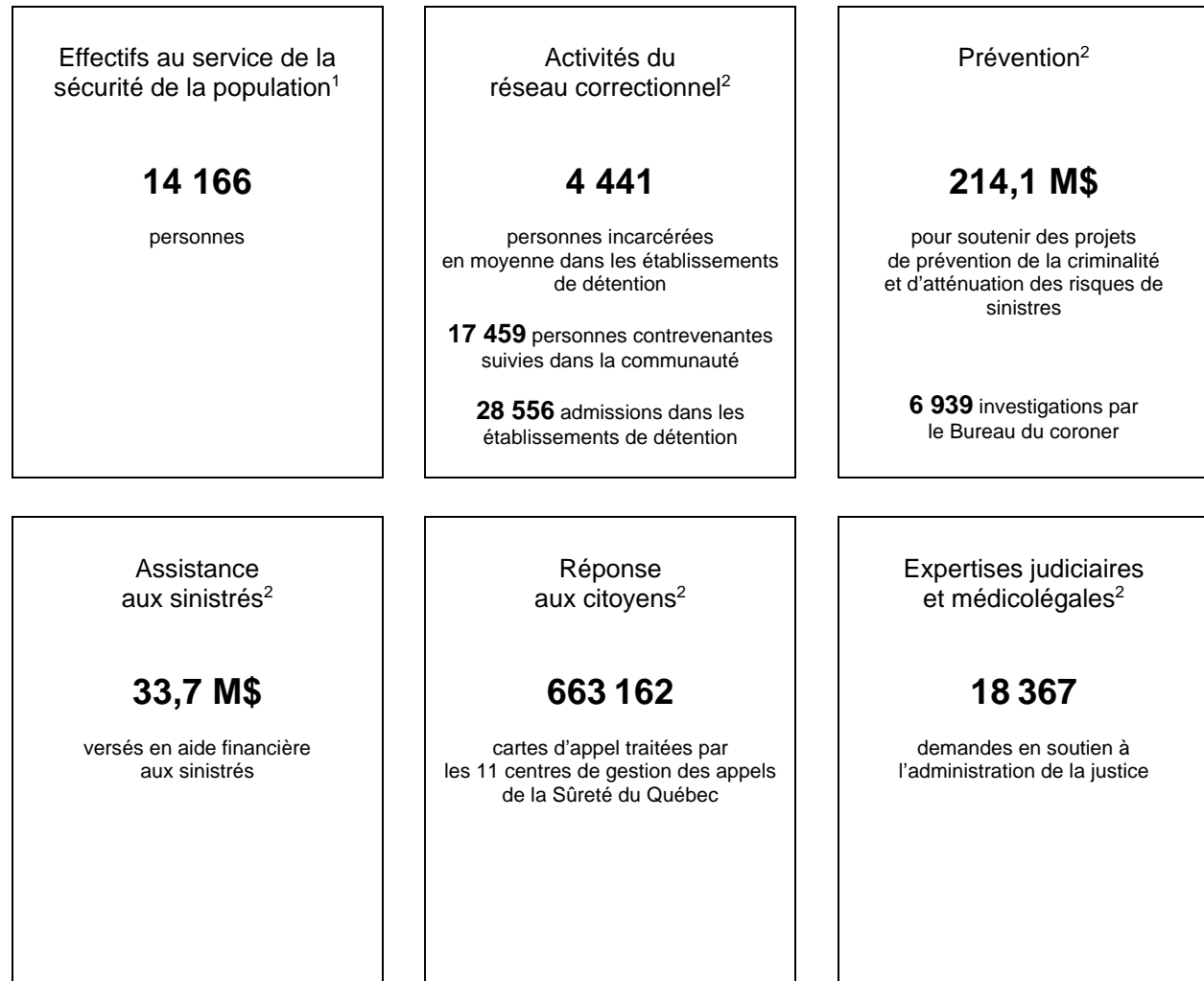
---

---

# SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES



<sup>1</sup> Au 31 mars 2023

<sup>2</sup> Les données présentées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Le ministère de la Sécurité publique est responsable d'assurer la sécurité sur le territoire du Québec en protégeant et en informant la population québécoise. Il intervient dans cinq principaux secteurs d'activités : les services correctionnels, les affaires policières, la sécurité civile, la sécurité incendie ainsi que les sciences judiciaires et de médecine légale. Dès lors, il s'engage à agir à la fois en intervention, pendant et après divers événements, mais également en prévention, afin de réduire la probabilité ou l'impact de ces derniers.

La mission du Ministère est d'assurer la sécurité du Québec, par la prévention et ses interventions, de concert avec ses partenaires.

Plus spécifiquement, le ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers.



Également, neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité du Québec. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Tribunal administratif de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

## **FONDS SPÉCIAL**

### **FONDS DES SERVICES DE POLICE**

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

Les revenus du Fonds proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, ainsi que de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. S'ajoutent également les revenus découlant d'une affectation du budget de dépenses en provenance du ministre de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du fonds.

## **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC**

L'École nationale de police du Québec a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière. Sa mission est aussi d'effectuer de la recherche, de conseiller, d'encourager et de faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière.

L'École nationale de police du Québec assure en exclusivité la formation initiale des compétences des policiers québécois dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle offre des activités de perfectionnement professionnel aux corps de police du Québec et de formation sur mesure aux diverses clientèles du milieu de la sécurité publique. Enfin, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation policière et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale de police du Québec proviennent des contributions annuelles des corps de police, des frais de scolarité fixés par règlement, des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services ainsi que de la subvention du ministre de la Sécurité publique.

## ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À ce titre, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale des pompiers du Québec proviennent des frais de scolarité fixés par règlement et des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services.

## LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

### LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 2 001,7 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- le transfert, en 2023-2024, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances;
- les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones en 2023-2024;
- les dépenses exceptionnelles, en 2023-2024, pour la gestion du rétablissement des sinistres majeurs.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 39,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Direction et administration**

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par certains besoins en rémunération de même qu'en technologies de l'information en 2023-2024.

#### PROGRAMME 2

##### **Services de la Sûreté du Québec**

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- les dépenses relatives à l'assistance de la Sûreté du Québec à certains corps de police autochtones en 2023-2024;
- le transfert, en 2023-2024, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, pour certains types de criminalité.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés au Fonds des services de police, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

### PROGRAMME 3

#### **Gestion du système correctionnel**

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale. Il inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

### PROGRAMME 4

#### **Affaires policières**

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme, et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents;
- le transfert, en 2023-2024, d'une somme en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

**PROGRAMME 5****Expertises scientifiques et médico-légales**

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire. Il inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

**PROGRAMME 6****Encadrement et surveillance**

Ce programme regroupe les organisations qui exercent un rôle dans l'encadrement, la surveillance ou le contrôle des activités policières, des activités d'attribution de contrats pour le secteur public ou des secteurs économiques des boissons, des courses, des jeux et des sports de combat.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'allocation de sommes additionnelles dans le cadre du Discours sur le budget 2023-2024 afin d'appuyer la réforme policière.

**PROGRAMME 7****Sécurité civile et sécurité incendie**

Ce programme veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par les dépenses exceptionnelles, en 2023-2024, en lien avec la gestion du rétablissement des sinistres majeurs.

**Le budget de dépenses par programme**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	116 980,6	(13 592,0)	114 087,4	130 572,6
2. Services de la Sûreté du Québec	822 510,0	(45 542,1)	794 056,8	868 052,1
3. Gestion du système correctionnel	659 625,2	10 023,4	649 395,4	649 601,8
4. Affaires policières	230 486,5	(17 653,3)	237 115,0	248 139,8
5. Expertises scientifiques et médico-légales	37 228,6	679,5	36 966,8	36 549,1
6. Encadrement et surveillance	64 488,1	3 102,0	61 466,8	61 386,1
7. Sécurité civile et sécurité incendie	70 350,7	(42 313,2)	117 690,6	112 663,9
<b>Sous-total</b>	<b>2 001 669,7</b>	<b>(105 295,7)</b>	<b>2 010 778,8</b>	<b>2 106 965,4</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	39 300,0	39 300,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	41 400,0	-	(41 400,0)
<b>Total</b>	<b>2 040 969,7</b>	<b>(24 595,7)</b>	<b>2 010 778,8</b>	<b>2 065 565,4</b>

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

---

	<b>2024-2025</b>
<b>Mesures du Budget</b>	
Assurer la sécurité dans les communautés autochtones - Volet Police autochtone	18 300,0
Bonifier la sécurité dans les palais de justice	4 400,0
Renouveler l'enveloppe budgétaire du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers	4 000,0
Renforcer la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur internet	2 700,0
Poursuivre l'intensification de la lutte contre les agressions sexuelles et prévenir de nouveaux crimes grâce à l'ADN	2 200,0
Accroître la capacité d'intervention du Québec face aux sinistres	2 000,0
Assurer la sécurité dans les communautés autochtones - Volet Prise d'appels d'urgence au Nunavik	1 400,0
Renforcer les équipes spécialisées de plongeurs	900,0
Assurer le suivi des mesures en communauté de la Commission d'examen des troubles mentaux	900,0
Contre la pénurie de constables spéciaux	700,0
Poursuivre le financement des actions en prévention de la radicalisation	700,0
Agir face à la hausse des sinistres majeurs - Volet Municipalités et mise à niveau des pratiques en gestion des risques de sinistre	600,0
Mettre en place une cellule de coordination et de dépistage toxicologique	300,0
Bonifier l'offre de formations spécialisées aux pompiers	200,0
<b>Total</b>	<b>39 300,0</b>

---

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

## Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	36 870,7	15 722,8	21 147,9
Immobilisations en ressources informationnelles	21 495,8	6 980,2	14 515,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	97,4	-	97,4
<b>Total</b>	<b>58 463,9</b>	<b>22 703,0</b>	<b>35 760,9</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2024-2025 sont liés aux priorités de l'organisation en matière de prévention et d'intervention. Trois priorités ont guidé l'élaboration du cadre financier 2024-2025, soit :

- rendre le Québec plus sécuritaire;
- adapter, simplifier et moderniser nos services au bénéfice de nos clients;
- offrir un environnement de travail stimulant, mobilisateur et sain.

Ces priorités se traduisent dans les orientations du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère et les actions qui en découlent.

### ORIENTATION 1

#### MISER SUR LA PRÉVENTION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Pour soutenir ses objectifs de sécurité, le Ministère compte faire preuve d'ingéniosité dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Il continuera de miser sur la prise en charge proactive et la prévention des problématiques auxquelles il fait face, sur l'utilisation efficace des données et des résultats de recherche ainsi que sur le soutien et la promotion de l'innovation.

#### Actions envisagées

- Bâtir une collectivité plus résiliente aux sinistres dans un contexte de changements climatiques;
- Réduire les risques en matière d'incendie par la prévention, la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques;
- Prévenir la récidive par la réinsertion sociale des personnes contrevenantes;
- Soutenir les interventions de prévention contre les violences sexuelles et conjugales;

- Favoriser l'innovation en matière de sécurité publique par la recherche, le transfert des connaissances et le recours aux nouvelles technologies.

**ORIENTATION 2****AGIR DE MANIÈRE CONCERTÉE AVEC NOS PARTENAIRES**

Répondre aux différentes menaces découlant de l'évolution de la criminalité, adapter les interventions aux besoins spécifiques des clientèles vulnérables et au contexte social actuel pose des défis importants et complexes. Le Ministère ne peut y répondre seul. Pour faire du Québec un endroit plus sécuritaire pour tous, il doit agir de manière concertée avec ses partenaires. L'amélioration de la communication et la cohérence d'actions avec ces derniers sont incontournables au vu du rôle de leader de l'organisation.

**Actions envisagées**

- Contrer la violence armée en collaboration avec nos partenaires;
- Mieux intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité;
- Tenir compte des particularités identitaires et culturelles des Premières Nations et des Inuit dans nos interventions.

**ORIENTATION 3****MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CLIENTÈLES DE MANIÈRE EFFICACE ET RESPONSABLE**

Le Ministère souhaite mesurer le niveau de satisfaction de ses diverses clientèles et de celles de ses partenaires à l'égard des services offerts ou rendus. Ces mesures permettront de constater le niveau de performance des actions menées et l'adéquation de ces dernières avec ce qui est attendu par la population en matière de sécurité, de qualité de services et de pratiques responsables. Les informations tirées de ces exercices et l'interprétation qui en sera faite permettront d'améliorer les services. Une attention particulière sera portée aux considérations environnementales, sociales et culturelles et à la notion de transparence. Les quatre prochaines années seront consacrées à la mesure de satisfaction des clientèles à l'égard des services d'aide financière aux sinistrés et des organisations policières. L'accès à des données fiables et l'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes expliquent la raison pour laquelle les services d'aide financière aux sinistrés ont été choisis. L'importance des enjeux de confiance et du sentiment de sécurité ainsi que l'absence de données sur la performance des organisations policières dans ce même contexte ont motivé les autres choix d'objectifs retenus.

**Actions envisagées**

- Être à l'écoute de nos clients dans l'évolution de nos services;
- Favoriser la satisfaction de la population à l'égard de la police;
- Soutenir l'amélioration de la performance des organisations policières;
- Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice.



**ORIENTATION 4****PLACER LES PERSONNES AU CŒUR DE NOS ACTIONS**

En misant sur une expérience employé améliorée et le développement des talents de chacun, le Ministère souhaite à la fois soutenir la performance et favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel. L'amélioration de l'expérience employé, comme expérience globale du milieu de travail, visera à créer un environnement de travail favorisant la santé, le bien-être, la mobilisation et l'efficacité.

**Actions envisagées**

- Offrir une expérience employé distinctive;
- Favoriser la santé des personnes.

**LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Les principaux choix budgétaires retenus en 2024-2025 sont les suivants. Ils découlent des orientations dont la Sûreté du Québec s'est dotée dans son Plan stratégique 2023-2027.

**ORIENTATION 1****GARDER L'INTÉRÊT DU CITOYEN AU CŒUR DE NOS ACTIONS ET DE NOS STRATÉGIES**

Les besoins ainsi que les attentes de la population évoluent et doivent constamment être pris en considération. Pour ce faire, la Sûreté du Québec doit continuer d'être accessible et à l'écoute des citoyens afin qu'ils soient au centre de son offre de services.

**Actions envisagées**

- Promouvoir des approches adaptées aux victimes d'actes criminels;
- Promouvoir le recours au programme « Les survivantes »;
- Réaliser des opérations initiées;
- Réaliser des opérations de détection notamment en matière d'exploitation sexuelle;
- Détecter des victimes potentielles dans le cadre d'enquêtes actives;
- Réaliser des activités de sensibilisation dans les centres jeunesse auprès de jeunes à risque;
- Créer et diffuser des outils de sensibilisation;
- Présenter le processus bonifié de consultation citoyenne aux responsables de postes et aux comités de sécurité publique;
- Déployer le processus bonifié de consultation citoyenne dans 34 municipalités régionales de comté (MRC);

- Déployer la formation en éthique et en intégrité auprès d'un pourcentage additionnel de 25 % des personnes en situation de gestion (déjà 25 % en 2023-2024);
- Mettre en place deux activités identifiées en matière de prévention du profilage racial et social.

**ORIENTATION 2****ADAPTER NOS INTERVENTIONS POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ AINSI QUE POUR RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ**

La mission de la Sûreté du Québec est de prévenir, de détecter et de réprimer la criminalité. Pour ce faire, elle doit continuellement améliorer ses façons de faire et être innovante. Que ce soit en prenant les moyens pour faire face à l'émergence de nouvelles formes de criminalité, en assurant le maintien de milieux sécuritaires ou en étant présente et visible pour les citoyens afin de contribuer au sentiment de sécurité, elle doit offrir des services adaptés et évolutifs.

**Actions envisagées**

- Contribuer au déploiement de la phase 3 du contrôle automatisé de la circulation;
- Poursuivre la réalisation du plan directeur visant les véhicules lourds;
- Assurer le suivi du plan d'action de la Stratégie en sécurité des réseaux de transport 2021-2026 PISTE (Partenariat, Intervention, Sensibilisation, Technologie, Évaluation);
- Réaliser conjointement les opérations nationales concertées et longs congés;
- Diffuser les résultats des principales opérations réalisées;
- Augmenter le nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues (AERD) et d'instructeurs AERD;
- Dynamiser la ligne 24/7 du Projet Influence AERD;
- Reconduire le projet Escouade Influence (formations et opérations);
- Cibler deux thématiques pour deux nouvelles mesures préventives;
- Cibler la problématique de la violence entre partenaires intimes pour une opération nationale concertée de prévention (ONCP);
- Cibler une problématique en prévention pour une ONCP;
- Cibler une problématique en sécurité routière pour une ONCP;
- Promouvoir le Centre québécois de dépistage des armes à feu;
- Réaliser des activités de détection de producteurs et de distributeurs de pornographie juvénile;
- Réaliser des projets ayant un impact significatif sur les communautés et/ou dont la complexité requiert une expertise de pointe;

- Diffuser des formations et maintenir des connaissances en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI).

### **ORIENTATION 3**

#### **ASSUMER UN LEADERSHIP INSPIRANT PRIVILÉGIANT UNE APPROCHE COLLABORATIVE ET MOBILISATRICE AUPRÈS DES PARTENAIRES**

Aux fins de la réalisation de sa mission, la Sûreté du Québec souhaite encourager et consolider ses collaborations avec les différents partenaires, soutenir les démarches de ses collaborateurs et favoriser la mise en place d'interventions concertées. Cette approche permet de créer une synergie au sein de la communauté policière, ce qui optimisera ultimement les services offerts aux citoyens.

#### **Actions envisagées**

- Assurer la coordination du renseignement en crime organisé et partager celui-ci avec les partenaires policiers;
- Cibler les lieux connus pour le regroupement de membres du crime organisé ainsi que les événements où leur présence est anticipée;
- Signer trois protocoles pour l'obtention des services d'un intervenant social, en partenariat avec les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et centres intégrés universitaires de santé et des services sociaux (CIUSSS).

### **ORIENTATION 4**

#### **PRIVILÉGIER DES PRATIQUES INNOVANTES ET PERFORMANTES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES ET AUX DÉFIS DE DEMAIN**

La Sûreté du Québec poursuit le virage de la police de demain, notamment en modernisant ses pratiques de gestion, ses processus, ses infrastructures numériques et ses outils ainsi qu'en continuant d'optimiser ses façons de faire afin de répondre adéquatement aux besoins présents et futurs des citoyens et de son personnel.

#### **Actions envisagées**

- Déterminer le deuxième service numérique à implanter, le réaliser et en effectuer le lancement;
- Obtenir la rétroaction des citoyens sur le service;
- Créer une boîte à outils pour la gestion des projets;
- Moderniser la gestion des apprentissages en cours de réalisation et faire la mise en production;
- Moderniser les communications internes;
- Consolider les infrastructures pour faciliter la formation en région;
- Implanter et uniformiser des outils organisationnels en matière de suivi administratif.

## **ORIENTATION 5**

### **INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN ET EN PRENDRE SOIN**

La plus grande force de la Sûreté du Québec a toujours été son capital humain. L'efficacité et la qualité des services aux citoyens sont notamment dépendantes de l'état de santé physique et psychologique des personnes qui œuvrent au sein de l'organisation ainsi que de leur mobilisation. De ce fait, la santé des employés policiers et civils est une priorité. De façon complémentaire, la Sûreté du Québec continue d'être accessible et à l'écoute de tous ses employés.

#### **Actions envisagées**

- Développer l'indice de mobilisation;
- Analyser les résultats obtenus du sondage réalisé en 2023-2024 dans la démarche de développement de l'indice de mobilisation;
- Élaborer un plan d'action visant l'augmentation de l'indice de mobilisation dans l'objectif d'enrichir l'expérience employé;
- Communiquer l'indice de mobilisation et les principales mesures prévues au plan d'action;
- Promouvoir le programme de premiers soins psychologiques;
- Recruter les participants au programme de premiers soins psychologiques;
- Planifier les formations des participants à ce programme;
- Évaluer la diffusion de la formation afin d'en faire le bilan.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### **FONDS DES SERVICES DE POLICE**

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution des municipalités;
- l'augmentation de la contribution gouvernementale.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses de loyer;

- l'augmentation des dépenses de radiocommunication.

Au titre des investissements, aucune variation significative n'est constatée. Les investissements prévus sont constitués des montants requis pour le renouvellement des véhicules dans les postes des MRC, la modernisation des équipements de radiocommunication de l'ensemble des véhicules de transport, les équipements et le développement informatiques ainsi que pour des équipements spécialisés.

### Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds des services de police					
Revenus	<b>828 755,5</b>	405 193,2	792 135,2	386 495,9	<b>36 620,3</b>
Dépenses	<b>828 755,5</b>	-	792 135,2	-	<b>36 620,3</b>
Investissements	<b>20 864,2</b>	-	21 676,4	-	<b>(812,2)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	<b>2 111,2</b>	-	-	-	<b>2 111,2</b>

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une hausse des revenus de formation, attribuable à l'augmentation annuelle du nombre d'aspirants policiers.

La variation des dépenses s'explique principalement par une hausse des dépenses de formation, attribuable à l'augmentation annuelle du nombre d'aspirants policiers.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- la livraison du projet Antenne Montréal en 2023-2024;
- la livraison du projet de modernisation du Carrefour de l'information et du savoir en 2023-2024.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation des revenus d'intérêts;
- l'augmentation des ventes du nouveau manuel de formation (boutique en ligne).

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'embauche de ressources pour le développement d'une formation continue;
- l'augmentation des coûts d'impression du nouveau manuel de formation.

Au titre des investissements, aucune variation n'est constatée.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
École nationale de police du Québec					
Revenus	63 631,2	19 619,2	58 089,9	13 504,4	5 541,3
Dépenses	63 631,2	-	58 972,0	-	4 659,2
Investissements	5 770,0	-	10 241,0	-	(4 471,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
École nationale des pompiers du Québec					
Revenus	2 879,0	-	2 809,0	-	70,0
Dépenses	3 308,8	-	3 239,2	-	69,6
Investissements	15,0	-	15,0	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	200,0	-	-	-	200,0
Investissements	-	-	-	-	-

## ANNEXE 1

## LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

**Les dépenses des organismes budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Bureau des enquêtes indépendantes	<b>9 196,4</b>	10 181,5
Bureau du coroner	<b>15 997,4</b>	13 856,0
Commissaire à la déontologie policière	<b>7 261,0</b>	5 714,5
Commissaire à la lutte contre la corruption	<b>26 751,0</b>	24 937,3
Commission québécoise des libérations conditionnelles	<b>7 162,7</b>	6 953,7
Régie des alcools, des courses et des jeux	<b>18 771,6</b>	17 996,9
Tribunal administratif de déontologie policière	<b>2 508,1</b>	2 555,9





---

# TOURISME

---

## LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités

**568**

événements tenus en 2022-2023

et **1 814 010** visiteurs dans les installations des sociétés d'État relevant de la ministre en 2022-2023

Activités

**466**

projets soutenus en 2022-2023 dans le cadre des principaux leviers financiers du Ministère

et **256** festivals et événements soutenus en 2022-2023 dans le cadre du programme dédié à cette fin

Activités

**22,1 millions**

de touristes ont visité le Québec en 2022

ce qui représente une hausse de **38,0 %** par rapport à 2021

Clientèles

Plus de **226 000** personnes ont utilisé les différents services de renseignements touristiques du Ministère en 2022-2023 (centres Infotouriste et centre d'appels)

**91,8 %** de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus

Services en ligne

Plus de **6,1 millions** de sessions en 2022-2023 sur le site Web BonjourQuebec.com

ce qui représente une augmentation de **2,4 %** par rapport à l'année 2021-2022

Activités

**120,6 M\$**

de revenus provenant de la taxe sur l'hébergement en 2022-2023

ce qui représente une hausse de **64,5 %** par rapport à l'année 2021-2022

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

Leader du développement et de la promotion du tourisme pour le Québec, le ministère du Tourisme mobilise les partenaires et les acteurs de l'industrie pour accroître la performance économique de l'ensemble des régions, dans une perspective durable et responsable.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un soutien technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en offrant et structurant des services d'accueil et des renseignements touristiques, en élaborant et mettant en œuvre des stratégies touristiques, en gérant des programmes, en produisant et diffusant des connaissances stratégiques relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la promotion du Québec et ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations touristiques sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

Le Fonds de partenariat touristique a été institué afin de mettre en œuvre la mission du ministère du Tourisme, laquelle est mentionnée précédemment.

Les revenus annuels du Fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, des droits payables en vertu du Règlement sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01, r.1), d'une affectation à partir des crédits alloués au Ministère, des sommes provenant de la vente de biens ou services et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds de partenariat touristique.

### ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

#### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal du sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade.

La mission de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est d'exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plusieurs millions de visiteurs chaque année. Générateur important d'emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique concourt à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Les revenus du Parc olympique sont composés de revenus autonomes provenant de l'exploitation du Stade, du Centre sportif et de la Tour de Montréal ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

#### **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure, d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes résultant des opérations du Centre des congrès de Québec et d'une subvention du gouvernement du Québec.

#### **SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL**

La Société du Palais des congrès de Montréal contribue à l'essor économique, touristique et hôtelier de la région de Montréal et de l'ensemble du Québec.

La Société a pour mission de solliciter et d'accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements. Institution publique à vocation commerciale, la Société génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier choix.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces, de redevances de fournisseurs exclusifs et officiels et de la vente de services ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

### **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE**

#### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 219,0 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses en lien avec le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la diminution des dépenses en lien avec le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique;
- l'augmentation du financement des mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- la diminution des intérêts sur les emprunts à long terme.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 7,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1**

##### **Direction, administration et gestion des programmes**

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la diminution des dépenses de fonctionnement du Fonds de partenariat touristique à la suite d'une optimisation des processus.

#### **PROGRAMME 2**

##### **Développement du tourisme**

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- la diminution des dépenses en lien avec le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- la diminution des dépenses en lien avec le Programme de soutien aux stratégies de développement touristique;
- l'augmentation du financement des mesures du Budget 2020-2021 liées au Cadre d'intervention 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.

#### **PROGRAMME 3**

##### **Organismes relevant du ministre**

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par la diminution des intérêts sur les emprunts à long terme en raison de la réduction du capital.

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	13 092,6	(1 935,2)	14 982,8	15 027,8
2. Développement du tourisme	165 386,5	(19 124,9)	184 211,4	184 511,4
3. Organismes relevant du ministre	40 549,5	(3 668,7)	44 094,4	44 218,2
<b>Sous-total</b>	<b>219 028,6</b>	<b>(24 728,8)</b>	<b>243 288,6</b>	<b>243 757,4</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	7 200,0	7 200,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	200,0	-	(200,0)
<b>Total</b>	<b>226 228,6</b>	<b>(17 328,8)</b>	<b>243 288,6</b>	<b>243 557,4</b>

### Les éléments intégrés au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Appuyer la réalisation de projets qui contribuent à la reprise du secteur touristique québécois	5 200,0
Prolonger le Programme d'accessibilité des établissements touristiques	2 000,0
<b>Total</b>	<b>7 200,0</b>

## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

### ORIENTATION 1

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE OFFRE TOURISTIQUE DISTINCTIVE D'AVENIR POUR LES TOURISTES D'ICI ET D'AILLEURS AU BÉNÉFICE DE L'ESSOR DURABLE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Grâce à ses atouts variés, le Québec a les cartes en main pour créer un engouement non seulement de la part des clientèles internationales, mais également des Québécois et des Canadiens. La hausse du tourisme intérieur des dernières années ainsi que les intentions de voyage des touristes d'affaires en provenance des États-Unis et des marchés francophones témoignent d'un intérêt marqué pour la province.

La mise en valeur des attraits caractéristiques de la destination vise à créer un engouement dans une perspective de diversification des marchés. Dans l'optique d'augmenter l'attractivité du Québec en tant que destination incontournable, le Ministère souhaite miser sur une offre touristique distinctive. Le développement et la promotion de l'offre seront structurés par une feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste.

#### Actions envisagées

- Finaliser la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- Élaborer une stratégie de croissance durable du tourisme;
- Démarquer le Québec sur la scène internationale par la mise en œuvre du Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026;
- Mener des initiatives particulières en tourisme hivernal dans les trois « portes d'entrée » que sont Gatineau, Québec et Montréal;
- Mettre en place des leviers financiers pour assurer le développement d'une offre touristique durable et distinctive;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- Mettre en œuvre le Plan d'action Bonjour accueil 2023-2026.

**ORIENTATION 2****PROPULSER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

Répondre aux enjeux climatiques et démographiques nécessitera des solutions d'envergure pour non seulement suivre les tendances, mais aussi se positionner à l'avant-garde et montrer le savoir-faire des acteurs de l'industrie. La transformation numérique contribuera également à l'amélioration de l'expérience de qualité offerte aux touristes et excursionnistes<sup>1</sup> et remédiera en partie aux problèmes comme le manque de main-d'œuvre. Il importe plus que jamais de positionner avantageusement le Québec sur la scène internationale en matière de tourisme responsable, en plus de contribuer aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

**Actions envisagées**

- Poursuivre le déploiement du Plan d'action en tourisme responsable et durable 2020-2025;
- Intégrer des critères d'analyse ou des exigences en matière de développement durable dans les différents leviers qui seront élaborés;
- Stimuler l'utilisation de données stratégiques en tourisme;
- Poursuivre les actions pour le secteur touristique en main-d'œuvre;
- Déployer les actions liées à l'application de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).

**ORIENTATION 3****ACCROÎTRE LA SYNERGIE AU SEIN DU MINISTÈRE ET AVEC LES PARTENAIRES**

L'environnement que forment le Ministère et sa variété de partenaires complémentaires peut servir d'atout dans l'atteinte de ses objectifs. En favorisant la synergie au sein de l'organisation et avec ses partenaires, le Ministère peut harmoniser et accélérer les nombreux changements qui se mettent en branle. Étant donné l'ambition de ses cibles et l'ampleur des changements qui transformeront l'industrie, la collaboration entre les différents acteurs permet de répondre avec cohérence aux défis posés. La synergie au sein même du personnel du ministère du Tourisme est un autre facteur de succès pour un environnement de travail stimulant qui favorise la rétention du personnel.

**Actions envisagées**

- Poursuivre la tenue des rencontres fréquentes avec les partenaires;
- Mettre en œuvre un plan d'action portant sur la fidélisation du personnel.

---

<sup>1</sup> Excursionnistes : personnes qui ont fait un voyage aller-retour dans la même journée à l'extérieur de leur ville, dont la distance à l'aller est d'au moins 40 kilomètres.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une augmentation des contributions allouées dans le cadre des mesures du Budget 2020-2021 pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- une diminution de la contribution pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- une augmentation des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- une augmentation des dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.;
- une diminution des dépenses pour la mise en œuvre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique;
- une augmentation du soutien aux associations touristiques régionales;
- la fin de la mesure de soutien pour le tourisme hivernal.

Aucune variation des investissements n'est constatée.



## Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de partenariat touristique					
Revenus	372 733,1	211 505,8	366 532,1	201 429,3	6 201,0
Dépenses	373 609,7	-	366 981,8	-	6 627,9
Investissements	1 162,3	-	1 162,3	-	-
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses <sup>1</sup>	12 148,5	-	-	-	12 148,5
Investissements	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Le montant de 12,1 M\$ comprend 7,2 M\$ pour les mesures du Budget 2024-2025 et 5,0 M\$ pour les autres éléments de variation.

## ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

### SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

La variation des revenus s'explique principalement par une diminution du nombre d'événements prévus pendant la réalisation de travaux majeurs au Stade.

La variation des dépenses s'explique principalement par une diminution du nombre d'événements prévus pendant la réalisation de travaux majeurs au Stade.

La variation des investissements s'explique principalement par une augmentation attribuable à l'ordonnancement des travaux du plan d'immobilisations.

### SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

La variation des revenus s'explique principalement par une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec pour le maintien des actifs de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- une augmentation des coûts liée à l'inflation;
- une augmentation des projets pour le maintien des actifs de la Société.

---

## Tourisme

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

### SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

La variation des revenus s'explique principalement par :

- une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec pour le maintien des actifs de la Société;
- une diminution des revenus autonomes.

Aucune variation significative des dépenses n'est constatée.

Aucune variation significative des investissements n'est constatée.

### Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique					
Revenus	61 196,6	40 468,6	68 439,3	40 127,4	(7 242,7)
Dépenses	77 655,5	-	79 938,5	-	(2 283,0)
Investissements	186 789,0	-	114 400,6	-	72 388,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	10 721,8	-	-	-	10 721,8
Société du Centre des congrès de Québec					
Revenus	29 766,0	17 624,1	28 531,2	16 076,8	1 234,8
Dépenses	33 517,9	-	31 268,9	-	2 249,0
Investissements	4 093,9	-	3 334,2	-	759,7
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	39,3	-	-	-	39,3

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société du Palais des congrès de Montréal					
Revenus	<b>53 587,4</b>	24 125,0	55 986,7	23 665,7	<b>(2 399,3)</b>
Dépenses	<b>59 747,9</b>	-	59 877,5	-	<b>(129,6)</b>
Investissements	<b>4 867,5</b>	-	4 189,7	-	<b>677,8</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	<b>2 563,7</b>	-	-	-	<b>2 563,7</b>



---

## TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

#### Infrastructures routières<sup>1</sup>

**31 134**

km de chaussées du réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable

**5 652** structures du réseau routier supérieur

**4 261** ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère

#### Transport collectif<sup>2</sup>

**332,2 millions**

de déplacements en transport collectif

#### Intermodalité des réseaux<sup>2</sup>

**192 350 milliers**

de tonnes de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec

#### Sécurité routière<sup>2</sup>

**13,8 %**

de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels et graves

**1 348** accidents en moyenne triennale 2020-2021-2022

#### Électrification des transports<sup>3</sup>

**2 027**

véhicules électriques dans le parc gouvernemental

#### Service à la clientèle<sup>4</sup>

**481**

événements traités par les centres intégrés de gestion de la circulation en moyenne par jour

**2 139 349** pages vues en moyenne par mois sur le site Web de Québec 511

#### Gestion contractuelle<sup>4</sup>

**2 300**

contrats accordés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable en moyenne annuellement de 2018-2019 à 2022-2023

#### Société de l'assurance automobile du Québec<sup>2</sup>

**5 734 325**

titulaires d'un permis de conduire

**7 058 605** véhicules en circulation

#### Société des Traversiers du Québec<sup>4</sup>

**105 241**

traversées réalisées exclusivement par la Société des Traversiers du Québec (STQ)

**4 570 989** passages de clients pour les services exploités exclusivement par la STQ

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2022

<sup>2</sup> Année civile 2022

<sup>3</sup> Au 31 mars 2023

<sup>4</sup> Exercice financier 2022-2023

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE ET ORGANISME BUDGÉTAIRE

La mission du ministère des Transports et de la Mobilité durable est de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec, notamment en :

- exploitant nos actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens et immobiliers ainsi que nos équipements roulants de façon responsable et innovante;
- réalisant des projets de maintien, d'amélioration et de développement de nos actifs dans une perspective intégrée de mobilité;
- investissant dans les projets et les mesures favorisant la mobilité durable au bénéfice d'une économie verte, telle que le transport collectif et actif;
- assumant un leadership qui s'exerce par l'ingénierie, l'expertise et l'innovation de même qu'un encadrement normatif et sectoriel.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

### FONDS SPÉCIAUX

#### FONDS AÉRIEN

Partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, le Fonds aérien soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Le Fonds exploite une flotte diversifiée de 21 aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions sont :

- le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit notamment les évacuations aéromédicales d'urgence et les vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au Québec, au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne et ailleurs dans le monde selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles par le biais du nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le Fonds est sous la responsabilité du Ministère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1<sup>er</sup> avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

L'objectif premier du Fonds est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

#### FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Fonds de la sécurité routière, constitué par l'article 12.30 de la Loi sur le ministère des Transports, est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du Fonds ont commencé le 3 septembre 2008 et la première mesure de sécurité routière mise en place a été l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

Les revenus du Fonds proviennent essentiellement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) détectées par les appareils de contrôle automatisé.

#### FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010, et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est affecté au financement :



- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route;
- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires.

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- des contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PICC);
- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du Ministère pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

## **ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, elle :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;

- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- gère l'accès au réseau routier (le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules);
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal.

Les prévisions budgétaires présentées n'incluent pas les activités de nature fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, car ces dernières sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) prévoit que la Société peut percevoir des frais pour l'immatriculation d'un véhicule et la délivrance d'un permis de conduire.

À l'égard des mandats qui sont confiés à la Société par la loi ou à la suite d'une entente, des ententes en prévoient le financement.

## **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

Le mandat de la STQ est d'assurer le transport de personnes et de marchandises à travers le territoire québécois grâce à son réseau de traverses et de dessertes maritimes. Elle utilise sa flotte de traversiers et d'autres embarcations, ainsi que des infrastructures terrestres. La Société fait également appel, pour certaines traverses et dessertes, à des exploitants qui veillent à la livraison du service. De plus, elle utilise des services de transport aérien ou terrestre, qui se veulent accessoires ou complémentaires.

Les revenus annuels de la Société proviennent, d'une part, du produit des services qu'elle offre aux clients des services de traversiers et, d'autre part, d'une contribution du Ministère.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE ET DE L'ORGANISME BUDGÉTAIRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports et Mobilité durable » s'établit à 2 764,1 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance. La variation du budget par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du Ministère au FORT prévue au cours de l'exercice financier 2024-2025, notamment pour le financement des dépenses liées aux infrastructures subventionnées;
- le versement d'une aide ponctuelle du Ministère au FORT au cours de l'exercice financier 2023-2024 en lien avec la mesure visant la poursuite de l'appui au financement du transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2023;

- l'augmentation des dépenses de transfert, principalement pour les transports maritime et ferroviaire.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 28,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement des programmes ci-dessous.

#### PROGRAMME 1

##### **Infrastructures et systèmes de transport**

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la STQ. De plus, ce programme comprend une contribution du Ministère au FORT pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du Ministère au FORT prévue au cours de l'exercice financier 2024-2025, notamment pour le financement des dépenses liées aux infrastructures subventionnées;
- le versement d'une aide ponctuelle du Ministère au FORT au cours de l'exercice financier 2023-2024 en lien avec la mesure visant la poursuite de l'appui au financement du transport collectif annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2023;
- l'augmentation des dépenses de transfert, principalement pour les transports maritime et ferroviaire.

#### PROGRAMME 2

##### **Administration et services corporatifs**

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par l'indexation de certaines dépenses.

**Le budget de dépenses par programme**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	2 690 692,6	404 839,5	1 921 237,5	2 285 853,1
2. Administration et services corporatifs	73 387,3	2 460,7	71 226,5	70 926,6
<b>Sous-total</b>	<b>2 764 079,9</b>	<b>407 300,2</b>	<b>1 992 464,0</b>	<b>2 356 779,7</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	28 800,0	28 800,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	465 500,0	-	(465 500,0)
<b>Total</b>	<b>2 792 879,9</b>	<b>901 600,2 <sup>1</sup></b>	<b>1 992 464,0</b>	<b>1 891 279,7</b>

<sup>1</sup> En excluant, du budget de dépenses 2024-2025, une compensation de 750,0 M\$ versée au Fonds des réseaux de transport terrestre à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts, la variation est de 151,6 M\$.

**Les éléments intégrés au Fonds de suppléance**

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesures du Budget</b>	
Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite	9 700,0
Bonifier l'appui à la desserte aérienne des régions	9 000,0
Désenclaver les communautés éloignées et isolées - Volet Affrètement temporaire d'un navire (STQ)	9 000,0
Désenclaver les communautés éloignées et isolées - Volet Enrochement du quai de Godbout (STQ)	1 100,0
<b>Total</b>	<b>28 800,0</b>

**LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS**

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

**Le budget d'investissements**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	285 079,0	110 518,0	174 561,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 637,5	(862,4)	7 499,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
<b>Total</b>	<b>291 766,5</b>	<b>109 655,6</b>	<b>182 110,9</b>

**LES CHOIX BUDGÉTAIRES****ORIENTATION 1****ASSURER DES DÉPLACEMENTS EFFICACES ET SÉCURITAIRES SUR LE RÉSEAU DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Le Ministère, par sa mission, s'engage à favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles. Les investissements en infrastructures peuvent avoir un effet structurant sur la qualité de vie des citoyens, la productivité des entreprises et le potentiel de croissance économique du Québec.

**Actions envisagées**

- Réaliser les travaux de maintien des actifs routiers, notamment des chaussées, des structures et des ponts municipaux sous la gestion du Ministère, afin d'améliorer leur état selon les budgets autorisés et en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques;
- Soutenir les organismes de transport collectif afin d'encourager l'utilisation de leurs services;
- Soutenir et accompagner les autorités organisatrices de transport et les partenaires dans la mise en place de grands projets stratégiques de transport collectif;
- Soutenir les expéditeurs et les propriétaires de ports et de centres intermodaux à l'aide de mesures financières;
- Procéder à la correction de sites à potentiel d'amélioration en sécurité routière.

## **ORIENTATION 2**

### **PRIORISER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LES PRATIQUES DU MINISTÈRE**

Afin de réduire les répercussions environnementales des activités du Ministère, ce dernier s'est engagé à accélérer l'électrification de son parc de véhicules et à accroître l'utilisation des pratiques écoresponsables dans la gestion de ses projets.

#### **Actions envisagées**

- Poursuivre les efforts d'électrification du parc gouvernemental de véhicules;
- Appliquer progressivement une approche carboneutre aux projets routiers assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
- Poursuivre les efforts de diversification de l'offre de transport en veillant à incorporer plus d'un mode de transport dans les projets routiers.

## **ORIENTATION 3**

### **FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL ET LEUR BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL**

La saine gestion des ressources humaines est un élément clé de la performance organisationnelle. Elle permet d'accroître la fidélité, la productivité, la mobilisation, l'engagement du personnel ainsi que la santé et le bien-être du personnel, ce qui influence l'atteinte des objectifs.

#### **Action envisagée**

- Mettre en place des mesures favorisant une expérience employée positive, la santé globale et un milieu de travail sain et stimulant.

## **ORIENTATION 4**

### **MISER SUR L'EXPÉRIENCE CLIENT**

Afin d'améliorer la qualité des services rendus, le Ministère veut mieux comprendre les besoins de sa clientèle.

#### **Action envisagée**

- Mesurer la satisfaction des municipalités.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**

### **FONDS SPÉCIAUX**

#### **FONDS AÉRIEN**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des revenus autonomes.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'acquisition et l'aménagement d'un avion-hôpital et d'un avion de transport sanitaire ainsi que la modernisation de la flotte des avions-citernes.

#### FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle engendrée par le Plan d'intégration des véhicules et des équipements roulants (PIVER);
- l'augmentation des revenus de location des véhicules électriques.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation de la clientèle engendrée par le PIVER;
- l'augmentation des coûts d'exploitation et de loyer.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par :

- l'augmentation due aux transferts de véhicules et d'équipements dans le cadre du PIVER;
- l'augmentation de la clientèle engendrée par le PIVER;
- l'augmentation due aux coûts des véhicules électriques qui sont plus importants que les véhicules à carburant.

#### FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation du nombre de constats émis pour des infractions en zone de travaux routiers au cours de l'exercice financier 2023-2024.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et de fonctionnement pour les activités de contrôle automatisé.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'amélioration des infrastructures déjà en place concernant les appareils de contrôle automatisé et l'informatique.

#### FONDS DES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

La variation des revenus s'explique principalement par :

- l'augmentation de la contribution du Ministère au FORT prévue au cours de l'exercice financier 2024-2025, notamment pour le financement des dépenses liées aux infrastructures subventionnées de ce fonds;

## Transports et Mobilité durable

- le versement d'une aide ponctuelle du Ministère au FORT au cours de l'exercice financier 2023-2024 en lien avec la mesure visant la poursuite de l'appui au financement du transport collectif annoncé à la mise à jour économique de l'automne 2023;
- l'augmentation des revenus de transfert du gouvernement fédéral.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de fonctionnement en lien avec les infrastructures routières;
- l'augmentation des dépenses d'amortissement des immobilisations;
- l'augmentation de la charge d'intérêt;
- la diminution des dépenses de transfert prévues pour les infrastructures subventionnées.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par l'enveloppe prévue au Plan québécois des infrastructures 2024-2034.

### Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds aérien					
Revenus	110 379,1	-	103 442,2	-	6 936,9
Dépenses	108 861,2	-	101 924,3	-	6 936,9
Investissements	46 199,3	-	1 238,3	-	44 961,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant					
Revenus	189 807,7	-	162 292,6	-	27 515,1
Dépenses	186 907,7	-	163 792,6	-	23 115,1
Investissements	100 500,3	-	66 696,5	-	33 803,8
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-



**Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds de la sécurité routière					
Revenus	62 187,8	-	66 151,8	-	(3 964,0)
Dépenses	73 957,8	-	71 856,5	-	2 101,3
Investissements	6 115,0	-	795,6	-	5 319,4
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Fonds des réseaux de transport terrestre					
Revenus	6 243 890,0	1 762 760,5	6 073 845,2	1 853 207,4	170 044,8
Dépenses	5 959 548,3	-	6 053 093,4	-	(93 545,1)
Investissements	3 664 724,7	-	3 797 292,0	-	(132 567,3)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'indexation de la tarification des services offerts à la clientèle de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par les dépenses supplémentaires pour supporter la transformation numérique des services, assurer le maintien du niveau de service à la clientèle et des activités de contrôle routier.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par la diminution des investissements en technologie de l'information relatifs à la transformation numérique.

**SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation des transferts du ministère des Transports et de la Mobilité durable en lien avec les investissements de la Société.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération et de l'entretien des infrastructures portuaires.

Au titre des investissements, la variation s'explique principalement par plusieurs projets destinés à assurer la pérennité du service et à en améliorer la qualité qui ont été réalisés en 2023-2024.

**Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Société de l'assurance automobile du Québec					
Revenus	314 275,0	12 250,0	300 455,0	12 250,0	13 820,0
Dépenses	491 371,0	-	465 492,0	-	25 879,0
Investissements	46 823,0	-	58 742,0	-	(11 919,0)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Société des Traversiers du Québec					
Revenus	259 494,1	215 708,1	250 175,2	208 506,6	9 318,9
Dépenses	300 967,5	-	286 635,5	-	14 332,0
Investissements	38 201,6	-	49 794,3	-	(11 592,7)
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	10 100,0	-	-	-	10 100,0
Investissements	12 985,3	-	-	-	12 985,3

**ANNEXE 1****L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2023-2024</b>
	<b>Budget de dépenses</b>	<b>Dépense probable</b>
Commission des transports du Québec	<b>12 328,2</b>	11 820,0



---

## TRAVAIL

---

### LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES<sup>1</sup>

<p>Salaire minimum<sup>2</sup></p> <p><b>15,25 \$</b></p> <p>l'heure</p> <p>représentant une hausse de <b>1,00 \$</b> par rapport à 2022</p>	<p>Médiation-conciliation</p> <p><b>494</b></p> <p>interventions complétées</p>	<p>Conventions collectives<sup>3</sup></p> <p><b>210</b></p> <p>conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage</p> <p>représentant <b>20 763</b> personnes salariées</p>
<p>Tribunal administratif du travail</p> <p><b>44 021</b></p> <p>dossiers ouverts</p> <p><b>45 421</b> audiences convoquées</p>	<p>Régie du bâtiment du Québec</p> <p><b>14 064</b></p> <p>visites d'inspection</p> <p><b>5 635</b> avis de correction remis</p>	<p>Bureau d'évaluation médicale</p> <p><b>8 819</b></p> <p>avis médicaux transmis</p>

<sup>1</sup> Sauf avis contraire, les données présentées couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> mai 2023

<sup>3</sup> Année civile 2022

## LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

### MINISTÈRE

Le ministère du Travail contribue à mettre en place des conditions de travail permettant le développement social et économique du Québec et soutient les organisations ainsi que les individus par la promotion de milieux de travail sains et le maintien de relations du travail harmonieuses.

Le Ministère offre des services relatifs au monde du travail. Il sert donc une clientèle qui comprend des travailleurs, des associations syndicales et patronales et des employeurs. Les principaux services offerts par le Ministère concernent :

- les études statistiques et l'information sur le monde du travail;
- les services de médiation-conciliation, d'arbitrage et d'amélioration des relations du travail;
- la législation et la réglementation du travail;
- l'octroi de permis de service de référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction;
- l'évaluation médicale.

### FONDS SPÉCIAL

#### FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

Le Fonds du Tribunal administratif du travail (FTAT) vise à financer les activités du Tribunal administratif du travail (TAT), qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

Le Fonds est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- les sommes virées par le ministre du Travail;
- les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par la Commission de la construction du Québec (CCQ), par une corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du TAT ou aux services rendus par celui-ci;
- les sommes virées par le ministre des Finances.

## **ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges, des lieux de baignade ainsi que de l'efficacité énergétique.

La RBQ veille également à la qualification professionnelle, à la probité et à la solvabilité des entrepreneurs en construction et des constructeurs-propriétaires, et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

Elle remplit sa mission en adoptant des normes et des règlements en matière de construction, de sécurité, de garanties financières et de qualification professionnelle, en délivrant les licences conférant des droits d'exercice ainsi que des permis d'utilisation ou d'exploitation, en accordant à des professionnels la reconnaissance pour délivrer des attestations de conformité et en surveillant l'application des normes et des règlements relevant de sa compétence.

Les revenus annuels de la RBQ proviennent notamment de la qualification professionnelle des entrepreneurs, de la tarification sectorielle et de l'émission de permis dans différents domaines d'activités dont le gaz, les équipements pétroliers, les installations électriques, les appareils sous pression, les installations en tuyauterie, les appareils de levage ainsi que les jeux et remontées mécaniques. Elle perçoit également des revenus d'intérêts provenant des placements et des excédents d'encaisse.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE**

### **LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail » s'établit à 36,3 M\$ en 2024-2025 avant considération des éléments intégrés au Fonds de suppléance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 0,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte d'une mesure annoncée dans le cadre du Budget 2024-2025.

Ce budget permet le financement du programme ci-dessous.

#### **PROGRAMME 1 Travail**

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

La variation du budget de dépenses 2024-2025 par rapport à la dépense probable 2023-2024 s'explique principalement par le transfert, en 2023-2024, de sommes provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

## Travail

### Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Travail	36 339,6	(10 163,6)	36 270,5	46 503,2
<b>Sous-total</b>	<b>36 339,6</b>	<b>(10 163,6)</b>	<b>36 270,5</b>	<b>46 503,2</b>
<b>Éléments intégrés au Fonds de suppléance :</b>				
Mesures du Budget	600,0	600,0	-	-
<b>Éléments sans récurrence au Budget 2024-2025</b>	-	10 700,0	-	(10 700,0)
<b>Total</b>	<b>36 939,6</b>	<b>1 136,4</b>	<b>36 270,5</b>	<b>35 803,2</b>

### L'élément intégré au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

	2024-2025
<b>Mesure du Budget</b>	
Offrir un accompagnement et un soutien juridique en cas de harcèlement en milieu de travail	600,0
<b>Total</b>	<b>600,0</b>

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan annuel des investissements et dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

### Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations autres qu'en ressources informationnelles	485,0	-	485,0
Immobilisations en ressources informationnelles	214,7	14,7	200,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1,0	-	1,0
<b>Total</b>	<b>700,7</b>	<b>14,7</b>	<b>686,0</b>



## LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

Le Ministère peut compter sur des ressources pleinement investies et dédiées à la réalisation de sa mission, fondée sur le développement social et économique du Québec. Combinés aux actions du Ministère, le FTAT et la RBQ contribuent à la réalisation du mandat global du portefeuille ministériel.

### ORIENTATION 1

#### CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE CONDITIONS DE TRAVAIL SATISFAISANTES ET DE RELATIONS DU TRAVAIL HARMONIEUSES

Au regard de sa mission, le Ministère doit, en utilisant les leviers dont il dispose, appuyer les parties patronales et syndicales dans l'aplanissement et la résolution de leurs différends en matière de relations du travail.

Entre 2019 et 2023, de nouveaux services ont été ajoutés à l'offre existante en prévention et en amélioration des relations du travail pour mieux répondre aux besoins actuels et évolutifs des parties patronale et syndicale. Il s'agit d'un nouveau service diagnostique concernant le bilan de santé des relations du travail au sein d'une organisation et de nouvelles formations portant sur la réussite d'une négociation collective et sur la civilité au travail. Ces services, qui se veulent flexibles, évolutifs et adaptés, visent à contribuer à la réduction des conflits de travail en amont et des pertes économiques et fiscales pour le Québec. Ils ont également pour objectif d'augmenter la qualité des relations du travail.

#### Actions envisagées

- Moderniser les installations afin d'offrir un environnement propice à un processus de médiation-conciliation efficient aux parties utilisant les services en relations du travail;
- Promouvoir l'éventail des services en relations du travail auprès des travailleurs, des employeurs ainsi que des divers partenaires du Ministère;
- Contribuer activement au maintien de la paix industrielle en rendant des services de qualité en aide à la négociation de conventions collectives, en prévention et en amélioration des relations du travail, tels que le rétablissement relationnel et la médiation en matière de harcèlement psychologique ainsi que la médiation préarbitrale de griefs.

### ORIENTATION 2

#### PARTAGER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, STIMULANT ET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

Le Ministère entend favoriser au sein de ses équipes des pratiques de gestion de ressources humaines favorisant la rétention des employés et la formation d'une relève.

#### Actions envisagées

- Mesurer le degré de satisfaction au travail par la réalisation d'un sondage annuel auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus;

- Mettre en œuvre des activités qui mettent l'accent sur l'importance du développement et du cheminement professionnel pour le personnel.

### **ORIENTATION 3**

#### **FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN FONCTION DES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE**

Afin d'améliorer l'expérience client, le Ministère doit veiller à livrer avec célérité des services adaptés et facilement accessibles.

#### **Actions envisagées**

- Démarrer le programme de transformation du Bureau d'évaluation médicale visant la mise en œuvre des six chantiers touchant l'optimisation des processus, les façons de faire, les outils et les technologies en soutien afin de réduire les délais;
- Favoriser une priorisation des dossiers soumis au Bureau d'évaluation médicale afin d'optimiser l'efficacité du service;
- Revoir les processus et l'organisation du travail de manière à réduire les délais entre le moment de la réception d'une demande d'avis au Bureau d'évaluation médicale et l'envoi aux parties concernées par l'avis;
- Bonifier l'offre de services en ligne afin de favoriser l'autonomie de l'utilisateur, notamment pour l'envoi des avis de grève.

## **LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

### **FONDS SPÉCIAL**

#### **FONDS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

La variation des revenus s'explique principalement par l'augmentation de la contribution de la CNESST.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération à la suite de l'adoption de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (L.Q. 2021, chapitre 27).

La variation des investissements s'explique par le report, en 2024-2025, de projets initialement prévus en 2023-2024.

**Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Fonds du Tribunal administratif du travail					
Revenus	102 090,0	5 625,9	92 637,5	5 800,7	9 452,5
Dépenses	102 090,0	-	92 637,5	-	9 452,5
Investissements	3 100,0	-	1 325,0	-	1 775,0
Mesures du Budget et autres éléments de variation s'ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

**ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**

**RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC**

Aucune variation significative des revenus n'est constatée.

La variation des dépenses s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de rémunération;
- l'augmentation des dépenses de services professionnels et auxiliaires.

La variation des investissements s'explique principalement par :

- une diminution des prêts, des placements et des avances;
- l'augmentation des investissements en ressources informationnelles ainsi qu'en améliorations locatives.

**Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire**  
(en milliers de dollars)

	2024-2025		2023-2024		Variation des résultats
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel	
Régie du bâtiment du Québec					
Revenus	<b>106 500,0</b>	2 800,0	102 997,1	2 800,0	<b>3 502,9</b>
Dépenses	<b>94 870,0</b>	-	84 899,6	-	<b>9 970,4</b>
Investissements	<b>17 485,0</b>	-	26 267,6	-	<b>(8 782,6)</b>
Mesures du Budget et autres éléments de variations ajoutant aux prévisions					
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

